



Plan Local d'Urbanisme de Poule-les-Echarmeaux





1 Présentation du territoire 4

- 1.1 Un éloignement des grands axes de transit4
- 1.2 La communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).....5
- 1.3 Une commune inscrite dans différents secteurs de projets6

2 Analyse paysagère 7

- 2.1 Préambule.....7
- 2.2 Contexte général7
- 2.3 Les entités paysagères8

3 Le patrimoine bâti 14

- 3.1 Le patrimoine archéologique ...14
- 3.2 Les monuments historiques 14
- 3.3 Les autres patrimoines bâtis remarquables : 16

4 L'état initial de l'environnement 19

- 4.1 Contexte physique19
- 4.2 Ressource en eau.....19
- 4.3 La trame verte et bleue22

5 Risques, nuisances et contraintes..... 38

- 5.1 Les risques naturels.....38
- 5.2 Les risques industriels et technologiques40
- 5.3 Les nuisances.....40

6 Environnement humain 43

- 6.1 La mobilité.....43
- 6.2 Les réseaux48

7 L'énergie..... 54

- 7.1 Une communauté de communes engagée dans une démarche TEPOS (territoire à énergie positive)54
- 7.2 État des lieux.....54

7.3 Le logement et les performances énergétiques sur le territoire..... 56

7.4 Les enjeux concernant l'état initial de l'environnement 58

8 Situation urbaine 59

- 8.1 Histoire des développements urbains 59
- 8.2 Bilan du document d'urbanisme en vigueur avant révision 60
- 8.3 Organisation urbaine 63
- 8.4 Les équipements..... 66
- 8.5 La densité et la consommation foncière par l'urbanisation 68
- 8.6 Les capacités de développement 71

9 Les évolutions socio-économiques 72

- 9.1 1098 habitants au 1/1/2014 72
- 9.2 L'habitat 75
- 9.3 Les activités économiques 80

10 L'agriculture et la sylviculture 83

- 10.1 L'agriculture 83
- 10.2 La sylviculture 87
- 10.3 Les enjeux liés à l'agriculture et la sylviculture 91

11 Les enjeux de développements et les besoins 92

Contenu du rapport de présentation

Conformément à l'**article L151-4 du Code de l'Urbanisme**, « le rapport de présentation **explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.»

Quelques données communales

Superficie : 3123 ha

Population en 2007 : 973 habitants

Population en 2011 : 979 habitants

Population en 2014 : 1098 habitants

Densité au km² en 2014 : 35habitants

Altitude : 450 m à 972 m

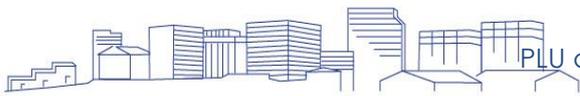
Rythme annuel de la construction entre 2007 et 2016 : Environ 4 logements / an

Commune appartenant au territoire :

- De la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Du SCoT du Beaujolais

Ses limites territoriales sont définies par les communes suivantes :

- Au Nord, Belleruche et Ranchal
- Chenelette au Nord-Est,
- St Didier sur Beaujeu à l'Est,
- Claveisolles et St Nizier d'Azergues au Sud,



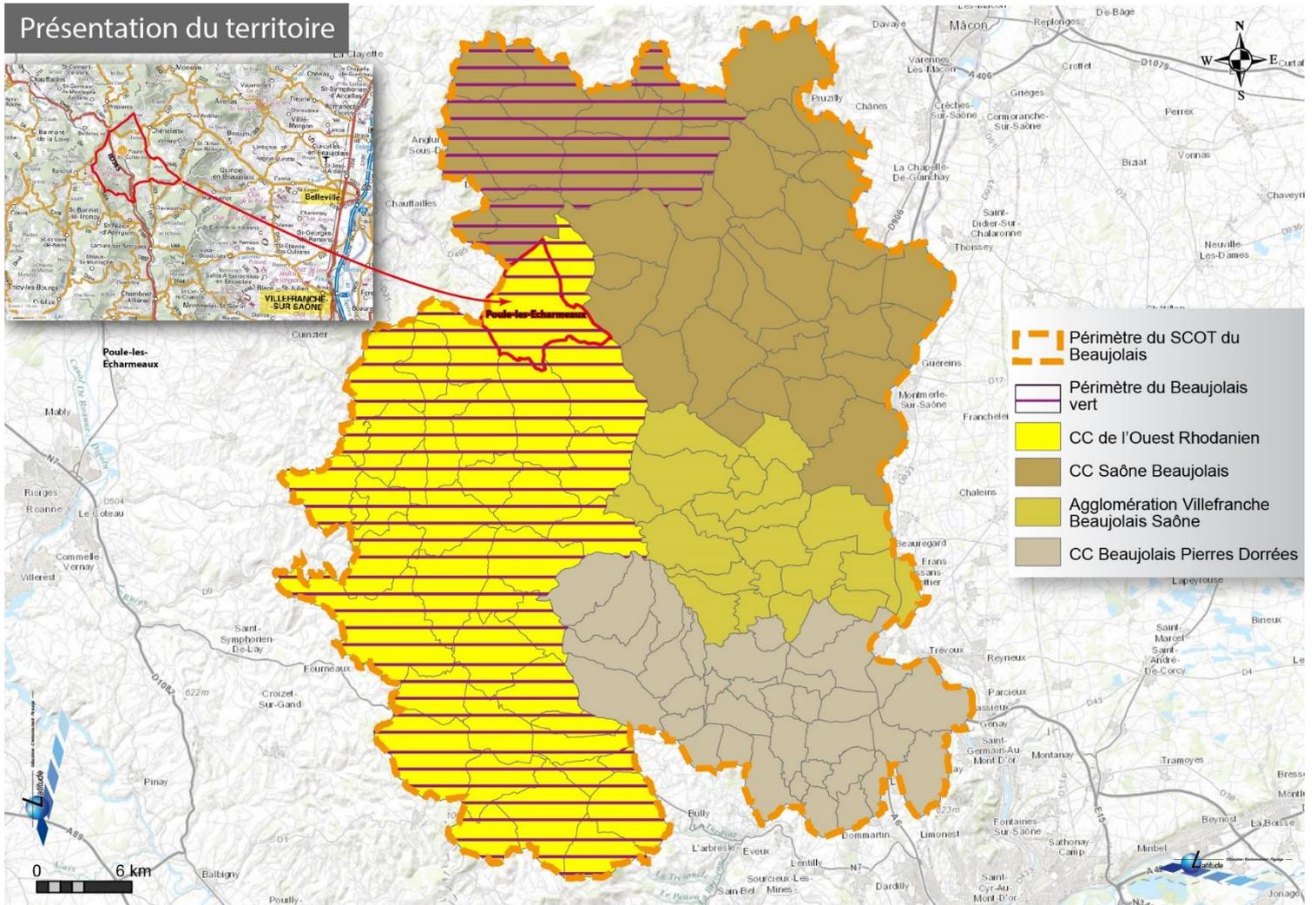
1 Présentation du territoire

1.1 Un éloignement des grands axes de transit

Située en bordure Nord-Ouest du département du Rhône, la commune de Poule les Echarmeaux est principalement desservie par la RD 385 depuis la vallée de l'Azergues et par la RD 337, depuis la vallée de la Saône.

La commune est traversée par d'autres voies départementales qui la relient au Beaujolais et à l'arrière-pays.

Elle se situe à 65 km de Lyon et 40 Km de Villefranche-sur-Saône. Cet éloignement des grandes agglomérations a permis à la commune de conserver son caractère rural.



1.2 La communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)

Poule les Echarmeaux fait partie de l'agglomération de l'Ouest Rhodanien, créée en janvier 2014. Elle regroupe plus de 50 162 habitants en 2011, soit 34 communes.

La Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et complémentaires. Celle-ci définit, au sein d'une compétence, le partage entre les domaines d'action transférés à la Communauté et ceux conservés par les communes.

La COR est le fruit de la fusion de 3 Communautés de Communes :

- Communauté de communes du Pays d'Amplepuis-Thizy ;
- Communauté de communes du Pays de Tarare (CCPT) ;
- Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues, dont faisant partie Poule les Echarmeaux.

Depuis le premier janvier 2014, les compétences exercées antérieurement par les trois communautés de communes sont assurées par la COR :

- Développement économique ;
- Gestion des zones d'activités et bâtiments relais industriels ;
- Traitement, collecte des ordures ménagères et déchetteries ;
- Voirie communautaire ;
- Assainissement ;
- Actions de développement touristique ;
- La mobilité ;
- Gestion et entretien des rivières.



Périmètre de la CCOR

1.3 Une commune inscrite dans différents secteurs de projets

Il faut rappeler que le PLU doit prendre en compte ou être compatible selon la hiérarchie des normes règlementaires, avec différents documents de planification ou politiques sectorielles de rang dit supérieur.

Une synthèse de ces différents documents est présentée ci-après.

Obligations de compatibilité et de prise en compte

En application de l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme, «les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;

2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévue à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;

4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;

5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports conformément à l'article L. 112-4. »

		Plans et programmes	Concerné
Les documents de rang supérieur	LOIS	La loi SRU	Non concernée par l'art. 55
		Les lois montagne et littoral	Loi montagne
	RAPPORT REGLEMENTAIRE	Plan de prévention des risques	PPRI approuvé le 31/12/2008
		Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain	NC
	RAPPORT DE COMPATIBILITE	Directive Territoriale d'Aménagement	NC
		SCOT Document d'Aménagement commercial	SCOT du Beaujolais approuvé le 29/06/2009 Approuvé le 26 mars 2013
		Le programme local de l'habitat	NC
		La Charte du Parc Naturel Régional	NC
		Le Plan de déplacement urbain	NC
		Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SDAGE Rhône- méditerrané- Corse 2016-2021
	RAPPORT DE PRISE EN COMPTE	Le Schéma Régional Climat Air Énergie Rhône-Alpes	SRCAE arrêté le 24 avril 2014
		Le plan climat énergie territorial	PCET du beaujolais vert, adopté en 2012
		Le Schéma Régional Éolien	SRE Rhône-Alpes approuvé le 26 octobre 2012 mais abrogé en juillet 2015
		Le Schéma Régional de Cohérence écologique	SRCE Rhône Alpes (2014)
	Les autres politiques publiques et territoires de projet	Schéma départemental des espaces naturels sensibles	ENS Massif du Mont Saint Rigaud
		La communauté de communes	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodannien (COR)
Agenda 21		NC	

2 Analyse paysagère

2.1 Préambule

Le contexte paysager de la commune de Poule les Echarmeaux est décliné ci-après selon deux approches :

- une approche globale territoriale, afin d'appréhender le paysage dans son ensemble : fondements du paysage, grandes entités paysagères, éléments structurants, éléments repères et perceptions lointaines ;
- une approche plus localisée, avec l'analyse de chaque entité paysagère dans le détail et notamment les éléments du paysage et du patrimoine urbain : éléments du patrimoine bâti, entrées de ville...



Vue remarquable depuis le col des Echarmeaux

2.2 Contexte général

La commune de Poule les Echarmeaux s'inscrit sur le territoire de la haute Azergues, dans un contexte très naturel et très boisé.

Ainsi, le paysage se caractérise par un bocage vallonné et dominé par de vastes massifs boisés sur les sommets environnants et des prairies humides le long des cours d'eau. En raison de la dominance des plantations de résineux, les massifs boisés sont assez homogènes dans leur structure et dans leur aspect général. L'activité de scierie est également un élément majeur du paysage local : stockages de bois, grandes structures bâties.

Le paysage est façonné par l'agriculture et plus particulièrement l'élevage. Les hameaux agricoles sont disséminés le long des vallons et participent à ce caractère rural.

Les haies bocagères constituent un élément marquant et structurant du paysage communal.

L'attrait touristique de cette commune, bien connue des Lyonnais pour sa richesse naturelle et son caractère bucolique et champêtre, renforce sa valeur paysagère et patrimoniale ; avec comme point de repère collectif, « le col des Echarmeaux ».

Un contraste assez significatif apparaît toutefois entre la grande valeur paysagère du territoire, et un mitage de l'espace localement bien amorcé, comme notamment aux alentours du château de la Ronze et sur les hauteurs du bourg, où les habitations se sont développées de façon discontinue et peu intégrées à la naturalité ambiante.

2.3 Les entités paysagères

Outre les fondements du paysage liés au relief, à la naturalité du territoire et à son caractère très vallonné, le territoire communal est constitué de plusieurs entités paysagères liées à son relief contrasté et qui se déclinent comme suit :

L'Ouest : autour du château de la Ronze

Cette entité paysagère est très bien perçue depuis la RD 385, en montant au col des Echarmeaux. Elle est à la fois très bocagère, avec de nombreuses haies structurantes, et envahies par des habitations récentes qui s'intègrent mal dans la naturalité-ruralité ambiante.

Les versants et sommets boisés, perceptibles en arrière-plan, contrastent avec le bocage. Le versant Ouest offre de belles vues lointaines en direction du mont Tourvéon et des autres sommets du haut Beaujolais.

Cette partie du territoire est marquée par quelques hameaux aux fermes traditionnelles remarquables.

Dans son écrin de verdure, le château de la Ronze est assez bien dissimulé, mais il reste perceptible depuis le secteur de Bel air.



Le Suchet – La Buffaudière



Les abords du château de la Ronze



Le col des Echarmeaux et Chansaye

Ce col, qui culmine à 712 m d'altitude, constitue une entité paysagère à part entière et particulière, avec :

- des vues lointaines de grande qualité,
- des bâtisses remarquables comme l'hôtel des Nations, qui fait partie intégrante de l'histoire du site,
- des espaces de stationnements relativement vastes, mais avec un manque sensible de structuration ;
- un carrefour giratoire assez imposant,
- et une urbanisation linéaire et des terrasses (auberge des Echarmeaux et auberge des Tilleuls) en bord de voie.

Ainsi, les perceptions visuelles sont soit très lointaines (présence d'une table d'orientation en très mauvais état), soit limitées par les urbanisations linéaires le long des voies.

Si le col des Echarmeaux fait l'objet d'un aménagement paysager important, des dépôts de matériaux nuisent à son image en entrée Est de la RD337 (en direction de Chénelette). La mise en place d'une haie bocagère pourrait par exemple être mise en place afin de valoriser le site.

En continuant sur la RD 337 en direction de Chénelette, on découvre ensuite le hameau de Chansaye, où les habitations structurent également les perceptions.



Le col des Echarmeaux



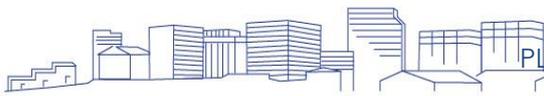
Le col des Echarmeaux : Entrée Ouest



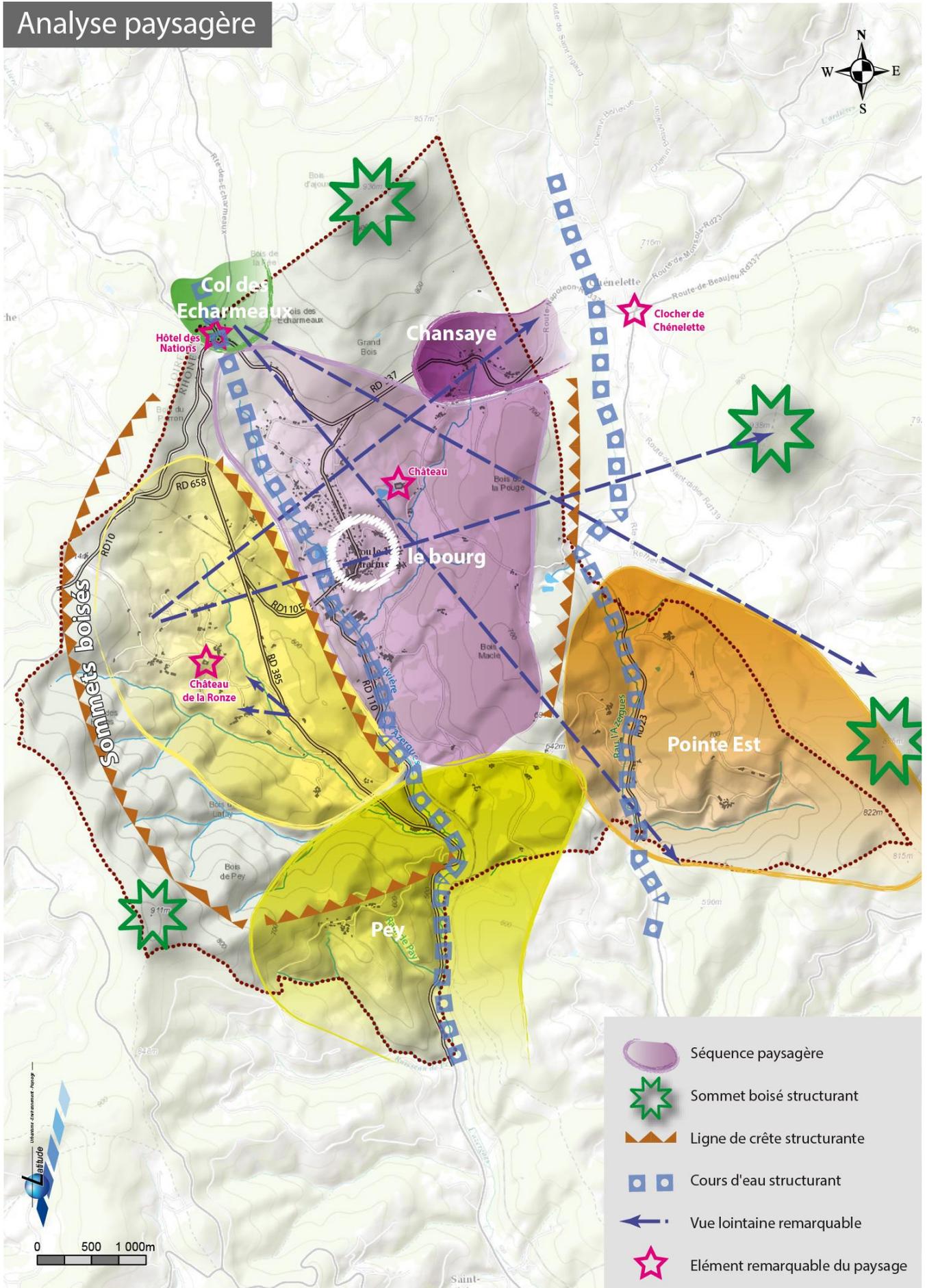
Chansaye



Le col des Echarmeaux : Entrée Est



Analyse paysagère



La pointe Est

Située en contrebas du Mont Tourvéon, sur la vallée de l'Aze, ce secteur constitue une entité paysagère à part au caractère très naturel et rural, avec des hameaux anciens de qualité patrimoniale (Longefay).



Longefay

Le secteur de Pey

En raison du relief du relief, ce secteur constitue aussi une entité paysagère particulière également isolée du reste du territoire communal. Elle est peu perceptible depuis la vallée.



Le bourg, vue depuis les Igauds

Le bourg et ses alentours

Dans un contexte très bocager, le bourg est perçu de loin dans son écrin de verdure.

De plus près, il présente localement des ambiances assez routières (du fait de la présence des routes départementales) et des sensibilités assez fortes à sa périphérie en raison d'une ruralité très marquée.

L'absence de mur de clôture à l'intérieur des zones pavillonnaires permet de conserver un paysage ouvert, et relativement naturel. Il s'agit d'un véritable point fort, sur lequel le PLU pourra s'appuyer pour maintenir un paysage de qualité.

Il s'est développé le long des voies de communication et présente localement un manque d'épaisseur, ce qui renforce les ambiances assez routières. Contrairement à la périphérie, le centre ancien est très minéral et marqué par la présence de la silhouette massive de l'église.

La colline du bourg, entourée de zones naturelles (zones humides, boisements...) a été peu à peu investie par des lotissements avec des densités variables.



L'absence de mur permet de conserver un paysage ouvert et à dominante naturelle

La périphérie du bourg est également marquée par des éléments patrimoniaux :

- la zone de loisirs de l'étang, qui fait partie d'une grande coulée verte constituée de zones humides,
- les tours du Château de la Combe,
- le château des Fougères qui est toutefois très peu perceptible.

Des éléments marquant le paysage de façon moins positive sont aussi présents :

- les entreprises du lieu-dit « la Fabrique », qui constitue un « point noir » ayant un fort impact paysager.

La commune présente un grand intérêt patrimonial et paysager en raison de sa grande naturalité et de la présence d'un bâti traditionnel ancien encore très présent (fermes, châteaux...). Les nombreux chemins de randonnée permettent de découvrir ce contexte remarquable à l'échelle du département.

Compte tenu des sensibilités paysagères constatées, une attention particulière doit être portée sur les abords du bourg afin d'éviter qu'ils ne se dégradent par des extensions qui seraient mal intégrées.

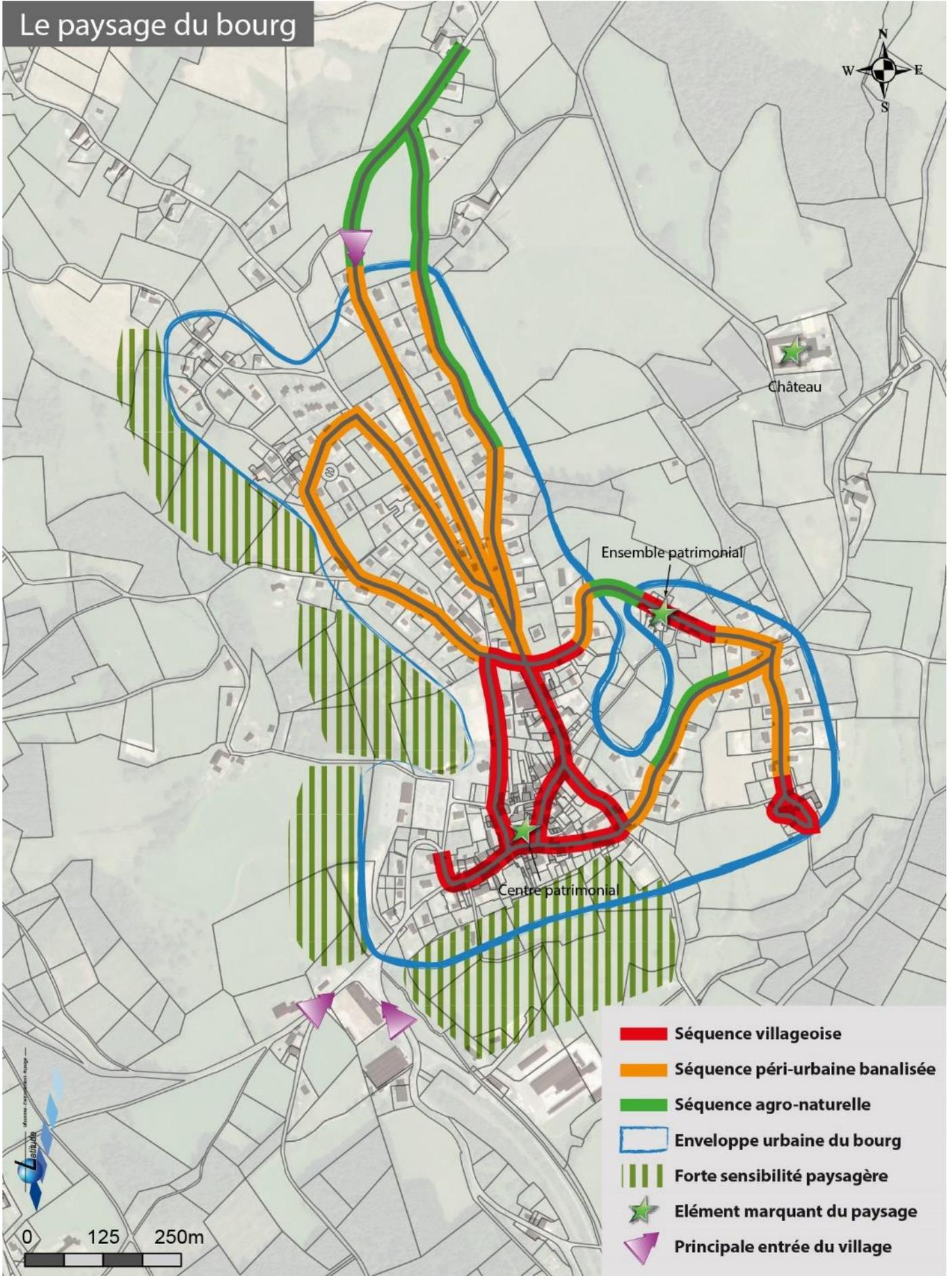
Les voiries, notamment aux entrées sur le village, pourraient être aménagées de façon à casser les ambiances très routières au profit d'un paysage plus qualitatif et d'ambiances plus végétales et villageoises, avec une place plus importante pour les piétons comme cela a été initié avec le réaménagement d'une partie de la RD110, au Nord du centre bourg.



Les entrées du bourg



Le paysage du bourg



3 Le patrimoine bâti

3.1 Le patrimoine archéologique

Définition du patrimoine archéologie

Selon l'article L. 510-1 du Code du patrimoine :
« Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel ».

Les entités archéologiques

En attente du PAC (Porter à Connaissance)

La zone de présomption de prescriptions archéologiques

En attente du PAC (Porter à Connaissance)

3.2 Les monuments historiques

Les monuments historiques et les aménagements

Les monuments historiques sont indissociables de leur environnement proche et ainsi toute protection, inscription ou classement d'un bâtiment au titre de cette loi engendre autour de celui-ci un rayon 500m au sein duquel tous travaux de construction, démolition, transformation, déboisement sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Ce rayon de 500 m peut être modifié par l'autorité environnementale sur proposition de l'ABF après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique.

Un site est inscrit à l'inventaire des monuments historiques : il s'agit « du col des Echarmeaux et ses abords se composant des prairies et des bois entourant le col ainsi que du hameau situé au col proprement dit » (arrêté préfectoral du 13/11/1954).

Le rayon de protection de ces monuments historiques est reporté sur la carte suivante.

Poule les Echarmeaux est concernée par une servitude AC2.

Carte monument historique

En attente du PAC (Porter à Connaissance)

Le patrimoine recensé

La commune possède des éléments bâtis de qualité, reflet d'un passé historique et rural.

3 châteaux sont recensés sur Poule les Echarmeaux :

- Le Château de la Ronze
- Le château de la Combe
- Le château féodal des Fougères, construit en 1355, fût occupé par la famille de Chandieu jusqu'à la Révolution

L'église Saint-Martin datant du XIème siècle. Elle existe dans ses dimensions actuelles depuis 1784. Elle conserve une chapelle gothique et un chœur roman. Son pourtour garni de petites colonnes de style byzantin est séparé du corps de l'église par une archivolte.

La statue de Napoléon aux Echarmeaux : Taillée dans la pierre brute par le sabotier Jean Molette, elle fût terminée en 1864. Elle représente l'Empereur Napoléon 1er. Au dos se trouve l'écusson napoléonien.



Les bâtisses domaniales

3.3 Les autres patrimoines bâtis remarquables :

- soit aux châteaux ou grosses maisons domaniales,
- soit aux « maisons paysannes »

Ces deux typologies peuvent être regroupées dans des hameaux compacts qui étaient situés à proximité immédiate des terres travaillées. La commune est caractérisée par un grand nombre de ces hameaux qui structuraient le territoire rural. Il existe aussi un patrimoine de construction plus récente lié aux activités qui ont été présentes sur la commune : activités ferroviaires et hôtelières.

Ce patrimoine n'est pas toujours respecté dans les réhabilitations : on voit apparaître des éléments étrangers à la région (panachage de tuiles claires de type méditerranéen, volets bleus provençaux par exemple).

Elles sont peu nombreuses, mais assez variées sur la commune : implantées au sein d'un parc arboré ou de hameaux, elles témoignent des époques (du 17^e siècle au 19^e siècle) et d'usages différents (grands domaines agricoles, résidences...). Ces bâtisses ont une valeur patrimoniale indéniable avec des caractères architecturaux spécifiques :

- bâtiment principal compact aux ouvertures nombreuses,
- dépendances soit adjacentes soit séparées,
- toitures avec tuiles plates en écailles,
- tourelles, enceintes de défense,
- éléments de décor : épis,
- pigeonniers, gloriottes ...

Les deux ensembles patrimoniaux les plus remarquables sont ceux des Fougères et de la Ronze.



La maison paysanne ou rurale

La maison paysanne devait répondre aux besoins les plus élémentaires : le logement de ses occupants bien sûr, mais aussi stockage et transformation des produits agricoles, logement des animaux.

Plusieurs types de maisons rurales sont présents sur la commune :

- des maisons très modestes : généralement de petite taille, elles intègrent dans un seul volume bâti le logement et les dépendances,
- des maisons liées à des activités plus florissantes : le logis est de taille importante et souvent séparé des bâtiments d'exploitation. Les plus importantes s'organisent autour d'une cour en « L » ou plus rarement en « U » et sont fermées par un portail. Les éléments architecturaux de ces portails sont à préserver.

La forme traditionnelle de ce bâti est caractérisée par :

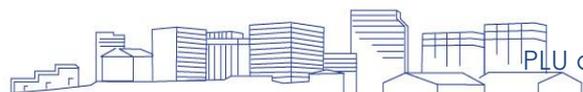
- une compacité du bâti, une volumétrie simple ordonnancée sur un plan orthogonal,
- une localisation de l'habitation à l'étage ou le plus souvent en RDC surélevé.
- le RDC était réservé aux caves ou écuries accessibles par une porte de bois. Ces RDC sont souvent réinvestis aujourd'hui par du logement
- parfois des écuries ou hangars surmontés d'un fenil sont présents,
- les toitures traditionnelles sont généralement couvertes de tuiles canal utilisées en tuile de dessous et de couvert.
- selon l'aisance du propriétaire et la destination des bâtiments (logements ou dépendances) les ouvertures présentent des encadrements en pierre ou en bois.
- certaines dépendances présentent des volumes ouverts (hangars, galeries). Ces ouvertures représentent un caractère à préserver.

Des volumes ouverts à préserver



Composition ordonnancée des façades





La maçonnerie est généralement constituée de moellons de pierres avec un enduit laissant à nu les têtes des pierres. Ces constructions présentent des façades équilibrées par un rythme des ouvertures bien ordonné : la façade est composée selon des axes verticaux (alignements des ouvertures les unes au-dessus des autres) et horizontaux (alignements des ouvertures sur un même plan). Généralement les fenêtres les plus importantes sont situées en partie basse, un « décroscendo » étant lisible au fur et à mesure de la montée aux étages.

Les toitures sont de deux sortes : la plus courante présente une faible pente, mais certaines constructions arborent des pentes plus fortes liées à des influences de l'habitat bourguignon présent au Nord du col des Echarmeaux.

Le patrimoine particulier

Le patrimoine bâti ferroviaire est représenté avec la gare et l'immeuble « SNCF ». Ce bâti est typique et suivait les mêmes plans établis pour toutes les constructions de la SNCF.

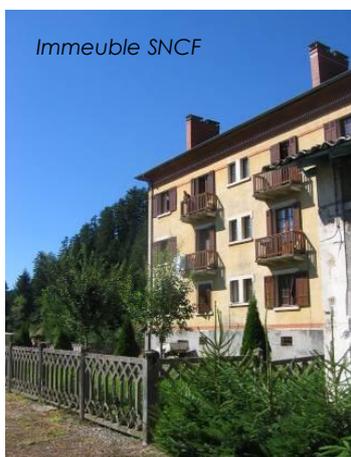
Enfin l'hôtel des Nations constitue un élément marquant du col des Echarmeaux.



Juxtaposition des deux types de pentes de toiture



Moellons de pierre avec enduit « à tête nue »



Immeuble SNCF



Hôtel des Nations



Gare

4 L'état initial de l'environnement

4.1 Contexte physique

Climatologie

La commune de Poule-les-Echarmeaux est caractérisée par un climat tempéré. Les précipitations ont été de 596 mm en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 691 millimètres de précipitations.

Les amplitudes thermiques sont plus élevées que la moyenne nationale avec des températures moyennes comprises entre 18.3 et 31.5°C au mois d'août et 0,4 à 7°C au mois de février (données 2015).

Topographie

Le territoire communal se découpe en quatre grandes entités géographiques avec :

- le massif du Clunisois au Nord,
- le massif de Pramenoux à l'Ouest,
- le massif du Haut-Beaujolais Nord à l'Est,
- la vallée de l'Azergues (dont le point le plus bas est à 446 mètres).

Les principaux reliefs de la commune sont :

- la roche d'Ajoux (973 mètres), sommet de la commune, à la pointe Nord ;
- la croix de l'Allier (935 mètres), situé à la pointe Est ;
- le mont Joly (914 mètres), au Nord Ouest.

4.2 Ressource en eau

Le réseau hydrographique

La commune se situe en tête de bassin versant de l'Azergues.

Le bassin versant de l'Azergues se situe au Nord-Ouest du département du Rhône. Il couvre un territoire de 875 km² représentant le quart de la superficie du département. L'Azergues est le principal affluent de la Saône dans le département.

Le cours de l'Azergues est long d'environ 65 km. Son tracé est fortement influencé par les accidents structuraux qui affectent les unités géologiques qu'il traverse.

L'Azergues est formée par la confluence des deux ruisseaux (l'Aze et l'Ergues) qui prennent leur source dans le massif du Mont Saint Rigaud, et à la Roche d'Ajoux respectivement à 900 et 700 m d'altitude. L'Azergues s'oriente tout d'abord au Sud, puis, à partir de Chamelet il s'infléchit vers le Sud-Est jusqu'à Lozanne où il s'oriente alors plein Nord pour rejoindre la Saône.

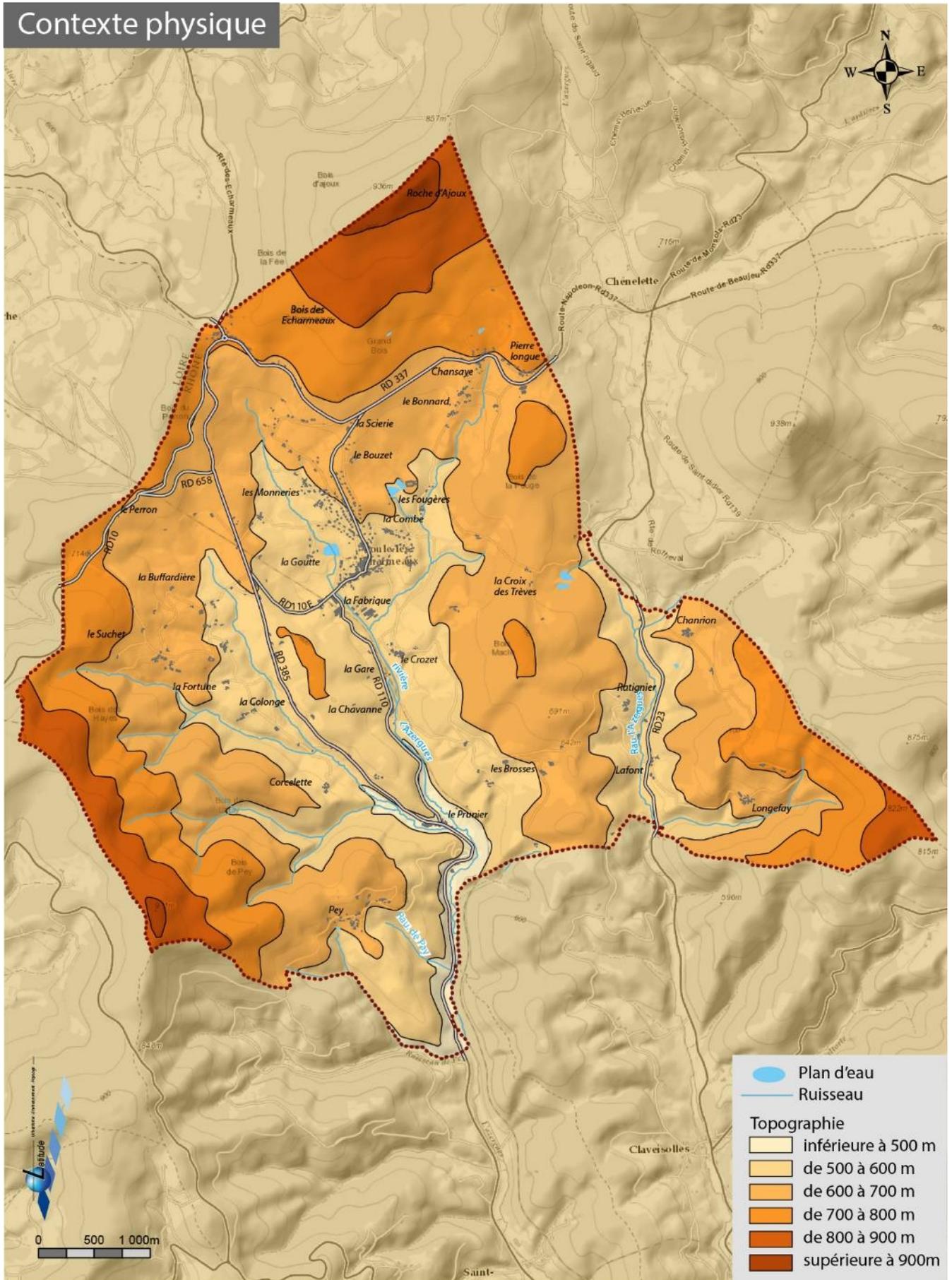
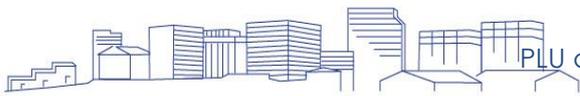
La qualité de l'eau

Une station de mesure de la qualité de l'eau de l'Ergues est localisée sur la commune de Poule-Les-Echarmeaux. La qualité écologique globale mesurée à cette station est moyenne. L'indice diatomées révèle en effet un léger dysfonctionnement trophique généré par la pollution organique observable dès les têtes de bassin et se traduisant, avec l'accroissement des apports au fil de l'eau, par une certaine sensibilité à l'eutrophisation. Il est, contrairement aux autres paramètres déclassants, tout à fait possible d'agir sur ce paramètre en poursuivant l'effort d'assainissement des eaux usées domestiques et en renforçant la lutte contre les pollutions agricoles (effluents d'élevages notamment).

D'autre part, une pollution aux hydrocarbures était constatée jusqu'en 2013, sur l'Ergues. Depuis cette date, la qualité chimique du cours d'eau est bonne.

Qualité de l'eau mesurée sur l'Ergues en 2013

	État écologique	État chimique
2016	Moyen	Bon
2015	Moyen	Bon
2014	Bon	Bon
2013	Moyen	Non atteinte du bon état
2012	Moyen	Non atteinte du bon état



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône- Méditerranée- Corse 2016-2021

La commune de Poule-Les-Echarmeaux est concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse. Un SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il fixe des orientations, déclinées en objectifs et règles de gestion précises. Elles sont l'expression politique de la volonté de tous les acteurs et gestionnaires de l'eau.

Le SDAGE 2016-2021 est rentré en vigueur le 21 décembre 2015. Neuf orientations fondamentales ont été définies et sont détaillées en Annexe.

Notamment, le SDAGE fixe pour chaque masse d'eau des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines. Sur la commune de Poule-Les-Echarmeaux, les objectifs suivants ont été définis :

Contrat de milieux

Le contrat de bassin de l'Azergues 2015-2017 est porté par le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la plaine des Chères et de l'Azergues.

Un premier chantier d'envergure a été initié avec la remise en eau d'un bras mort de l'Azergues situé entre les communes de Civrieux et de Chazay d'Azergues. D'autres projets de travaux sont en phase d'étude avec pour objectif une réalisation programmée au plus tard pour l'automne 2017. Le rétablissement des continuités écologiques (circulation piscicole et transit sédimentaire) au droit du barrage de Morancé est parmi les projets phares de ce contrat.

Masse d'eau	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
Superficielles		
Ruisseau de l'Aze (Rau. l'Azergues) (FRDR10488)	2027	2015
L'Azergues de la source à la Grande Combe (FRDR572)	2015	2015
Souterraine		
Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône (FRDG611)	2015	2015

4.3 La trame verte et bleue

Principe

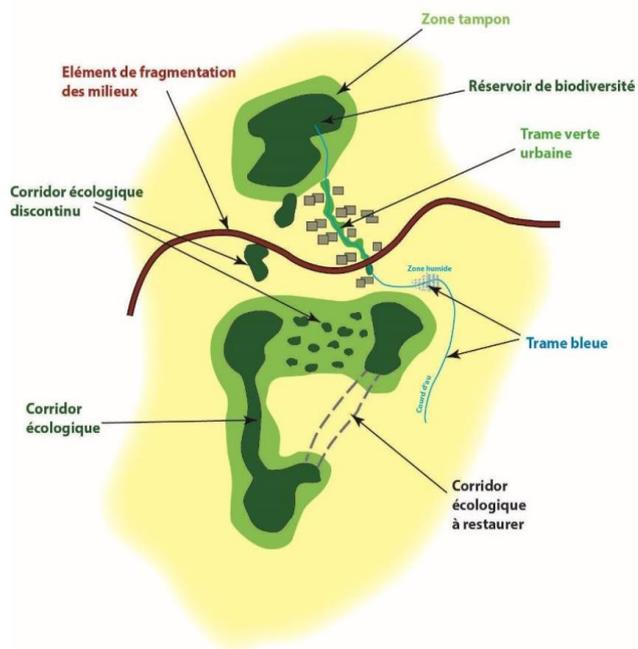


Schéma de principe de la trame verte et bleue

La Trame Verte Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espace et d'échange pour les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Les continuités écologiques constitutives de la TVB se composent des éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité (périmètres réglementaires et autres sites à enjeux) et leurs zones périphériques ou zones « tampons » ;
- Les zones de fonctionnalités ou corridors écologiques (trame de grands boisements, haies bocagères continues) ;
- La trame verte urbaine ;
- La trame bleue : cours d'eau, secteurs de zones humides.

Les réservoirs de biodiversité

A noter que la définition des zones réglementaires et patrimoniales citées ci-après est détaillée en Annexe.

Le territoire communal est concerné par les zonages réglementaires et patrimoniaux suivants :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques :

La ZNIEFF de type I : « Forêt à la croix des Trèves », s'étend sur 6,76 ha. Elle englobe une partie du bois des Brosses et s'intègre au paysage des monts du Beaujolais. La hêtraie qui la caractérise abrite une espèce remarquable : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) qui apprécie les sous-bois humides.

La ZNIEFF de type I : « Tourbière du Suchet », s'étend sur 2.11 ha. Elle abrite l'une des rares stations de Campanille à feuilles de Lierre (*Wahlenbergia hederacea*) qui en apprécie les influences atlantiques durant l'hiver.

La ZNIEFF de type I : « Haute Azergues et ses affluents », s'étend sur 928,46 ha. Cette ZNIEFF se divise en trois zones. La forêt de Douglas laisse place, notamment vers l'amont, à quelques prairies pâturées. Certaines gardent, en souvenir des exploitations passées, des galeries de mines. Ces galeries constituent le premier site d'hivernage pour les chauves-souris, dont sept espèces à enjeu majeur de protection au niveau européen. On peut noter la présence du Petit et du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*). La bonne qualité des cours d'eau du fond des vallées permet la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ainsi que de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). Cette profusion de vie attire également le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

La ZNIEFF de type I : « Mines de Longefay », s'étend sur 2.7 ha. Ces anciennes mines laissées à l'abandon accueillent une population de chiroptères dont le Grand Murin (*Myotis myotis*) et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) qui y trouvent la tranquillité nécessaire à leur repos d'hiver.

La ZNIEFF de type II : « Massif du Saint Rigaud » s'étend sur 1061 ha et couvre six communes. Ce massif forestier représente le point culminant du département du Rhône. A ce titre, il accueille de nombreuses espèces animales et végétales adaptées aux conditions de montagne. Du fait de l'altitude, il constitue le point de départ de nombreux cours d'eau qui formeront un réseau hydrographique dense et de qualité. Ce massif, isolé entre les hauteurs de Bourgogne et du Massif Central, représente un site de passage et d'échanges primordial pour de nombreuses espèces tel que l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

La ZNIEFF de type II intitulée « Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan » s'étend sur environ 16 222 ha. Le zonage de type II souligne le bon état de conservation général de ce bassin versant (qui abrite des espèces piscicoles remarquables parmi lesquelles la Lamproie de Planer). Le secteur considéré présente par ailleurs d'autres éléments d'intérêts en matière d'habitats naturels (pelouses calcaires subatlantiques), de flore (Impatiante ne-me touchez-pas, Millepertuis androsème, ou encore par exemple une plante à répartition atlantique très rare en région Rhône-Alpes, parvenant ici en limite de son aire de répartition : la Wahlenbergie à feuilles de lierre...), ou de faune. Il joue ainsi un rôle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces de chiroptères ou d'autres mammifères (Campagnol amphibie), de libellules, de batraciens (Sonneur à ventre jaune...) ou d'oiseaux remarquables, tels que le Grand-Duc d'Europe, le Cincle plongeur ou l'Engoulevent d'Europe.



Écrevisse à pattes blanches



Sonneur à ventre jaune



Lamproie de Planer

Les espaces naturels sensibles

L'Espace Naturel Sensible « Mont-Saint-Rigaud » a été inventorié par le Conseil Départemental du Rhône. Il n'existe actuellement pas de plan de gestion pour cet espace naturel sensible sur Poule les Echarmeaux.

Le site inscrit « col des Echarmeaux et ses abords »

Les prairies et bois entourant le col des Echarmeaux ainsi que le hameau situé au col sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du Rhône.

Les zones humides

La commune est concernée par la présence de nombreuses zones humides, associées dans la majorité des cas au réseau hydrographique.

Dans les zones humides de la commune, on peut notamment rencontrer le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*).

Les mégaphorbiaies sont également fréquentes sur la commune. Les mégaphorbiaies sont des formations à hautes herbes. Les principales espèces végétales qui les composent sont la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Les mégaphorbiaies se rencontrent dans les prairies, mais également en sous-bois humide.

La localisation des zones humides est présentée sur la carte ci-après. Ces données sont issues de l'étude réalisée à l'échelle du département.

Il existe un enjeu important à préserver ces milieux particuliers dans les orientations du PLU.



Prairie humide pâturée

La zone humide des Monneries

La commune est propriétaire d'une zone humide d'environ 8 ha au lieu-dit « Les Monneries ». Elle est intégrée dans la ZNIEFF « Haut bassin de l'Azergues et du Saonan ». Les terrains sont marqués par une hydromorphie variable en partie liée au ruisseau des Echarmeaux qui traverse la zone du Nord au Sud. Les informations suivantes proviennent du « diagnostic écologique de la zone humide des Monneries à Poule-les-Echarmeaux – Avant-projet de plan de gestion » réalisé par le contrat de rivière de l'Azergues en 2008 ainsi que d'un inventaire supplémentaire effectué sur le site en 2017.

Le site présente 4 groupements végétaux distincts :

- les milieux aquatiques, soit avec de l'eau courante (cours d'eau) ou de l'eau stagnante (flaques, mares) ;
- les prairies humides, avec différents gradients d'humidité ;
- les mégaphorbiaies, dans ces milieux on observe principalement le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- le bois humide avec du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et des Saules (*Salix sp.*).

Suite au contrat de rivière, un plan de gestion a été mis en place sur une des parcelles de ce secteur. Il prévoit notamment :

- de conserver, voire améliorer le caractère humide du site,
- de maintenir l'ouverture des milieux en assurant une gestion appropriée,
- de diversifier la mosaïque des habitats aquatiques.

Un sentier de découverte pédagogique de 400 mètres a été aménagé afin de permettre la découverte des différents milieux de la zone humide.

Cette vaste zone boisée marécageuse pouvant servir de corridors pour les oiseaux, les grands mammifères (présence de traces de sangliers) ou les amphibiens comme la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ou le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Zone humide des Monneries



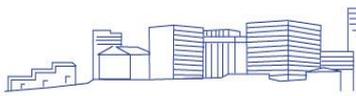
Entrée de la zone humide



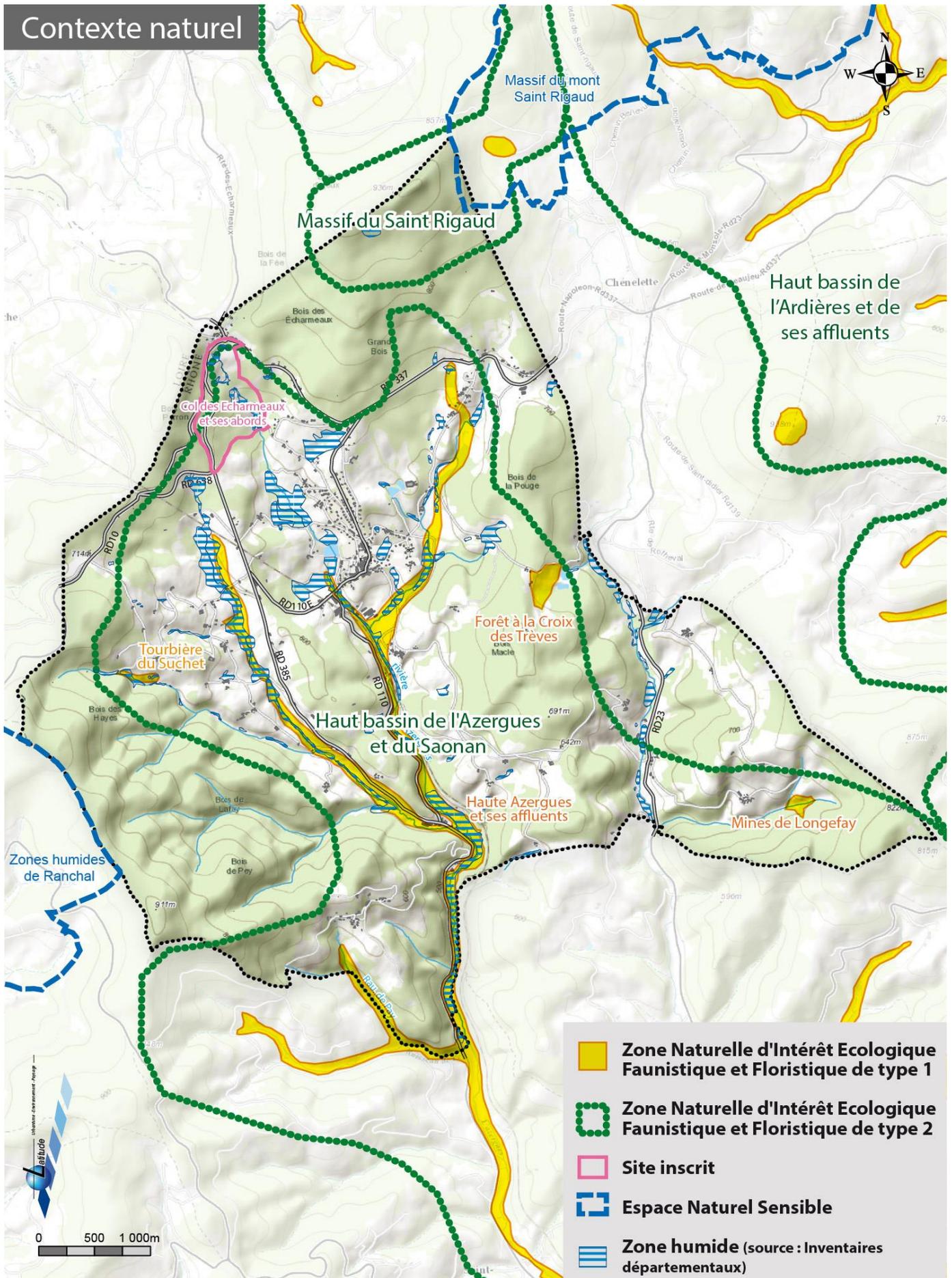
Milieux aquatiques à l'intérieur de la zone humide

Une synthèse des principales protections réglementaires et patrimoniales de la commune, identifiées par zonage, est présentée ci-après :

Zonage réglementaire ou patrimonial	Commune de Poule-les-Echarmeaux
Znieff de type I	« Forêt à la croix des Trèves » « Tourbière du Suchet » « Haute Azergues et ses affluents » « Mines de Longefay »
Znieff de type II	« Massif du Saint Rigaud » « Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan »
Espace Naturel Sensible	« Mont-Saint-Rigaud »
Site inscrit	Site inscrit « col des Echarmeaux et ses abords »
Milieux humides	Nombreuses zones humides



Contexte naturel



Les autres milieux

Les prairies et boisements de résineux caractérisent le paysage communal.

Les zones boisées occupent une surface importante de Poule-les-Echarmeaux. La forêt est privée à l'exception d'une petite surface communale gérée par l'ONF. Les boisements de la commune sont principalement constitués de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), de Sapin (*Abies alba*) et d'Epicéa (*Picea abies*).

Les plantations de Douglas sont assez développées sur la commune. On précisera à ce titre que la commune a fait l'objet d'un arrêté sur la réglementation des boisements. Suite à cet arrêté :

- tous semis ou plantations d'essences forestières sont soumis à déclaration,
- les plantations de peupliers à clones femelles et de robiniers sont interdites,
- les limites entre les plantations et les bois existants sont réglées à 2 m,
- les limites entre les plantations et les cultures ou prairies est de 15 m maximum.

Les plantations de résineux sont caractéristiques des boisements de la commune, mais en certains endroits, on retrouve quelques feuillus dont des hêtres, témoins du peuplement spontané.

Le réseau hydrographique dense est bordé de forêts linéaires, appelées ripisylves. Ces boisements alluviaux caractérisés par l'Aulne et le Frêne forment un habitat naturel reconnu à l'échelon européen et témoignent d'une qualité du milieu.

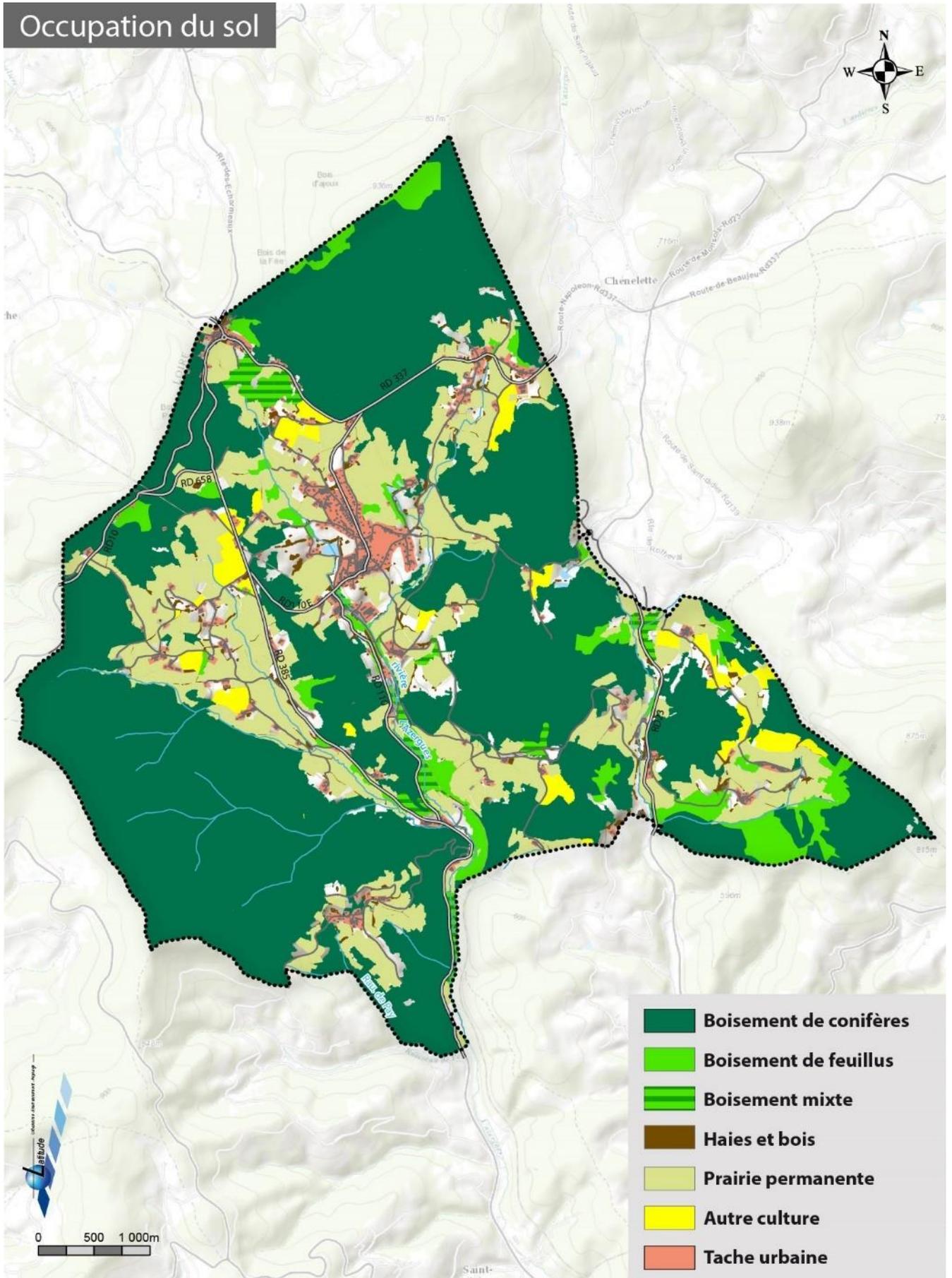
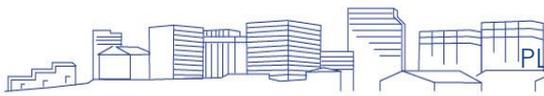
Les territoires agricoles de la commune sont principalement constitués de prairies permanentes à caractère bocager. Elles représentent le support de l'activité d'élevage qui favorise la richesse du milieu et permet de maintenir un paysage atypique très apprécié des touristes. Les prairies humides situées le long de l'Azergues sont nombreuses. Les cultures de céréales et maïs sont limitées aux parcelles les moins pentues.

Le caractère bocager de la zone agricole est favorable au développement d'une faune variée. Le SCOT demande de prendre en compte le bocage dans le document d'urbanisme afin de le maintenir et de favoriser son rétablissement avec des essences locales. Toutefois cela ne doit pas aller à l'encontre de la viabilité économique des exploitations agricoles.

Les haies arbustives et arborescentes sont principalement constituées d'essences locales (Houx, Frêne, Noisetier, Chêne, Charme, Châtaignier...).

Le bocage accueille une faune et une flore spécifique. La Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*) affectionne tout particulièrement ces prairies bordées de haies buissonnantes. La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) affectionne également les zones bocagères.





La faune

En ce qui concerne **les mammifères**, le Sanglier (*Sus scrofa*) et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) sont présents sur la commune, avec des secteurs de passage préférentiels notamment :

- le long de la RD 337 : entre les Echarmeaux et Pierre longue (corridor entre le Bois d'Ajoux et le Bois de la Pouge),
- le long de la RD 385 : entre les Plaines et Bel Air,
- en amont de la confluence entre le ruisseau de Lafay et l'Azergues entre le Ferrat et le Prunier.

Les animaux se déplacent entre boisements et prairies et rentrent parfois en collision avec des véhicules, notamment sur les routes citées ci-dessus (20 à 30 collisions sont recensées chaque année). Un Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) victime de collision a été observé sur une route, à proximité au Nord-Est de la commune.

D'autres mammifères sont également présents comme la Martre (*Martes martes*), la Fouine (*Martes foina*), le Blaireau européen (*Meles meles*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*) ou le Lièvre d'Europe (*Lepus capensis*). Les chauves-souris sont bien représentées avec le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et le Grand murin (*Myotis myotis*). Concernant les espèces invasives, des traces de Ragondin (*Myocastor coypus*) de différentes tailles ont été observées au bord de l'Azergues, à l'Est de la commune.



Empreinte de Chevreuil (à gauche) et de Ragondin (à droite) (Latitude-uep)

En ce qui concerne **les oiseaux**, le territoire étant très naturel, il recèle de nombreuses espèces (passereaux, rapaces...). On y trouve : Perdrix grise (*Perdix perdix*), Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Des données collectées pas le CORA Rhône sur la commune de Poule indiquent la présence de 29 espèces communes d'oiseaux.

En ce qui concerne **les amphibiens** et les reptiles, diverses espèces sont présentes comme la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*).



Ceufs de grenouilles agiles (Latitude-uep)



Triton alpestre (Latitude-uep)

En ce qui concerne **les insectes**, les prairies abritent des libellules telles que : le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*) ou la Petite nymphe à corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) ainsi que des papillons comme le Vulcain (*Vanessa atalanta*).



Du point de vue des **poissons**, on trouve notamment la Truite fario (*Salmo trutta fario*) et le Chabot (*Cottus gobio*).



A noter enfin la présence **d'écrevisses à pattes blanches** recensée sur la commune. Cette espèce est protégée au niveau européen.



Ces données témoignent d'une grande diversité faunistique et de la nécessité de préserver les écosystèmes encore présents sur la commune (boisements de feuillus, zones humides, haies,...).

Les corridors écologiques

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** est élaboré conjointement par l'État et la Région, avec l'assistance technique de réseau d'acteurs régionaux. Le SRCE porte sur les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014, n° 14-155 publié au recueil des actes administratifs Rhône-Alpes le 18 juillet 2014.

Le plan d'action de la région est organisé autour de plusieurs orientations :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques.

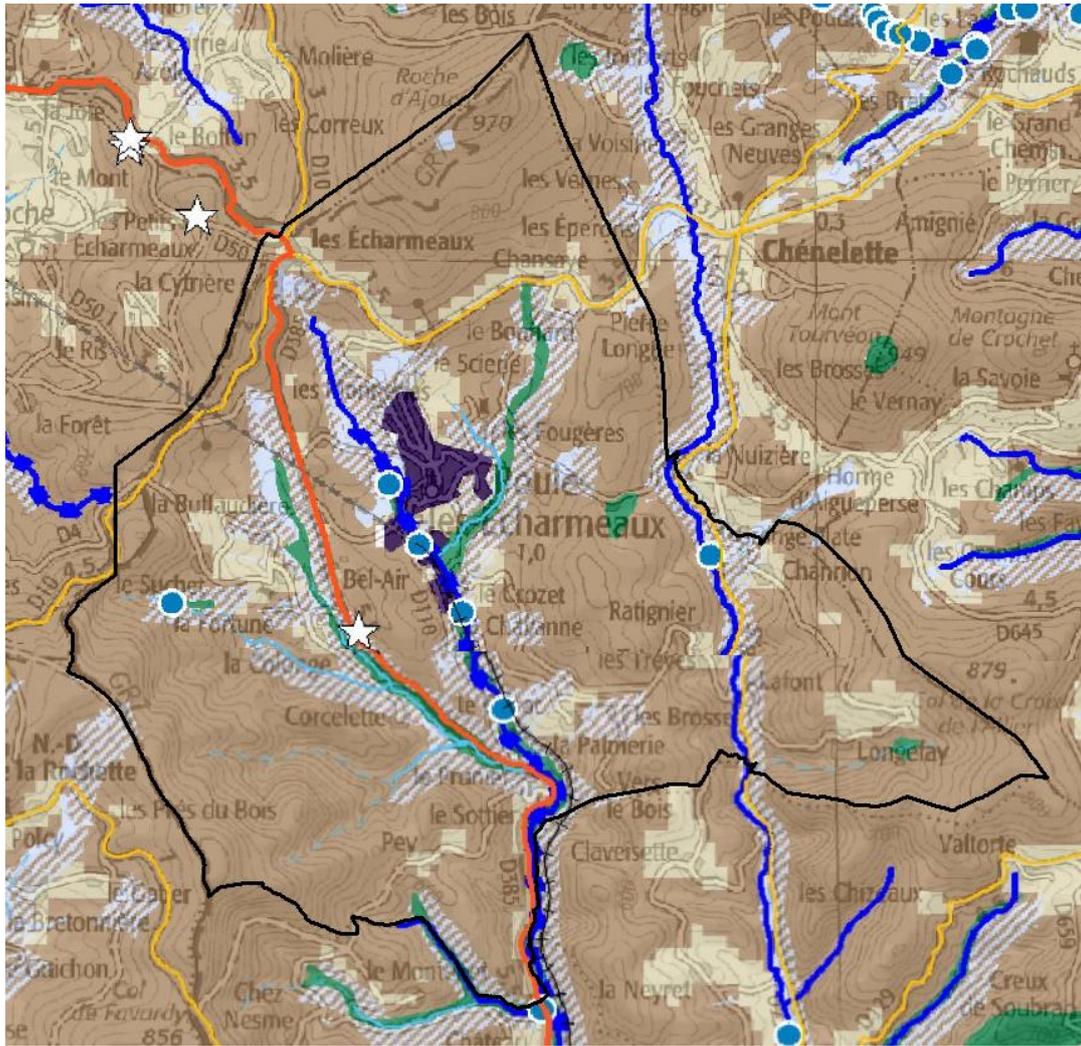
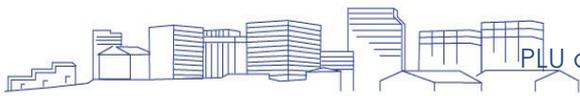
Ce schéma a cartographié les enjeux relatifs aux continuités écologiques en utilisant les éléments établis par le RERA (Réseaux Écologiques Rhône-Alpes), des diagnostics territoriaux et des réunions partenaires.

Aucun corridor terrestre n'a été identifié sur la commune par le SRCE.

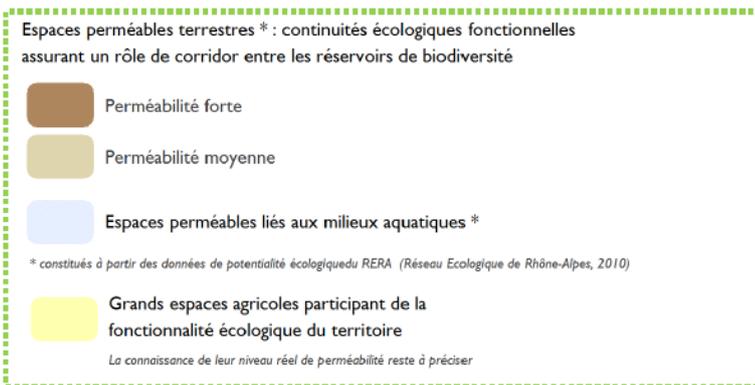
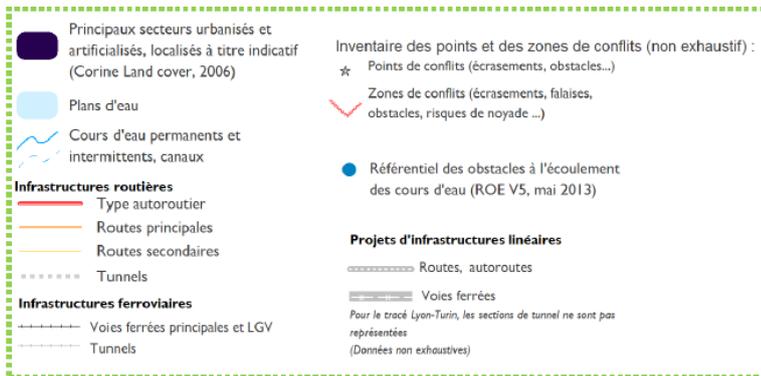
Les corridors liés aux cours d'eau ont été identifiés.

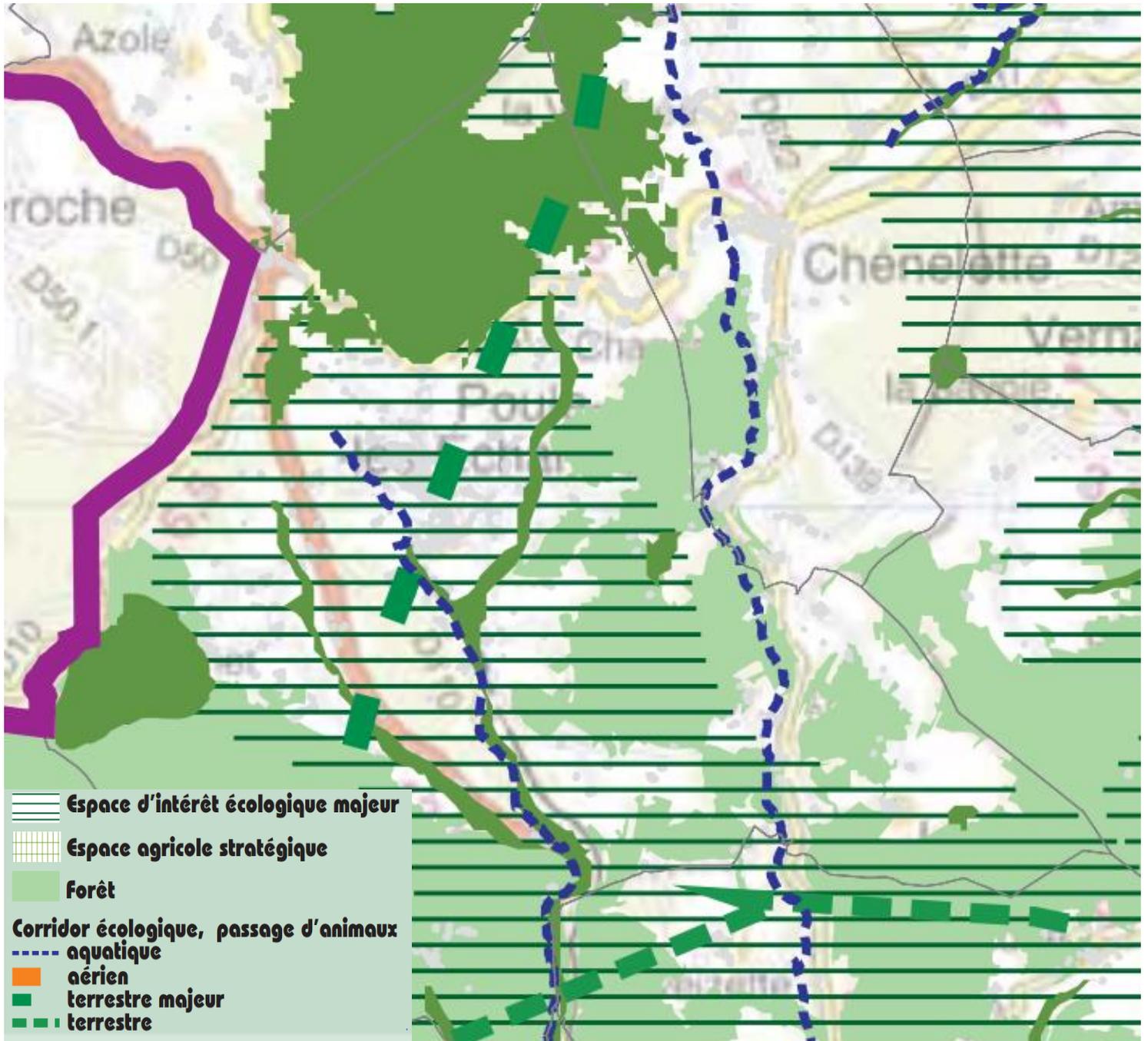
Le **Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais**, approuvé le 29 juin 2009, précise que les documents d'urbanisme devront « Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité du territoire et repérer impérativement les corridors écologiques ». Le SCOT prévoit que les corridors ainsi identifiés soient respectés notamment en veillant à maintenir ses rôles écologiques par la conservation d'une emprise inconstructible minimale de 20 mètres en milieu agricole et 10 mètres en milieu urbain.

Un corridor terrestre traversant la commune du Nord au Sud a été identifié. Ce corridor est considéré comme corridor majeur à l'échelle du SCOT. Il ne correspond néanmoins à aucune réalité sur le terrain au regard notamment des zones urbanisées qu'il traverse.



Extrait du SRCE Rhône-Alpes





Extrait du SCOT du Beaujolais

Les corridors identifiés à l'échelle communale

Différents réservoirs de biodiversité ont été recensés sur le territoire communal. Il s'agit des ZNIEFF de type 1, des zones humides et de l'ENS.

On rencontre deux grands types de corridors écologiques sur le territoire communal, qui permettent le passage de la faune et de la flore d'un écosystème à un autre ou d'un secteur à un autre :

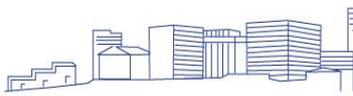
- les **corridors terrestres** qui se situent au niveau des boisements et des réseaux de haies qui permettent le passage de la grande et de la petite faune ;
- les **corridors aquatiques** qui se situent au niveau des cours d'eau et des zones humides de la commune et qui permettent le déplacement des espèces aquatiques (poissons, ...), mais également des espèces terrestres liées au milieu aquatique (Martin pêcheur d'Europe, amphibiens,...).

Ainsi, sur le territoire communal, les principaux corridors écologiques concernent :

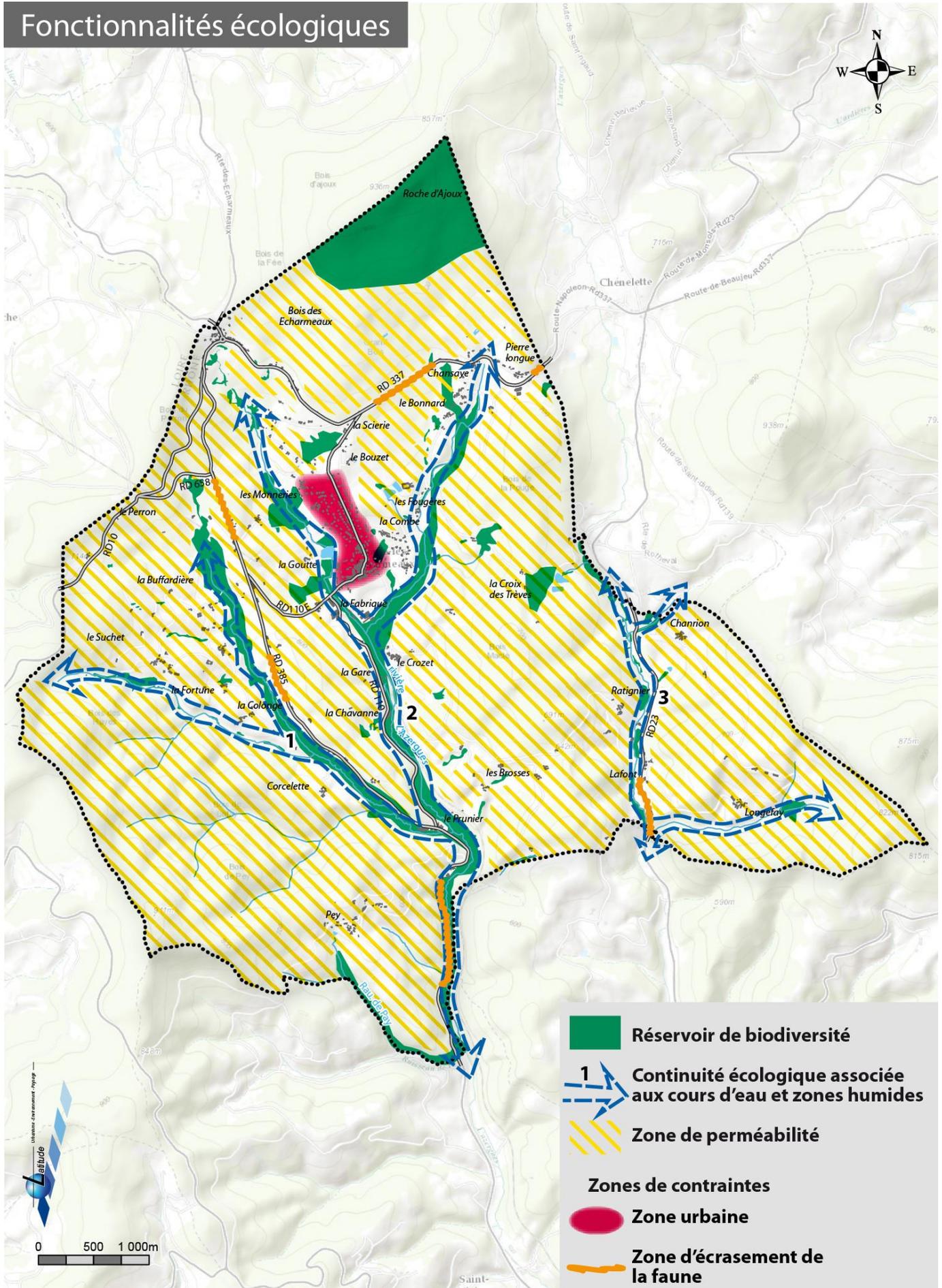
- les déplacements des chevreuils, sangliers et de la petite faune le long des haies et des boisements ;
- les déplacements de la faune aquatique le long de l'Azergues et de ses affluents.

Globalement la commune est perméable au déplacement d'espèces, aucun corridor terrestre précis n'a pu être tracé. Néanmoins, la zone urbaine reste une zone imperméable au passage de la faune. De plus, quelques zones d'écrasement de la faune ont été recensées le long des infrastructures routières (information donnée par les chasseurs en mai 2016).

Les principaux corridors écologiques concernent les cours d'eau et zones humides associées.



Fonctionnalités écologiques



Ruisseau à l'Ouest de la commune (1)

Ce petit ruisseau traverse des zones de pâture avant de rejoindre l'Azergues. Son eau peu profonde, son débit lent et son lit bien végétalisé en font un milieu favorable à la reproduction et la circulation des amphibiens. Des individus venant se reproduire (Triton alpestre) ainsi que des pontes de Grenouille agile y ont été observés.

La présence de la RD 385 à l'Est représente un danger pour les mammifères et les amphibiens circulant localement.



Parcelle traversée par le ruisseau temporaire

L'Azergues (2)

Ce cours d'eau est bien oxygéné, il présente un débit rapide et un substrat composé de sables, galets et blocs de pierre.

Cette portion de l'Azergues semble favorable à la reproduction de poissons comme la Truite fario (présence potentielle de frayères). Des amphibiens comme la Grenouille verte (*Pelophylax kl esculentus*) peuvent également être présents.

A noter également la présence d'une zone boisée marécageuse en rive droite du cours d'eau, qui semble favorable à la présence d'amphibiens comme la Salamandre tachetée ou le Triton palmé.

Un corridor écologique favorable au Chevreuil et au Sanglier traverse également le secteur Sud selon un axe Est-Ouest (zones boisées de part et d'autre du cours d'eau). Cependant, la RD 385 située à l'Ouest de l'Azergues constitue une zone à fort risque de collision, les véhicules circulant assez vite sur cet axe.



La RD 385 à proximité de l'Azergues



Vues de l'Azergues au Sud de la commune

Zone marécageuse longeant la rivière

Cours d'eau à l'Est de la commune (3)

Ce cours d'eau bien oxygéné, présente un débit rapide, de nombreux méandres et un substrat composé principalement de sable et blocs de pierre. Ce milieu est favorable à la reproduction de poissons (Truite fario) ou d'amphibiens (Grenouilles vertes). Le lit est peu végétalisé et la ripisylve assez peu présente.

Des traces de Chevreuil ont été observées le long des berges. Des mammifères aquatiques

semblent également fréquenter ces berges, comme le Ragondin (*Myocastor coypus*), espèce invasive. De nombreuses traces appartenant à des individus de différente taille de cette espèce ont été observées sur les berges. Ce secteur peut également être fréquenté par la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), espèce à fort enjeu écologique qui a déjà été observée dans la vallée de l'Azergues.



Vues du cours d'eau et des berges



Traces de ragondins observées sur les berges

5 Risques, nuisances et contraintes

5.1 Les risques naturels

Inondation

Le cours d'eau l'Azergues induit un risque inondation pour les communes qu'il traverse.

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de l'Azergues a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 décembre 2008.

Il concerne 28 communes, dont la commune de Poule-les-Echarmeaux.

Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et s'impose au PLU et il met en place plusieurs zones :

- Zone Rouge, fortement exposée au risque, ou à préserver strictement,
- Zone Rouge « Extension », faiblement ou moyennement exposée au risque, mais située dans un champ d'expansion des crues à préserver avec présence de bâti existant,
- Zone Bleue, faiblement ou moyennement exposée au risque et située dans une zone urbanisée
- Zone Blanche, non exposée au risque d'inondation de l'Azergues et de ses affluents, mais susceptible d'aggraver ce risque par ruissellement. Cette zone est appelée « zone d'apport en eaux pluviales ».

La commune de Poule-les-Echarmeaux est concernée par un risque important aux abords des affluents de l'Azergues.

Une mise à jour du PPRI est en cours d'élaboration.

Aléa lié au retrait et gonflement des argiles

La commune est située sur un secteur où ont été recensées des formations argileuses et marneuses. Il apparaît par conséquent, un risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune. Un risque d'aléa faible concerne la très large majorité du territoire communal.

Cette contrainte implique des précautions particulières en matière de construction.

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à quelques principes. Leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.

Ces principes ne relèvent pas des règles d'urbanisme et n'entrent pas dans le champ réglementaire du PLU.

Risques liés aux mouvements de terrain

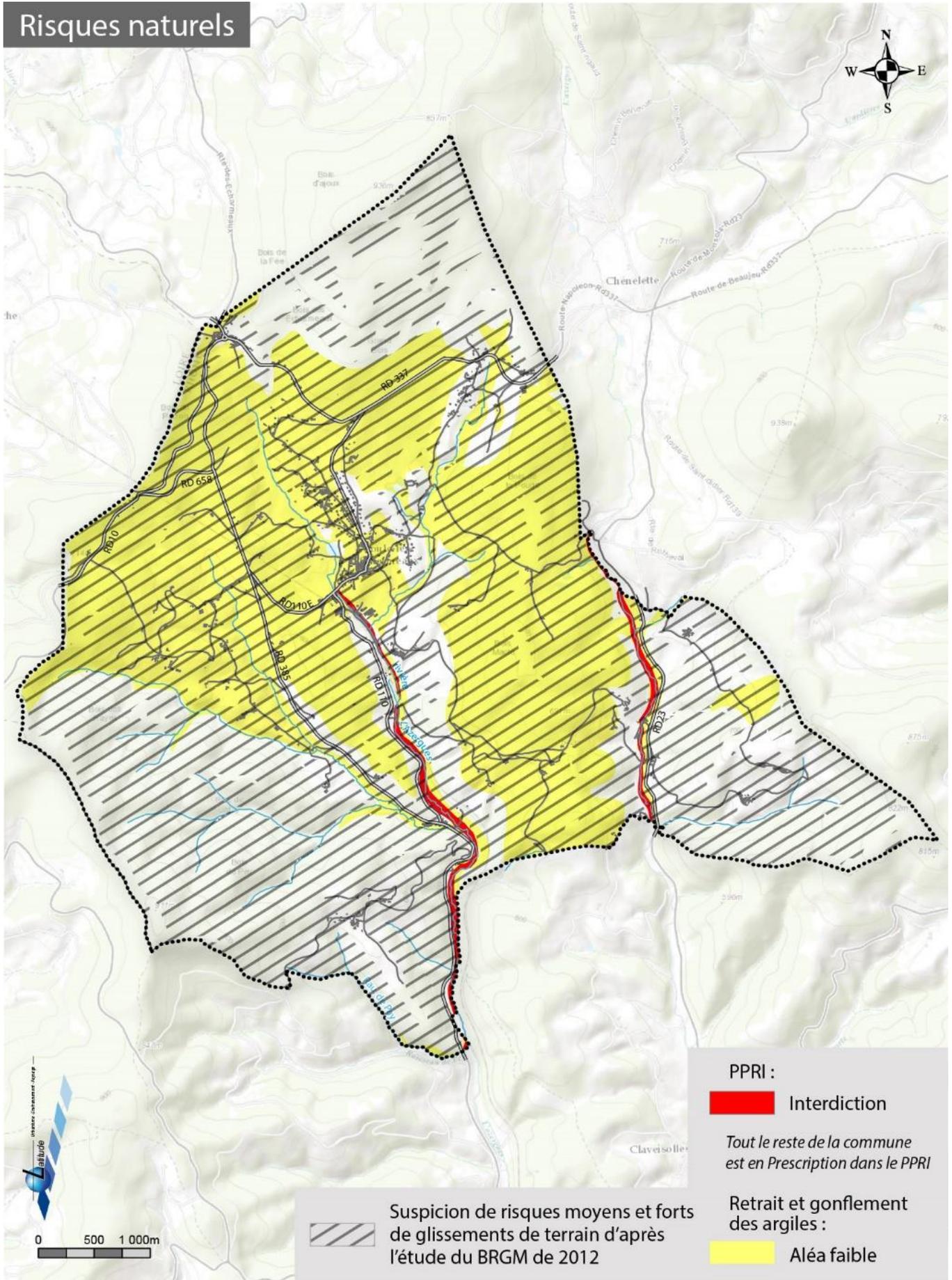
Une étude a été réalisée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologique et Minière) sur l'ensemble du département, en dehors de la Communauté Urbaine de Lyon (sauf Givors et Lissieu).

L'étude de susceptibilité aux mouvements de terrain, réalisée à l'échelle 1/25 000, prend en compte séparément trois types de phénomènes : glissements de terrain, coulées de boues et chutes de blocs.

Le sud de la commune est concerné par un risque fort de mouvements de terrain.

Le préfet du Rhône exige que dans le cadre de la révision du PLU, la commune lève le doute sur la susceptibilité du risque sur les secteurs pouvant potentiellement recevoir des constructions (y compris agricoles).

Risques naturels



PPRI :

Interdiction

Tout le reste de la commune est en Prescription dans le PPRI

Retrait et gonflement des argiles :

Aléa faible

Suspicion de risques moyens et forts de glissements de terrain d'après l'étude du BRGM de 2012

5.2 Les risques industriels et technologiques

Risques de transports de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les conséquences possibles d'un accident TMD sont de trois types :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique

Le territoire communal est concerné par le risque de transport de matières dangereuses via :

- Le réseau routier

La commune est concernée par un risque de transport de matières dangereuses, sur les routes départementales

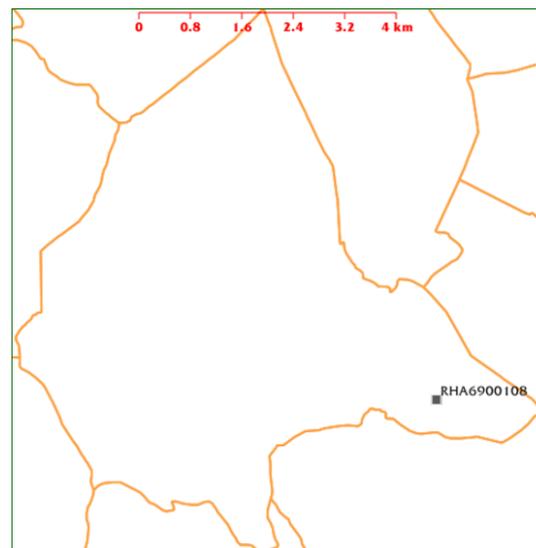
- Les canalisations de gaz

La commune de Poule Les Echarmeaux est concernée par la présence de deux canalisations de transport de gaz de diamètre nominal de 400 mm et de pression maximale de 673.7 bars exploitées par GRT gaz.

Sites et sols pollués

La base de données BASIAS (Inventaire historique de sites industriels et activités en service) du bureau de recherches géologiques et minières recense un site au Sud-Est de la commune. Il s'agit de la Concession de Longefay (mine de plomb argentifère).

La base de données BASOL qui recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ne recense aucun site sur l'ensemble de la commune.



Extrait du site BASIAS (Inventaire historique de sites industriels et activités en service)

ICPE

La commune est concernée par 3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Habitat bois
- Profil Douglas
- SARL Francobois

Ces entreprises, liées à l'activité sylvicole, ne sont pas soumises au régime Seveso.

5.3 Les nuisances

Bruit

En application de l'article 13 de la loi n° 92 1444 du 31 Décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée. La largeur maximum de cette zone est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie (300 m en catégorie 1, 250 m en catégorie 2, 100 m en catégorie 3, 30 m en catégorie 4 et 10 m en catégorie 5).

La commune n'est pas concernée par les nuisances sonores d'infrastructures routières faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes.

Qualité de l'air

La directive européenne « cadre » du 27 septembre 1996 (96/62/CE) établit les principes de base d'une stratégie européenne commune. Elle planifie et organise la surveillance autour de « directives "filles" » par polluants, qui précisent les seuils et modalités techniques de surveillance.

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fusionne la directive "Cadre" et les directives "Filles" adoptées entre 1999 et 2002.

Les directives européennes ont été conçues en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui détermine des seuils à ne pas dépasser pour une vingtaine de polluants en fonction de leurs impacts sur la santé humaine. L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français.

Les différentes directives de l'Union Européenne ont fixé des valeurs guides et des valeurs limites pour les niveaux de pollution de plusieurs polluants dont notamment : le dioxyde de soufre (SO₂), l'oxyde d'azote (NOX), les poussières en suspension (PS), l'ozone (O₃), l'oxyde de carbone (CO) et les métaux lourds, dont le plomb (Pb).

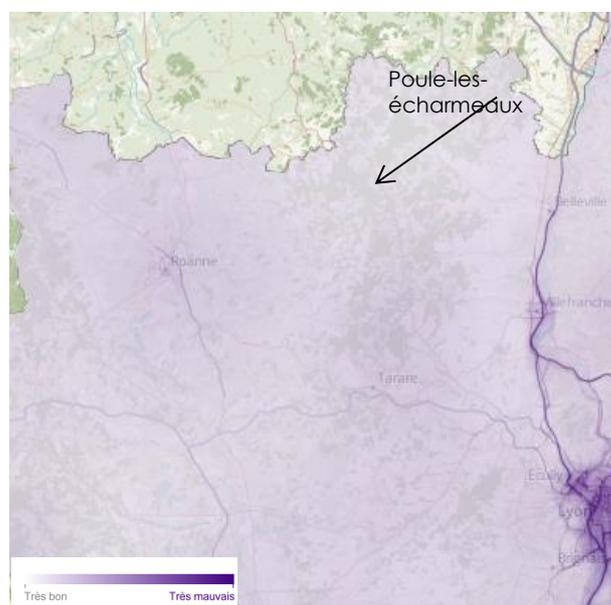
Le cadre réglementaire français relatif à la protection de l'air a été introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, communément dénommée "loi sur l'air", et par ses différents décrets d'application.

Air Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

La carte ci-dessous synthétise l'état de la qualité de l'air en 2014.

Elle est représentée par un indicateur global prenant en compte les concentrations, issues de données de modélisation, de dioxyde d'azote (NO₂), de particules fines (PM₁₀) et d'ozone (O₃) en situation de fond, c'est-à-dire éloignée de toute influence directe des axes routiers ou des industries : cet indicateur correspond à une pollution moyenne.

Ainsi la qualité de l'air est bonne sur la commune.



Qualité de l'air
(Air Rhône Alpes)



Le tableau suivant synthétise les risques et nuisances associés à la commune de Poule-les-Echarmeaux.

	Type de risques	Commune de Poule-les-Echarmeaux
Risques naturels	Risque inondation	Prise en compte du Plan de Prévention du Risque Inondation
	Aléa lié au gonflement des argiles	Faible
	Risques de mouvement de terrain	Fort au sud de la commune
Risques industriels et technologiques	Risque lié au transport de matières dangereuses	Lié au réseau routier et aux canalisations de gaz
	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	4 ICPE recensées
	Sites et sols pollués	1 site recensé dans la base de données BASIAS
Nuisances	Bruit	Non concernée
	Qualité de l'air	Bonne

6 Environnement humain

6.1 La mobilité

Le réseau de voiries

La commune est traversée par 7 routes départementales :

- la RD 385 qui traverse le territoire de la commune du Sud au Nord,
- la RD 337 qui traverse le territoire d'Est en Ouest, en limite Nord de la commune, qui relie Chénelette aux Echarmeaux ;
- la RD 110 Nord-Sud, qui longe l'Azergues et dessert le bourg ;
- la RD 23 Sud-Nord, en limite Est de la commune qui relie Claveisolles à Chénelette ;
- la RD 110E, Est-Ouest, qui relie le bourg à la départementale 385 ;
- la RD 10, en limite Ouest de la commune ;
- la RD 658, au Nord-Ouest qui relie le secteur « le Perron » à la RD 385.

En dehors des axes principaux, la commune est desservie par un important réseau de voies communales qui relient les fermes et les hameaux dispersés.

Les trafics les plus importants sont ceux des RD 385 et 337, qui constituent des axes de transit important dans le secteur. La RD 110, qui dessert le centre bourg est, quant à elle, moins fréquentée. Cependant, elle reçoit une part du trafic des autres voies de passage. La circulation apparaît donc importante dans la traversée du bourg (nuisances pour les riverains).



Les transports collectifs

La commune de Poule les Echarmeaux est desservie par SYTRAL (réseau départemental des cars du Rhône).

Trois lignes desservent la commune. Il s'agit des lignes :

- 306 – Beaujeu/Claveisolles
- 315 – Chénelette – Lamure
- 448 – Poule-lès-Echarmeaux - Tarare

Le réseau CORUS est composé de 12 lignes permettant aux personnes isolées et non motorisées d'accéder aux gares et services du territoire. Ce service est sur réservation.

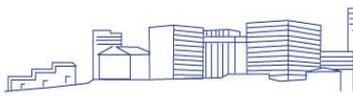
3 lignes desservent la commune.

- 10a Bourg Ranchal- Lamure-sur-Azergues
- 10b – Poule les Echarmeaux – Bourg Chenelette
- 10c- Poule les Echarmeaux – Chauffailles

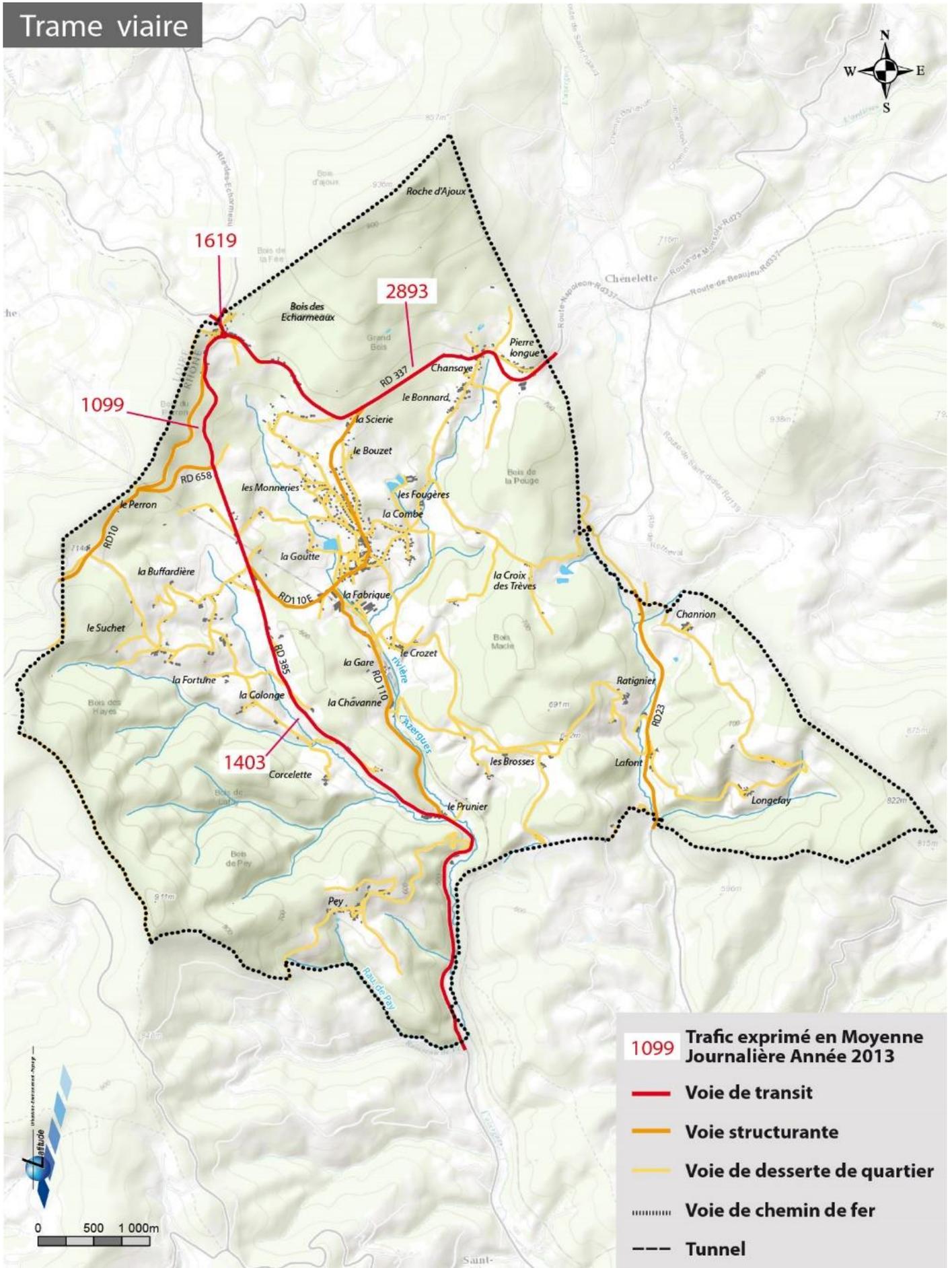


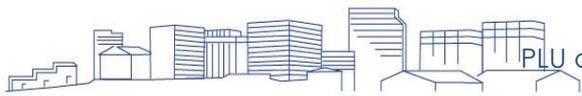
Enfin, il est regrettable que la gare SNCF ait été fermée, celle-ci participant à l'attractivité de la commune. En effet, le TER représente une alternative crédible à l'usage quasi-indispensable de l'automobile sur le secteur.

Cependant, il existe une liaison de car TER depuis la gare de Lamure sur Azergues.



Trame viaire





Les déplacements piétonniers,

- Les parcours de loisirs

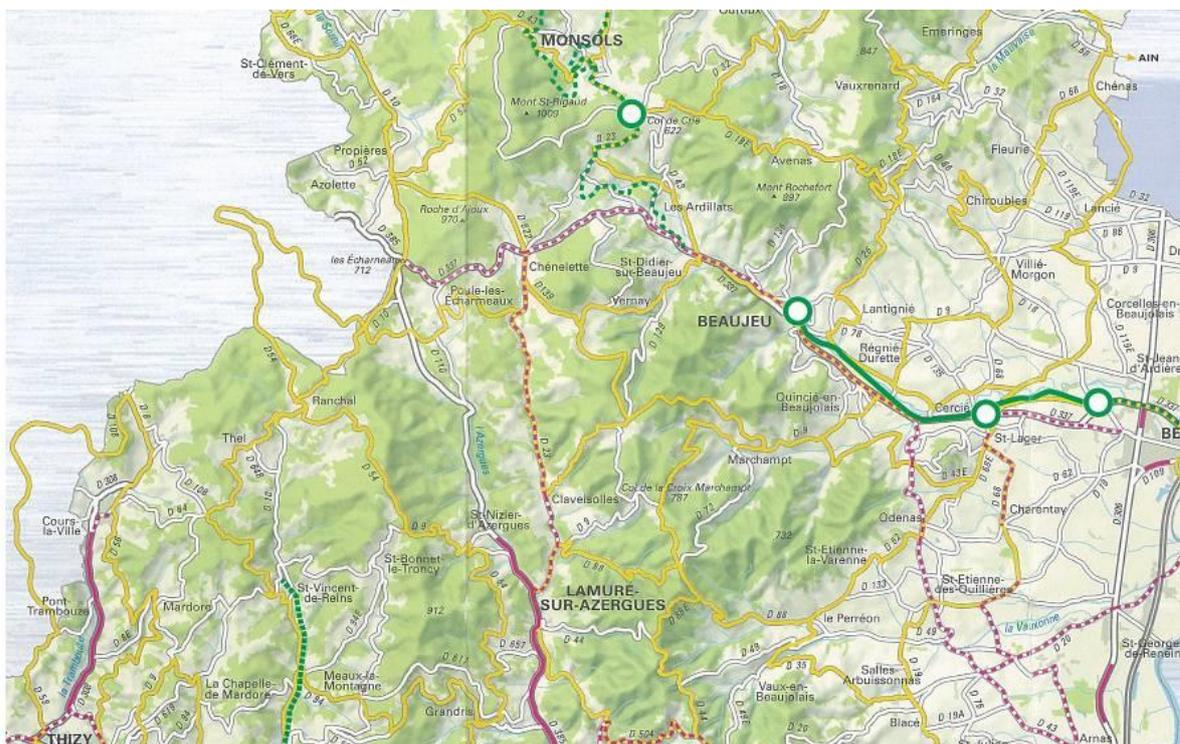
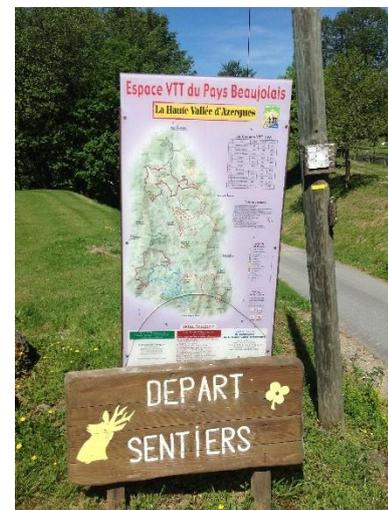
Poule-les-Echarmeaux attire de nombreux marcheurs. En effet, la commune est dotée d'un réseau de 55 km de chemins de randonnée balisés en grande partie inscrits au PDIPR du Conseil Général du Rhône ;

Le circuit de la poule situé à la périphérie du territoire effectue une boucle de 35 km. Cinq ramifications se greffent à ce circuit pour revenir vers le village. Une partie de ce circuit fait également partie du sentier de Grande Randonnée (GR7) qui relie les Vosges aux Pyrénées.

Les sentiers permettent de découvrir les boisements de Sapin et de Douglas et de parcourir les crêtes. Celles-ci offrent de beaux points de vue sur les paysages de la commune notamment avec le panorama de la Roche d'Ajoux qui culmine à 970 m.

Tous les sentiers balisés font partie du domaine public et ils sont entretenus par le comité pédestre.

La commune cherche également à développer des parcours plus proches du centre-bourg et de ses commerces. On peut citer notamment les espaces VTT et le sentier de découverte de la zone humide des Monneries.



- Les parcours quotidiens

La commune de Poule Les Echarmeaux en raison de la dispersion de l'habitat sur son territoire et du relief n'est pas dans un contexte favorable au développement des parcours piétonniers quotidiens. Toutefois, la commune a récemment réaménagé la RD110 afin de favoriser les déplacements piétonniers sur cet axe autrefois aménagé de façon très routière.

Enfin dans le cadre de la mise en accessibilité des espaces publics pour les PMR, il existe un enjeu à requalifier certains parcours dans le centre (largeurs et continuité des trottoirs, dégagement des parcours, etc.). Toutefois ces aménagements ne relèvent pas du PLU, la plupart devant s'effectuer dans les emprises publiques existantes compte tenu de la typologie du bâti existant (généralement à l'alignement dans le centre ancien).

Inventaire des capacités de stationnements publics

Le centre-bourg comporte plus de 170 places de stationnements dont au minimum 6 dédiées aux personnes à mobilités réduites.

Aucun stationnement ne dispose d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Le fonctionnement urbain

A l'échelle communale

La commune est composée de plusieurs hameaux et d'un habitat dispersé sur le territoire. Ce type d'organisation développe des circulations automobiles assez importantes entre les secteurs résidentiels et le bourg qui regroupe la majorité des commerces, services, équipements.

Ces circulations locales se mêlent aux circulations de passage des routes départementales, plus particulièrement sur la RD 385, et provoquent des points potentiels de danger, notamment aux intersections avec les voies de desserte des secteurs d'habitat situés à l'Ouest de la route départementale.

Ces secteurs à l'Ouest de la RD 385 connaissent une pression urbaine qui se traduit par un accroissement des constructions. Cela engendre une augmentation des potentialités de danger à ces carrefours. Il conviendrait d'éviter toute urbanisation supplémentaire

dans ces secteurs. Sinon, à terme le réaménagement des carrefours sera nécessaire (avec un cout hors d'échelle pour la collectivité).

Par ailleurs le contexte physique montagneux crée des ruptures dans le fonctionnement urbain. Notamment les secteurs de Longefay, Ratignier et de Lafont positionnés dans une autre vallée semblent très éloignés du bourg (passage du col de la croix des Brosses).

Afin de ne pas renforcer les points de conflits en matière de circulation et de limiter les déplacements automobiles, il serait nécessaire de regrouper les nouveaux développements résidentiels autour du bourg.

A l'échelle du bourg

Le bourg est traversé essentiellement par des circulations automobiles liées aux extensions urbaines récentes qui rabattent les circulations sur la RD 110 faute de maillage viaire.

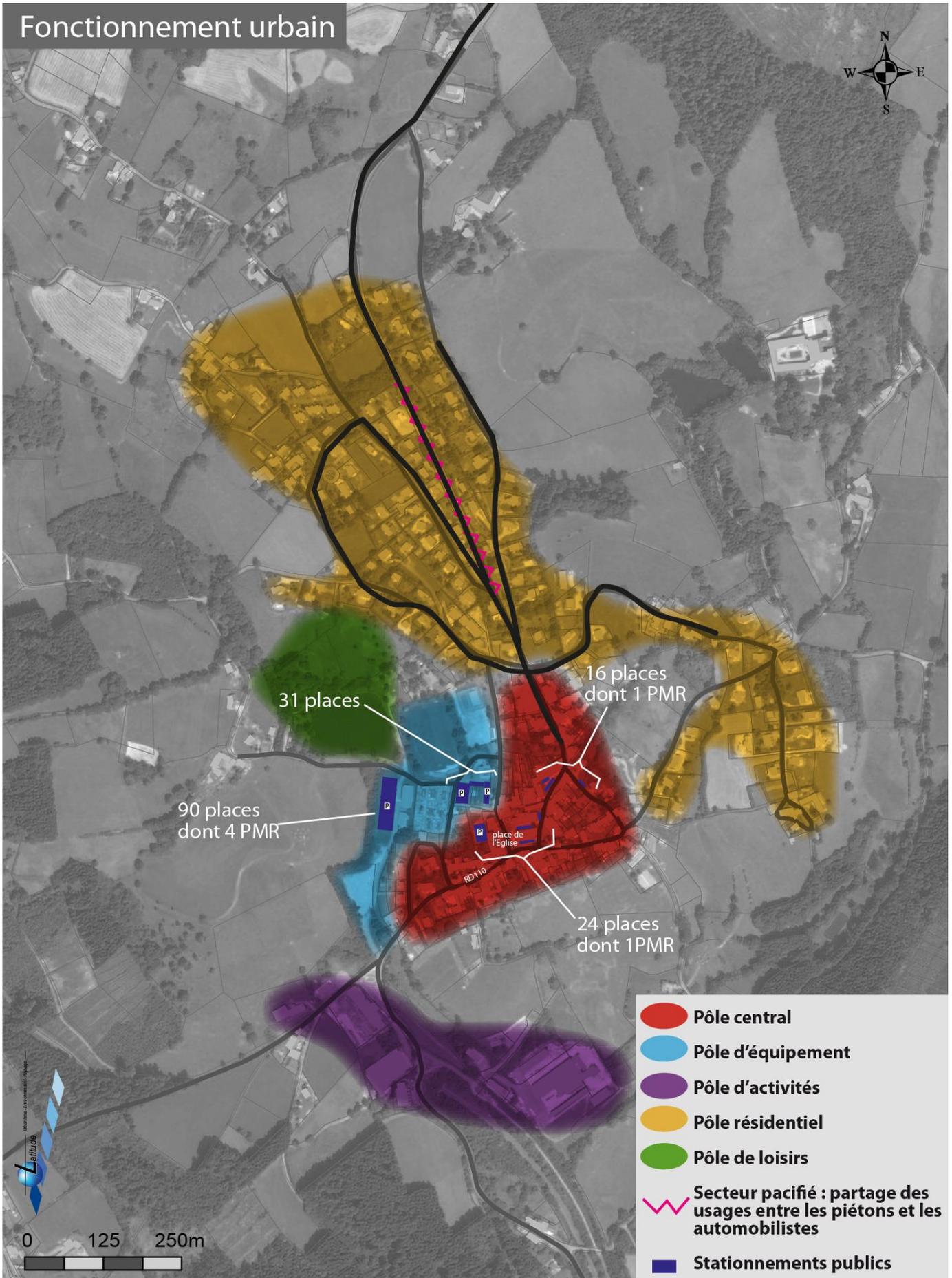
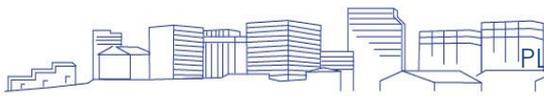
Les constructions de part et d'autre de la RD 110 ont des accès directs sur la route. Ces accès sont multipliés par le nombre de constructions et génèrent autant de points de conflits. Ceux-ci ont été en grandes parties résolus grâce au réaménagement de la RD110 : mise en place de ralentisseurs et d'un cheminement doux sécurisé sur la voirie.

Cela a permis de rendre cette voie attractive pour des déplacements piétons, d'autant que le cheminement doux permet de relier la zone pavillonnaire vers le cœur du village avec des temps de parcours restreints.

L'échelle du bourg permet des déplacements piétons avec des temps de parcours réduits. Il serait souhaitable de développer un parcours de liaisons douces attractives permettant de relier les quartiers résidentiels récents, le centre, et le secteur d'équipements sous le bourg.



Sécurisation de la RD110



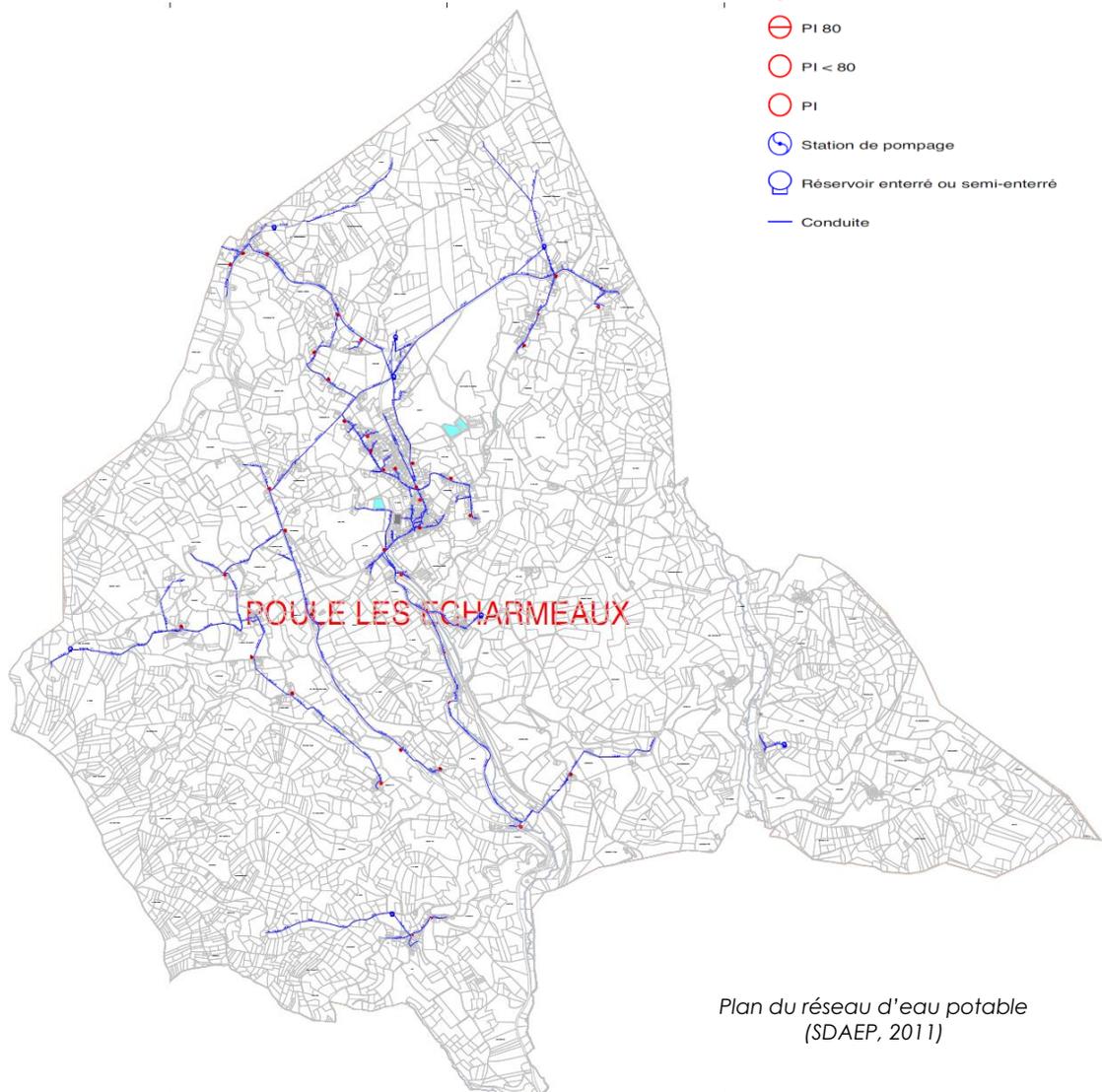
6.2 Les réseaux

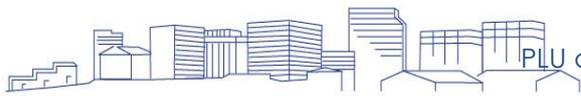
L'eau potable

Le service de l'eau potable de la commune de Poule-Les Écharmeaux est délégué SUEZ Eau France dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31/12/2025.

En 2016, le réseau compte (données 2016) :

- 561 abonnés
- 8 réservoirs pour une capacité de 1 170 m³
- 35,9 km de réseau
- 75,6 % de rendement
- 96,2 % de conformité bactériologique
- 63 441 m³ produits, dont 439 m³ vendus à Belleruche

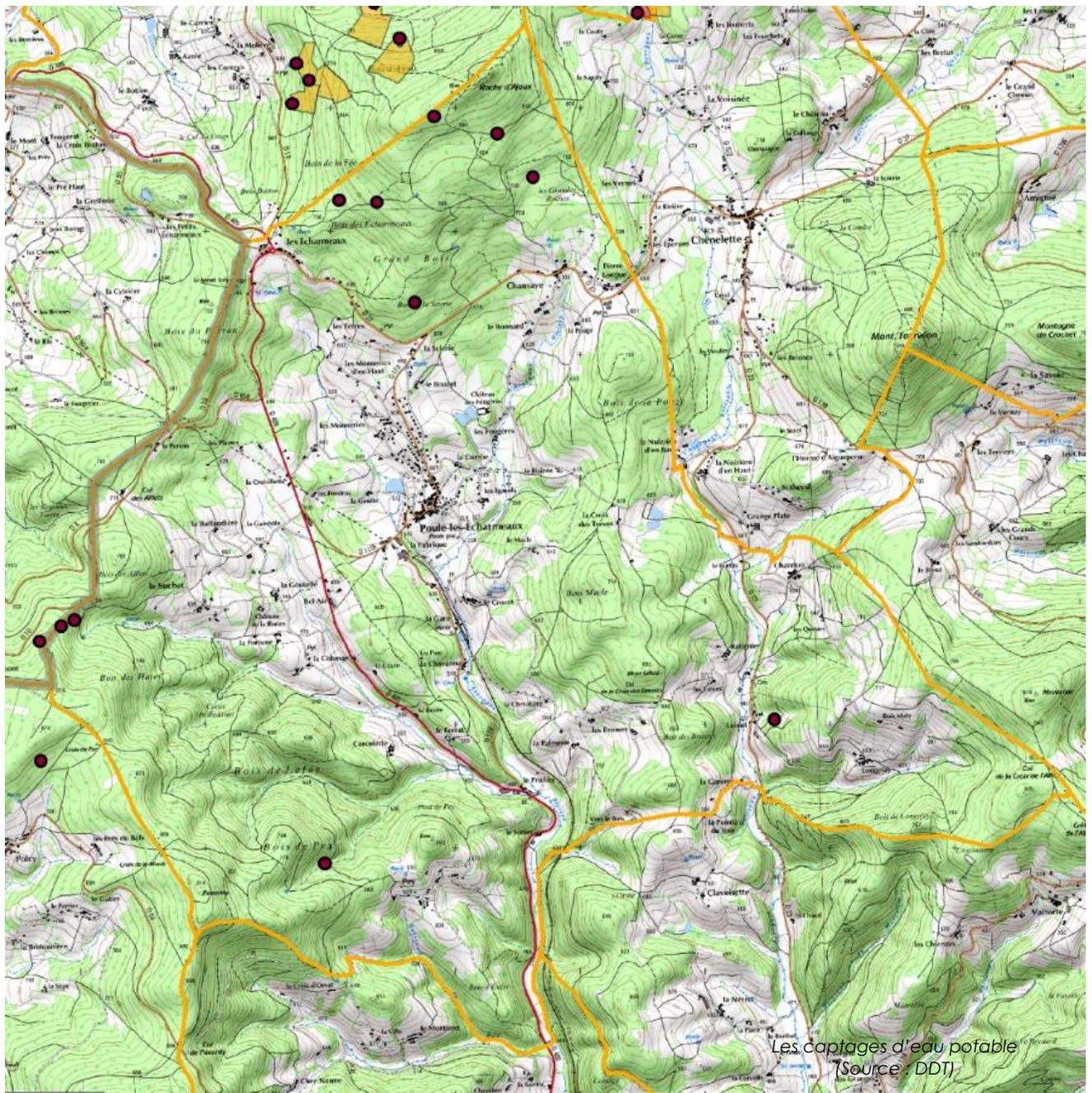




La commune est alimentée en eau potable à partir de 8 sources au niveau des secteurs suivants :

- Trichard,
- Gonnet,
- Auray,
- Ajoux,
- Pey,
- Suchet (2 sources),
- Moulin scierie.

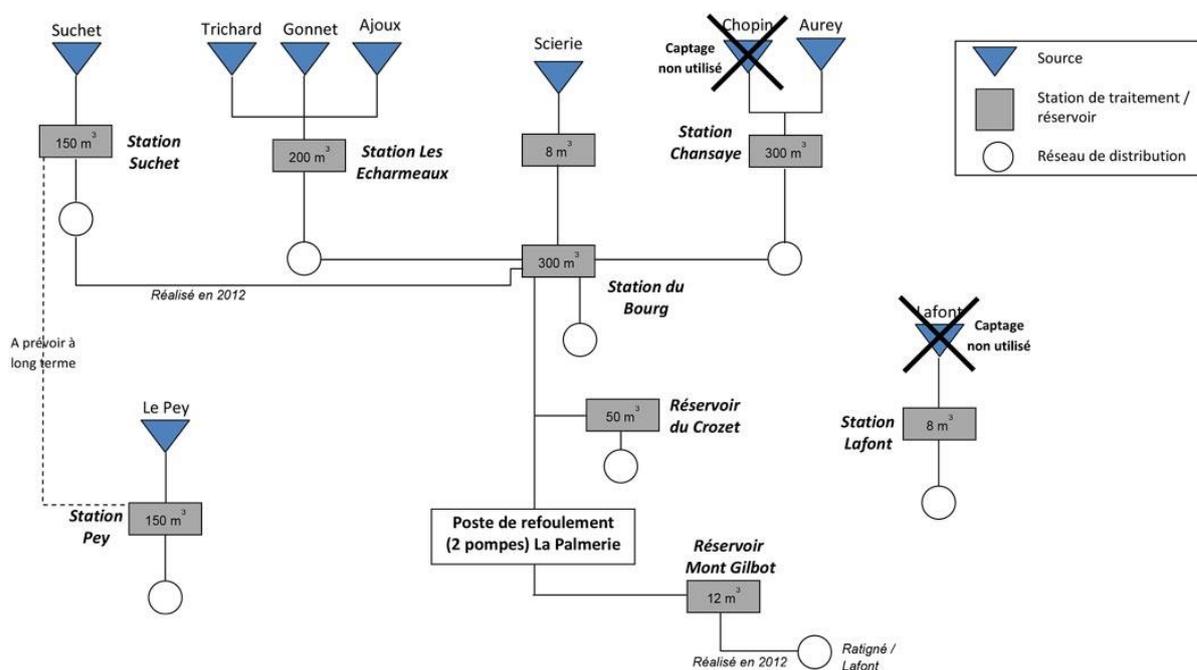
Ces captages ont fait l'objet de périmètre de protection et servitudes d'utilité publique s'y rapportant par arrêté préfectoral n°69-2016-06-24-002.



Au niveau quantitatif, la ressource est actuellement satisfaisante, mais peut devenir insuffisante en période d'étiage compte tenu des évolutions de consommation prévues par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Un programme d'action a été proposé pour remédier à ce problème. Il prévoit l'organisation suivante de la filière :

Organisation future du service d'eau potable de Poule-Les-Echarmeaux

SDAEP Phase 3



Différents travaux ont été entrepris dès 2012 :

- Maillage du réseau Suchet par le Col des Echarmeaux
- Maillage du Réseau Lafont avec le réseau du Bourg
- Mise en place de périmètre de protection des captages

L'assainissement collectif

Stations d'épurations

Sur le secteur de la Haute Vallée d'Azergues, 10 stations d'épuration traitent les eaux des communes du territoire. Deux d'entre elles traitent les eaux usées de Poule-les-Echarmeaux et sont implantées sur la commune.

La principale STEP est située au hameau de La Chavanne, au Sud de la commune ; elle est gérée par la COR et fait l'objet d'un contrat de délégation de service public confié à SUEZ. La STEP a une capacité nominale est de 600 équivalents habitants (EH) et sa charge maximale en 2015 était de 266 EH. Sa filière de traitement est par disque biologique et lit de séchage planté de roseaux des boues activées à faible charge. L'évacuation des boues se fait in situ et le milieu de rejet des eaux traitées est l'Ergues (eau douce de surface). Les performances épuratoires du système ont été relevées comme étant insuffisantes sur l'exercice 2015 et des travaux d'élimination des eaux claires parasites ont été réalisés en 2016. Suite à ces travaux, des analyses de conformité et performance ont été réalisés en mars 2017. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

La deuxième STEP est localisée au hameau des Echarmeaux, au Nord de la commune. Cette STEP gérée par la COR fait également l'objet d'un contrat de délégation de service public à SUEZ. Sa capacité nominale est de 80 EH. Le traitement se fait sur lit bactérien, les eaux traitées sont rejetées dans l'Ergues. En 2015, la charge maximale en entrée atteignait 119 EH. Des surcharges hydrauliques importantes ont été relevées en entrée de la station. Des travaux de rénovation de la STEP ont eu lieu en 2016 et ont permis de restaurer le système épuratoire qui est aujourd'hui de nouveau aux normes en termes de traitement.

Le réseau d'assainissement

Sur le territoire de la Haute Vallée d'Azergues, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 67.157 km dont :

- 29 km de réseau séparatif eaux usées
- 12 km de réseau séparatif eaux pluviales
- 32% de réseau unitaire

L'assainissement non collectif

La Lyonnaise des Eaux a assuré les missions du SPANC jusqu'au 31 octobre 2015. La compétence a ensuite été transférée à la COR en gestion directe, sur le territoire de la Haute Vallée d'Azergues dont Poule les Echarmeaux fait partie.

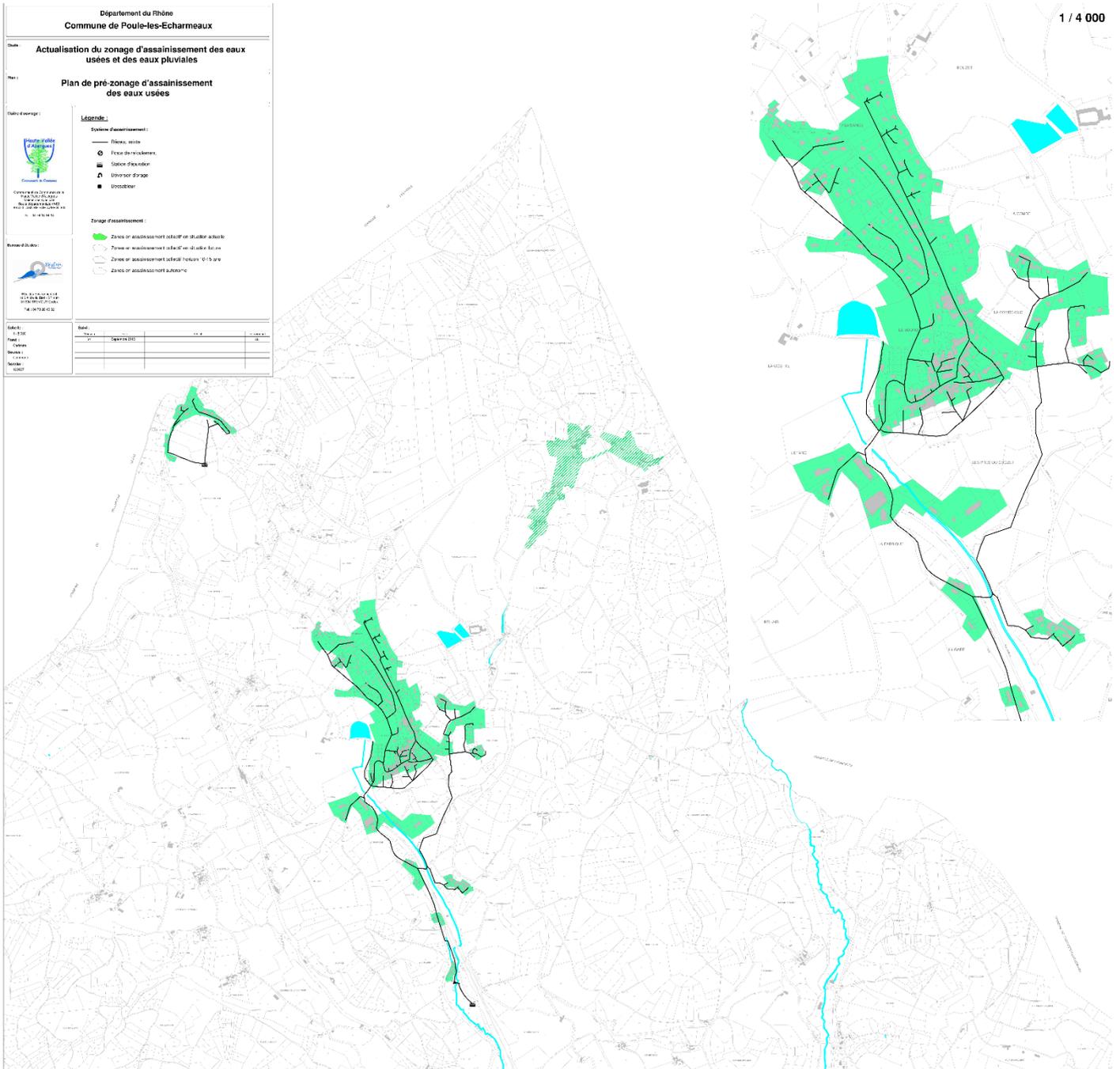
En 2016, 1327 installations autonomes ont été recensées soit 2919 habitants raccordés au service d'assainissement non collectif. Sur les 1571 installations contrôlées depuis la création du service, 473 ont été jugées conformes et validées par le SPANC.

Les missions du SPANC sont :

- Le contrôle de conception et de réalisation des installations nouvelles.
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Les chiffres ne sont pas détaillés par communes, en 2016, sur l'ensemble du territoire de la COR, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était de 30.1%.

Données issues de l'ancien PLU et à actualiser.
Il s'agit d'un pré-zonage. En attente du
zonage définitif par la commune



Les réseaux numériques

Les antennes relais

Les antennes relais présentes sur le territoire communal sont présentées dans le tableau ci-dessous :

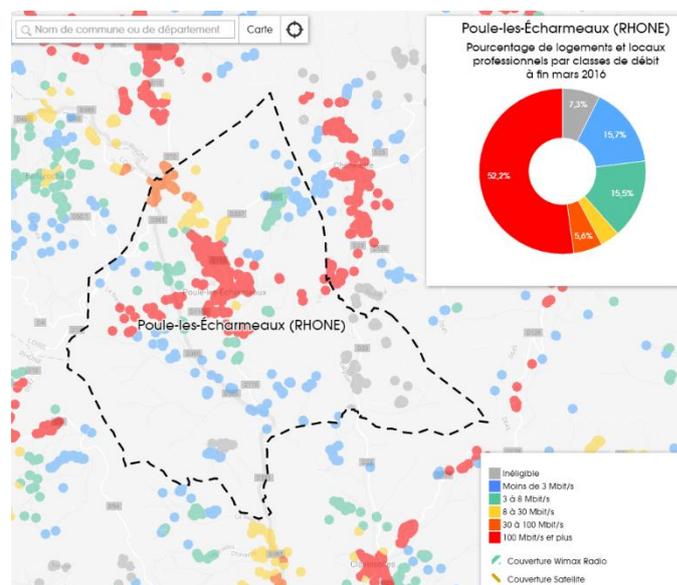
2G 3G 4G	BOUYGUES TELECOM	2016-10-21	2016-10-21	CHEM RURAL N° 64 (CHANSAYE NORD)
3G 4G	FREE MOBILE	2017-04-21	2017-04-21	(PIED DE PEY OUEST)
3G 4G	FREE MOBILE	2017-03-17	2017-03-17	FABRIQUE DE CHARPENTES CHAMPEAU (CHANSAYE)
3G 4G	FREE MOBILE	2017-04-21	2017-04-21	(LA COLONGE)
2G 3G	ORANGE	1997-07-11	2011-01-03	FABRIQUE DE CHARPENTES CHAMPEAU (CHANSAYE)
2G 3G	ORANGE	1998-10-30	2011-05-13	(LA COLONGE)
2G 3G	SFR	2009-12-24	2011-04-08	D.485 IMP COMMUNALE 85 (LE PRUNIER)
2G 3G 4G	SFR	2001-07-06	2017-05-12	CHEM RURAL N° 64 (CHANSAYE NORD)

Internet

La France a initié un déploiement national du très haut débit à l'horizon 2022. Les objectifs principaux sont :

- Renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale ;
- Aménager tous les territoires en infrastructures numériques ;
- Développer l'accès aux usages de demain.

La couverture internet est globalement bonne sur la commune avec plus de 50% de la construction desservie par la fibre optique. En 2009, 8 zones d'ombre ont été identifiées et traitées depuis.



Carte de la couverture internet. La couleur rouge signifie des débits importants.

Source : observatoire.francethd.fr

7 L'énergie

Le détail des documents supra-communaux liés à l'énergie est présenté en Annexe.

7.1 Une communauté de communes engagée dans une démarche TEPOS (territoire à énergie positive)

La COR s'engage dans la réduction des consommations d'énergies et des émissions de CO₂. Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2013, elle est investie à travers différents programmes de développement durable et a été retenue à l'échelle nationale dans le cadre de cet appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux cotés de 212 territoires lauréats.

Premier TEPOS de la Région-Rhône-Alpes, la COR a mis en œuvre plusieurs actions telles que des chaufferies bois pour équiper différents bâtiments publics, des bornes de recharge pour véhicules électriques, puis à l'automne 2014 elle a mené une vaste campagne de sensibilisation à la précarité énergétique à travers le thème de l'isolation : " Isole-Toit mais pas tout seul ".

Dans la lignée des actions menées et confortée dans cette démarche grâce à l'appel à projet TEPOS pour la croissance verte, la COR poursuit ses efforts en créant un fonds local de la rénovation énergétique des logements permettant aux foyers les plus modestes de réaliser des travaux d'isolation favorisant la rénovation globale de l'habitat.

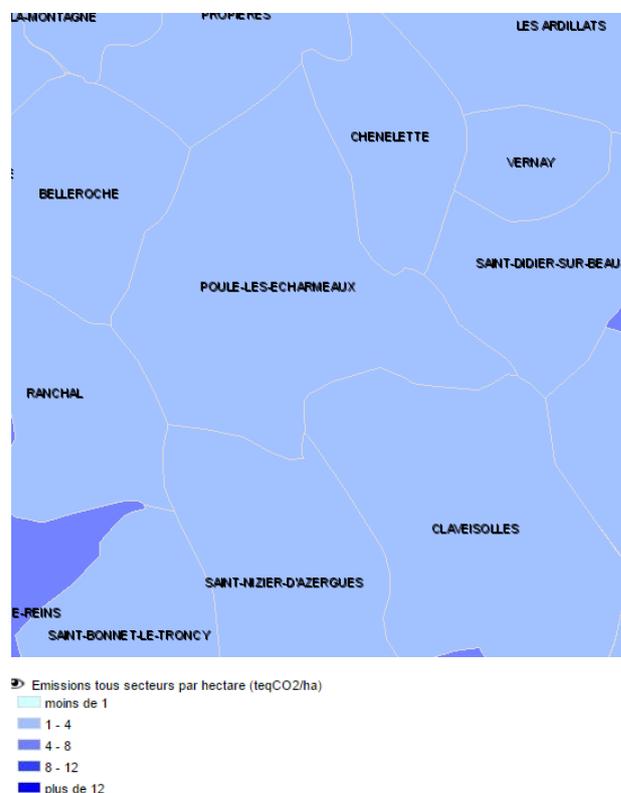
Elle propose également, une plateforme de la rénovation énergétique pour conseiller, accompagner les habitants dans tous leurs projets de rénovation. Cette plateforme permet aussi aux professionnels du bâtiment de se former aux nouvelles pratiques sur des chantiers de rénovation globale.

7.2 État des lieux

L'OREGES Rhône-Alpes établit chaque année, des bilans de production d'énergie, de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Émission de gaz à effet de serre

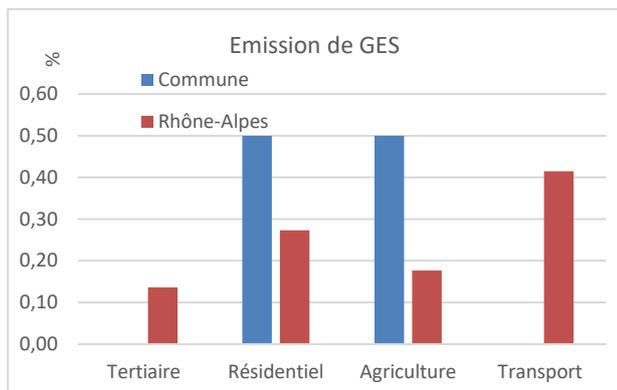
En 2013, les émissions de gaz à effet de serre sont moyennes et comparables aux communes voisines, avec un valeur de 3 teqCO₂/ha.



Émission de CO₂ à l'échelle communale
(Source : OREGES, 2014)

Les émissions sont représentées majoritairement par l'agriculture et le secteur résidentiel.

Émission de CO2 par secteur, en comparaison avec la moyenne régionale



Les énergies renouvelables (existant ou potentiel)

L'énergie éolienne

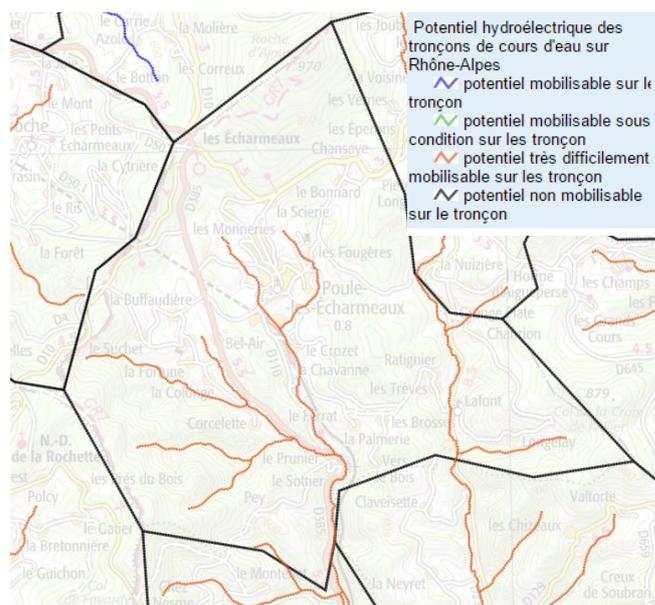
La région Rhône-Alpes bénéficie d'un potentiel éolien intéressant et souhaite développer la valorisation de ce potentiel en soutenant aussi l'installation d'éoliennes de petite puissance, adaptées à un usage « domestique » (particuliers, PME, agriculteurs...).

Les objectifs nationaux rappelés dans le cadre du Grenelle de l'environnement visent à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France à l'horizon 2020 (contre 11 % environ en 2009). Le petit éolien peut donc contribuer en partie à la réalisation de cet objectif. Le développement du petit éolien est susceptible de contribuer à une meilleure autonomie énergétique des territoires. Il peut aussi constituer un renfort et un soutien à l'éolien classique.

Sur la commune, aucune installation d'éolienne n'est recensée.

L'énergie hydraulique

La carte suivante réalisée par le ministère de l'Environnement présente le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de la région. Sur la commune de Poule-les-Echarmeaux, **le potentiel hydroélectrique lié aux cours d'eau est considéré comme très difficilement mobilisable sur les tronçons concernés.**



Potentiel hydroélectrique des cours d'eau

L'énergie photovoltaïque

Concernant l'énergie photovoltaïque, le territoire est situé dans une zone présentant un rendement photovoltaïque de l'ordre de 1 100 KWh/KWc de panneaux photovoltaïques installés. Il s'agit d'un rendement intéressant et le territoire possède une réelle potentialité au développement du photovoltaïque.

Toutefois, seules 16 installations photovoltaïques ont été recensées en 2012 sur la commune (données OREGES).

Le PLU pourra favoriser l'apport de l'énergie solaire dans les constructions :

- Localisation des zones de développements futurs sur des sites orientés au Sud ;
- Gradation des hauteurs de bâti et mise en place d'orientations d'aménagement pour limiter les masques solaires.

La filière bois-énergie

La filière bois-énergie est en forte expansion en Rhône-Alpes. Les ressources sont abondantes et leur valorisation participe à l'application du protocole de Kyoto sur le changement climatique.

Sur la commune, on recense 2 filières bois-énergie, ce qui représente une puissance de 55 kW.

La méthanisation

La méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière produisant du méthane. C'est un moyen de produire des énergies renouvelables multiples (gaz, chaleur, électricité). Elle permet aussi la production d'une matière fertilisante de bonne qualité. Elle est principalement développée dans les secteurs d'élevage.

On ne recense aucune unité de méthanisation sur la commune, malgré un territoire tourné vers l'élevage.

7.3 Le logement et les performances énergétiques sur le territoire

Un bâti ancien, à faible efficacité

Sur la commune de Poule-les-Echarmeaux, 53 % des logements ont été construits avant 1946, et près de 81 % avant 1990.

Les 1^{ères} normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique va représenter un enjeu important pour les prochaines décennies. Il faut noter que les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975.

Dans le cadre des réhabilitations, il s'agira de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables...) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (BBC par exemple).

Un chauffage électrique qui représente un coût important pour les ménages

Si les éléments de confort sont globalement présents, l'importance de la catégorie « chauffage tout électrique » (16% des résidences principales en 2012) pose la question de la performance énergétique des logements dans les prochaines années.

Confort des résidences principales (Insee, 2012)

	2012	%	2007	%
Ensemble	451	100,0	410	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	428	95,0	390	95,0
<i>Chauffage central collectif</i>	5	1,1	5	1,2
<i>Chauffage central individuel</i>	224	49,7	236	57,6
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	73	16,1	50	12,2

La moyenne Française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne et par an, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont bien moins énergivores que les maisons individuelles).

Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 % et dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer en 2006 (Source : Insee, enquête nationale Logement, 2006). On peut alors parler

de précarité énergétique, puisque près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes.

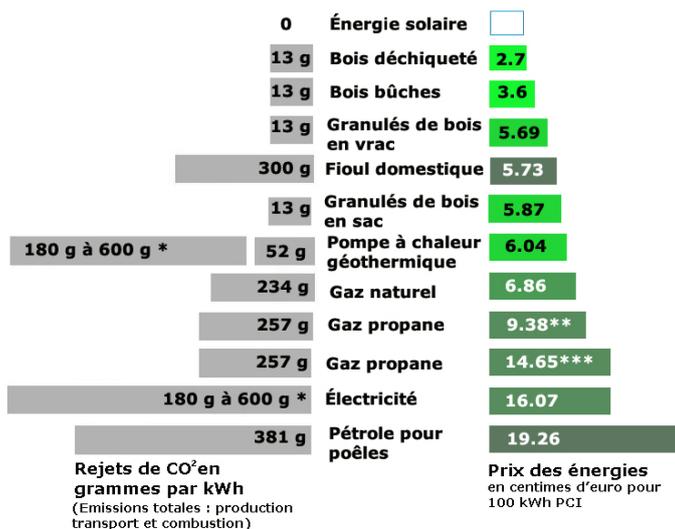
Le type d'énergie utilisée a également un impact. Parmi les ménages en inconfort thermique pour des raisons financières, 48 % se chauffent à l'électricité, alors qu'en moyenne 33 % des ménages utilisent ce type de chauffage.

Le graphique suivant présente, pour le mois de janvier 2016, le coût d'un kWh de l'énergie en centimes d'euros. Ce comparatif est établi sur la base d'une consommation type donnée pour le seul usage du chauffage, l'unité est la même afin de pouvoir comparer le coût de ces différentes énergies.

Il indique que l'électricité reste une des énergies les plus onéreuses.

Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont celles qui ont le plus augmenté depuis le début des années 2000. À l'inverse, les combustibles bois sont les énergies qui ont le moins augmenté, voire dont le prix n'a pas bougé depuis le milieu des années 2000.

Devant ces constats d'augmentation des coûts de l'énergie, mais également dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les réglementations thermiques se durcissent. Ainsi, un logement construit en 2013 doit consommer 4 fois moins d'énergie qu'un logement réalisé en 2005.



Coût d'un kWh d'énergie en centimes d'euros et rejets en CO₂
(Source : acqualys, janvier 2016)

Le diagnostic de performance énergétique

La consommation annuelle en énergie finale n'est plus prise en compte. On s'exprime dorénavant par une consommation en énergie primaire exprimée en kWh-ep/m²/an.

0 - 50 classe A. Les maisons neuves les plus performantes ; difficilement atteignable en rénovation, mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label réglementaire « Bâtiments basse consommation ».

51 - 90 classe B. Atteignable en construction neuve à condition de disposer d'un système de chauffage et d'ECS performant (pompe à chaleur, chaudière à condensation, système solaire...). Atteignable en rénovation. Concerne certaines constructions neuves conformes au label réglementaire « Très Haute Performance Énergétique »

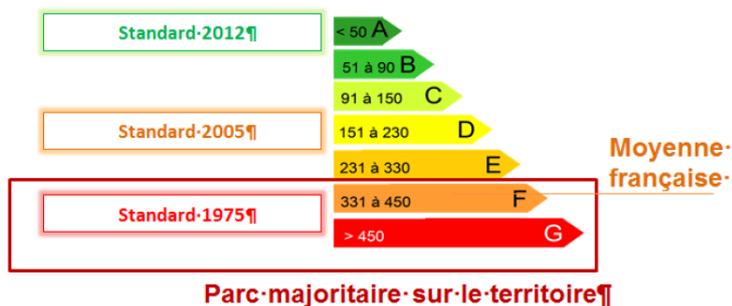
91 - 150 classe C. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m²/an).

151 - 230 classe D. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m²/an) Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles. Des améliorations substantielles sont facilement atteignables notamment par le remplacement de chaudière et l'isolation des combles et fenêtres, ou par le passage à une pompe à chaleur pour les systèmes électriques.

231 - 330 classe E. Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité.

331 - 450 classe F. Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident.

451 - ... classe G : Épave thermique, logement ancien construit sans isolation à rénover en priorité



7.4 Les enjeux concernant l'état initial de l'environnement

Les atouts

Un territoire riche en réservoirs de biodiversité : 6 ZNIEFF, un espace naturel sensible et de nombreux boisements et prairies humides.

Des espaces naturels qui constituent l'identité de la commune et lui permettent de conserver une certaine ruralité et une attractivité touristique indéniable.

Les prairies bocagères jouant un rôle dans la circulation de la faune terrestre et la présence de nombreux cours d'eau et zones humides associées, jouant un rôle important de corridor écologique.

Une qualité de l'air satisfaisante.

Une commune desservie par les transports collectifs.

Un important réseau de chemins qui représentent un potentiel à valoriser.

Des stations d'épuration en surcharge hydraulique avant 2016, mais qui ont fait l'objet de travaux d'élimination d'eaux claires parasites permettant de résoudre ces problèmes.

Une bonne couverture internet.

Les contraintes ou fragilités

Une qualité écologique des cours d'eau à améliorer.

Un territoire où les fonctionnalités écologiques sont affectées par les infrastructures routières (nombreuses zones de collisions).

Une commune concernée par différents risques : inondation, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, à intégrer dans le cadre du PLU.

Les développements dispersés de l'habitat conduisent à un accroissement des circulations automobiles sur les voies communales et sont source de conflits sur les routes départementales.

Une ressource en eau potable qui pourra dans les années à venir devenir insuffisante en période d'étiage, mais des travaux entrepris dès 2012 sur le réseau qui devraient sécuriser l'alimentation en eau potable.

Les enjeux

Préserver :

- la qualité des cours d'eau (enjeu d'autant plus important que la commune est située en tête de bassin-versant)
- les secteurs à forte sensibilité écologique : boisements, haies et vallons naturels, zones humides, et secteurs de ZNIEFF et ENS
- la perméabilité écologique de la commune
- les corridors écologiques associés aux cours d'eau et zones humides

Prendre en compte des risques (notamment le champ d'expansion des cours d'eau soumis à un risque inondation)

Développer les liaisons douces

8 Situation urbaine

8.1 Histoire des développements urbains

(Extrait de « Poule et le pays d'Ajoux » de Mr Albert Rampon). Il semble que des traces d'occupation humaine remontent à la période située après la conquête de la Gaule par les Romains qui ont tenu des garnisons dans la région et plus particulièrement au Mont Tourvéon et à Dun.

Le territoire de Poule faisait partie de la seigneurie des princes de Tourvéon.

A partir du 10^e siècle, Poule est d'abord sous la domination des seigneurs de Beaujeu, puis des princes de Bourbon et d'Orléans. La seigneurie locale fut celle de Fougères (présence d'une maison forte puis du château).

Le domaine de Fougères qui comprenait une partie de la paroisse de Poule, tout le village, plusieurs moulins, 23 métairies, fut vendu comme bien national à la révolution.

La vie était alors essentiellement rythmée par les travaux agricoles, les productions étaient traditionnelles (chanvre, blé, seigle, pomme de terre, un peu de vignes à Pey).

La population communale était importante : 1714 habitants en 1826, 2115 habitants en 1850, puis elle n'a cessé de décliner jusqu'en 1982 (795 habitants).



La place



La gare



Le bourg



Le bourg

8.2 Bilan du document d'urbanisme en vigueur avant révision

Historique

La commune dispose d'un PLU approuvé le 02 mars 2012.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été établi et repose sur 4 grands axes :

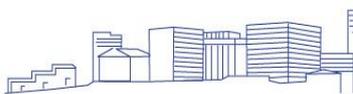
- Assurer un développement maîtrisé permettant une mixité résidentielle,
- Organiser le fonctionnement urbain villageois, et conforter l'attractivité du bourg
- Valoriser la richesse patrimoniale naturelle et bâtie et préserver la qualité paysagère,
- Assurer des conditions de la pérennité de l'activité agricole.

Les capacités théoriques du PLU de 2012 étaient les suivantes :

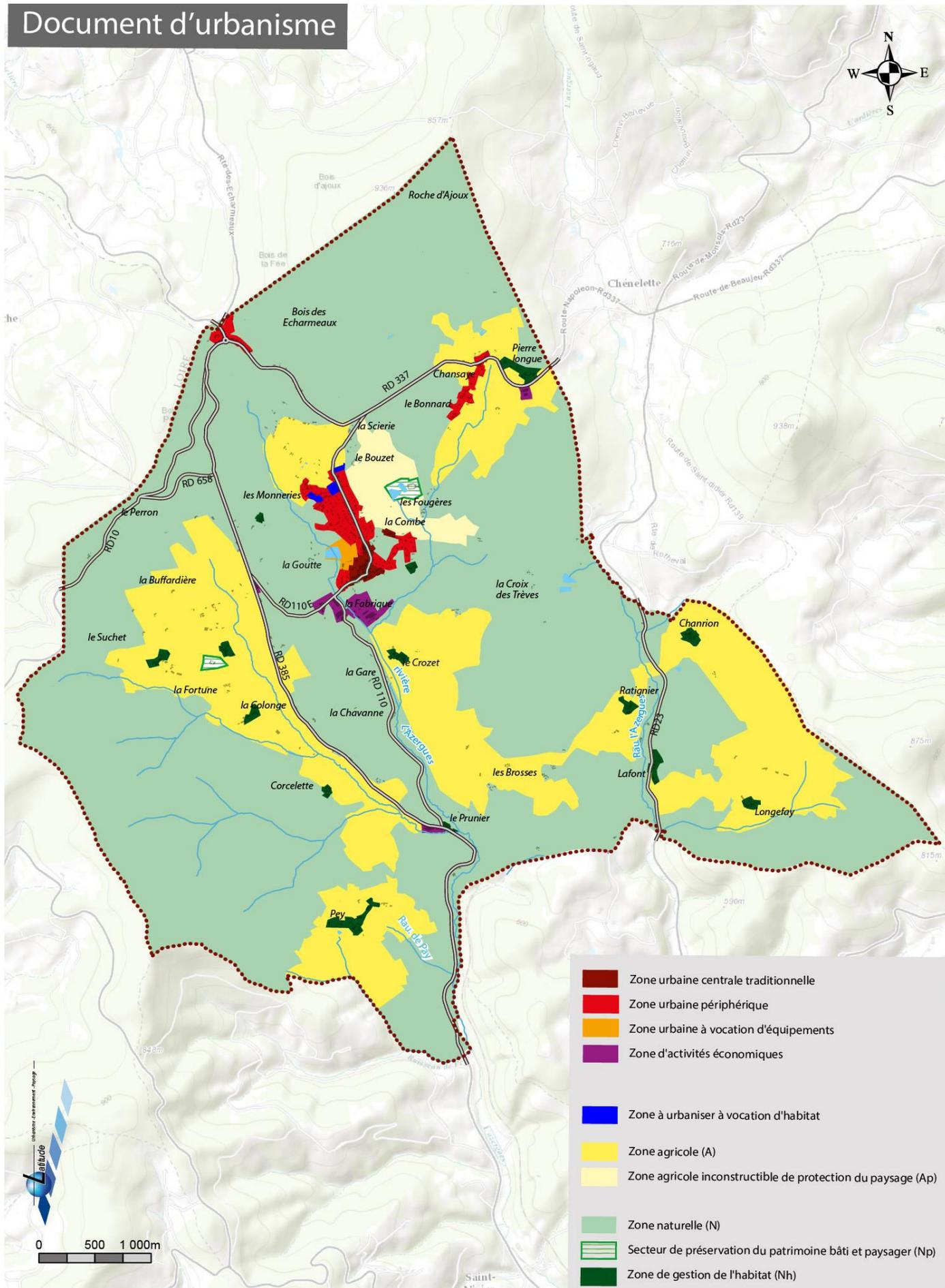
Zone du PLU	Surface ha	Capacité théorique en nombre de logements
Total zones U du bourg	1.7	30
AUa	1.45	30
AU	0.4	10
Total Bourg	3.37	70
Total Chansaye et les Echarmeaux	0.3	4
Total commune	3.67	74

Les surfaces des zones

Zone	Surface (ha)	%age du territoire communal
Ua	6.6	<2%
Ub	35.1	
Total U habitat	41.7	
Ue	5.9	
Ui	12.1	
Total U	59.7	
AUa	1.45	<1%
1AU	0.4	
2AU	2	
Total AU habitat	3.85	
A (agricole)	770.6	98%
N	2288.85	
Total	3123 ha	100%



Document d'urbanisme



Les capacités en foncier nu

Le PLU de 2013 identifiait, dans son rapport de présentation, 3.7 ha de potentiels constructibles, soit 74 logements théoriques

Une nouvelle analyse des capacités restantes du PLU fait ressortir que le potentiel restant théorique serait plutôt de 5.9 ha. En effet, le PLU de 2013 ne comptabilisait que très peu les secteurs de rétention foncière (principalement des fonds de jardins). Or, depuis quelques années ces tènements commencent à être mobilisés. Ils sont donc de nouveau comptés. Toutefois, ce potentiel reste toujours théorique, car il est peu probable que l'ensemble de ces fonds de jardin face l'objet de permis construire.

Une quarantaine de potentiels théoriquement constructible a été identifié et ils sont répartis de la façon suivante :

Les Echarmeaux : 2400 m²

Chansaye : 7500 m²

Le bourg : 4.9 ha



8.3 Organisation urbaine

Le bourg et ses espaces publics

Situé à l'écart de la RD 385, le bourg de Poule Les Echarmeaux s'organise à partir de plusieurs espaces urbains dont les structures sont bien distinctes :

Le bourg ancien : le bâti resserré, dense, s'organise à partir d'un parcellaire de petites tailles, très imbriqués et souvent en lanières perpendiculaires aux voies. Les rues sont étroites et sont reliées entre elles dans un maillage distribuant des espaces publics : place de l'église, place Pola, place des Platanes, petit square le long de la rue centrale. Le bâti est implanté à l'alignement des voies et en ordre continu avec des hauteurs variant de R+1 à R+1+ combles. Les faitages sont parallèles aux voies.

Ce centre concentre la majorité des commerces, des services et des fonctions administratives, il représente un pôle d'animation important.

Un espace public de qualité, avec vue sur le grand paysage a été créé au **col des Echarmeaux**. Ça vue sur le grand paysage le rend attractif et agréable

Les extensions du bourg

L'urbanisation récente de part et d'autre de la RD 110 : Plaisance et les Monneries. Les constructions sont en déconnexion avec la trame urbaine traditionnelle : implantations en retrait des voies et en discontinuité urbaine systématique. Ces extensions présentent des densités variables (mais inférieures à 10 logements à l'hectare). Ce type de tissu pavillonnaire produit individuellement correspond à une addition successive de constructions, sans espace collectif autre que la voie de desserte. Aucune organisation d'ensemble n'a permis de mailler les voies. On retrouve ce même type d'urbanisation à la Combe Sud avec une densité encore plus faible.



Le secteur d'équipements publics à l'Ouest : ce secteur s'accroche au bourg ancien par un espace public : la place de la mairie où a été aménagé un square. Cet ensemble regroupe la majeure partie des équipements sportifs (foot, tennis, basket), la salle des fêtes et permet de relier le bourg à l'espace récréatif du plan d'eau et du camping. Cet espace de qualité est très bien placé (à moins de 5mn à pied des secteurs résidentiels et du centre bourg). Il assure aussi une bonne transition entre l'espace urbanisé et l'espace rural.



Les extensions urbaines périphériques et l'habitat diffus

Plusieurs typologies urbaines sont présentes :

Les hameaux

Ils sont traditionnellement nombreux, mais de petite taille (5 à 10 constructions en moyenne). Le bâti est regroupé en un ensemble compact relativement dense, soit organisé autour d'un espace central de type placette comme à Corcelette, Pey ou Les Igauds, soit linéairement le long des voies comme à Chansaye, Pierre Longue, Les Echarmeaux ou le Bonnard. La majeure partie de ces hameaux reste encore bien préservée des extensions urbaines. Toutefois, là encore, les constructions récentes présentes sont généralement en rupture avec les trames urbaines et paysagères d'origine.



Hameaux de Chansaye (au Nord) et le Bonnard

L'habitat dispersé

Des anciennes fermes sont dispersées sur l'ensemble du territoire de façon isolée. Cet habitat diffus était aussi une forme traditionnelle et correspondait à une logique de fonctionnement agricole (proximité des terres, etc.). L'habitat dispersé récent tend à se développer fortement ces dernières années, il découle surtout d'une logique individuelle au gré des opportunités foncières. Ce tissu se caractérise par le recours systématique aux voies existantes pour la desserte des constructions, l'absence systématique d'espaces collectifs, une croissance progressive qui transforme les lieux durablement, et une absence de limites a priori.



Le col des Echarmeaux



Habitat traditionnel : regroupement du bâti



Exemple d'habitat ancien dispersé entre la Buffaudière et le Suchet



Habitat diffus récent :

8.4 Les équipements

L'armature actuelle

Un niveau d'équipements publics satisfaisant

La commune est dotée de nombreux équipements publics, qui sont tous concentrés au bourg :

- la Mairie (bientôt déplacée sur le bâtiment de la Poste, sa mise en accessibilité étant trop coûteuse), et le centre de secours au centre du village,
- un bâtiment regroupant la Poste, une salle multimédia et la bibliothèque. Celui-ci est en cours de réhabilitation et va prochainement accueillir la mairie.
- Une école publique (3 classes regroupant environ 75 élèves), Une extension a été réalisée pour installer une salle de motricité et un bureau. Cette école pourrait encore s'étendre sur place en cas d'augmentation des effectifs,
- une école privée (2 classes regroupant 50 élèves), les capacités d'extension sur place sont possibles,
- la salle municipale,
- la salle de fêtes avec un local technique,
- 2 courts de tennis, un city stade, un stade de foot sous le village
- un jeu de boules

Cette offre en équipements est complétée par l'aire de loisir autour du plan d'eau et par le camping municipal.

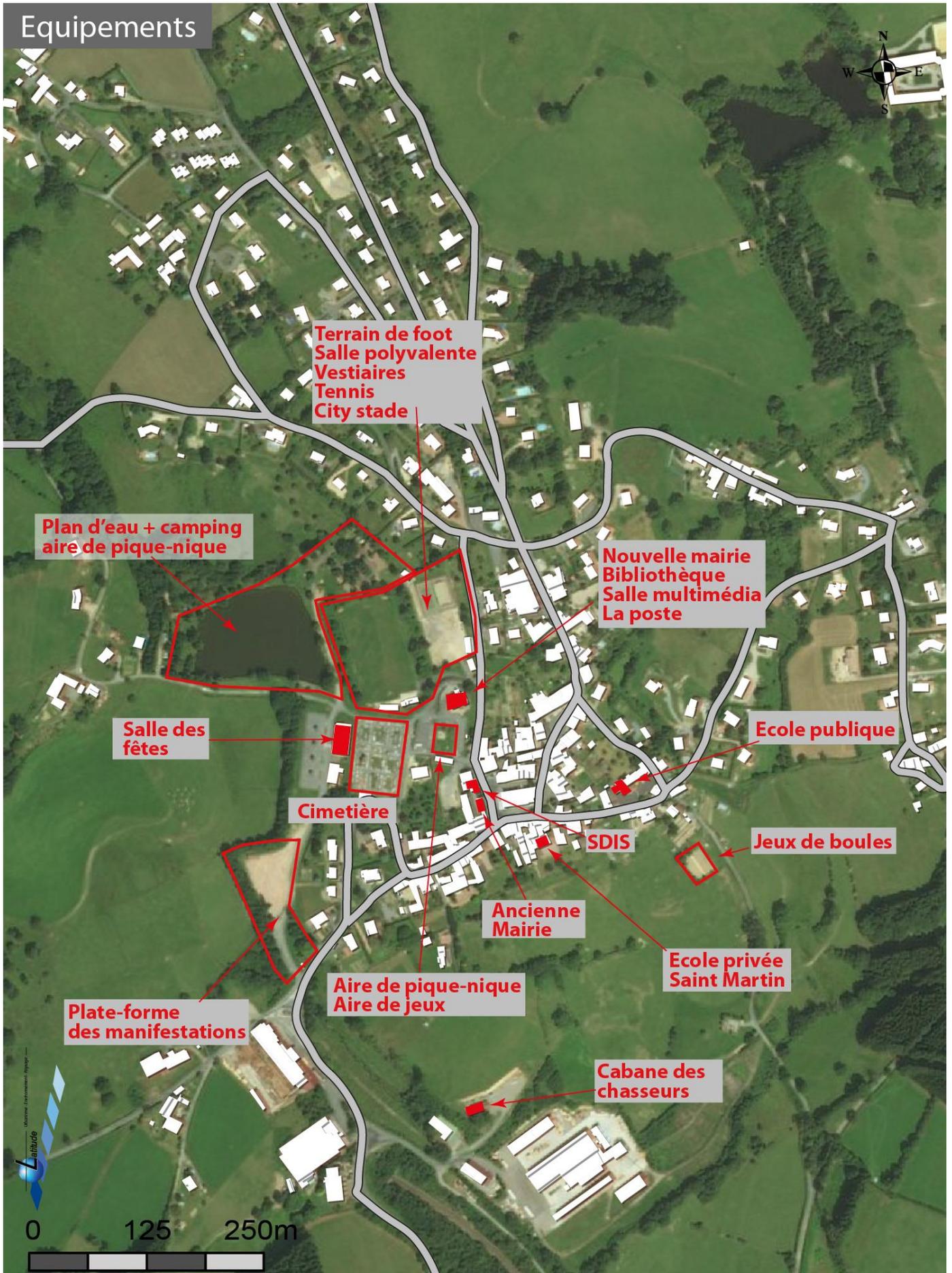
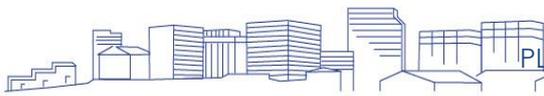
Les besoins et les projets

- Projet de requalifier et agrandir l'école publique. Mise en accessibilité prévue. L'appel d'offres pour l'architecte est en cours.
- Projet de requalification du pôle de la mairie/cantine/Maison Joubert. Les locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduites.
- Concernant le camping municipal, il existe un problème d'accessibilité des sanitaires. Une réflexion sur la mise en place de nouveaux équipements est en

cours (wifi, point vidange camping-car...). L'étude est prévue pour fin 2017.

- La mairie va déménager à la place de la poste, fin 2017, les locaux n'étant pas adaptés (accessibilité...) Se pose la question du devenir du bâtiment actuel.





8.5 La densité et la consommation foncière par l'urbanisation

Les densités

La question de la densité urbaine est essentielle dans un contexte de raréfaction du foncier, de préservation des espaces agricoles et naturels et de protection du paysage.

La cartographie suivante fait apparaître par quartiers les densités présentes sur la commune :

- Densités d'environ 20 logements à l'hectare, compacité du bâti dans les formes traditionnelles anciennes du bourg ;
- Densités d'environ 19 logements/ha dans les opérations de construction groupée (opération OPAC du Rhône) ;
- Faibles densités (Environ 5 logements/ha) pour les extensions du bourg majoritairement pavillonnaires.

L'habitat intermédiaire

Logements agrégés soit horizontalement soit verticalement, mais ayant chacun une entrée privative, et un espace extérieur privatif (jardins, ou terrasses) pouvant être considéré comme un espace à vivre. La disposition des logements doit permettre de contrôler les vis-à-vis de façon à minimiser la gêne entre les occupants.

Cet habitat doit aussi réserver des espaces extérieurs collectifs non dévolus à la voiture et qui devront être de véritables lieux de vie.



Exemple d'habitat intermédiaire, OPAC d'Amiens

Densités	Logements individuels		Logements groupés	Logements intermédiaires	Petits collectifs	Ville
Logements/ha	3	8	20	35	60	100
Consommation foncière/logement	3 300 m ²	1 250 m ²	500 m ²	285 m ²	166 m ²	100 m ²
Habitants/ha	7	19	45	80	130	230
Coût réseaux par logement	66 000	25 000	20 000	10 000	6 600	4 000
Coût de construction (base 100)	100	100	87	73	58	54
Coût de chauffage (base 100)	100	100	89	75	68	60

Une analyse des densités sur la commune montre que le développement urbain communal reste assez caractéristique des grandes évolutions urbaines nationales à quelques exceptions près.

Le lotissement de l'OPAC représente la seule offre en habitat groupé.

Il n'existe pas d'habitat intermédiaire sur la commune.

Ces opérations sont intéressantes, car elles allient généralement :

- Une densité urbaine bien intégrée au tissu villageois ;
- Des espaces privatifs extérieurs ;
- Espaces collectifs de proximité dans un fonctionnement intégré au village.

Cette forme urbaine permet notamment de renforcer l'accès au logement pour :

- Des populations jeunes ;
- Les primo-accédants ;
- Les ménages à revenus moyens.

L'habitat intermédiaire est également moins consommateur d'espace que les types de développement urbain produits depuis quelques années (habitat individuel pur, lotissements...).

Le bilan de la consommation foncière

Une analyse des permis de construire accordés entre 2007 et 2016 (10 ans) fait apparaître les éléments suivants :

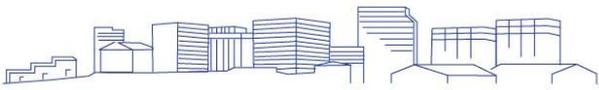
- 38 permis de construire, soit un rythme de construction moyen de 3.8 lgts/an ;
- 6.8 ha de foncier ont été utilisés par l'habitat, soit une densité moyenne de 5,5 lgts/ha.

Toutefois, le rapport de présentation du PLU de 2012 indiquait que la consommation foncière annuelle étant d'environ 2 à 3ha. Elle représente aujourd'hui moins de 7000m²/an.

On dénombre également un fort ralentissement du rythme de construction sur la commune de 6 à 8 par an, le rythme est d'aujourd'hui inférieur à 4 logements par an, et même inférieur à 1 lgots/an depuis l'entrée en vigueur du PLU de 2012.

	Nombre de logements	Surface consommée en m ²	Nombre de logements sans consommation de surface (réhabilitation)
2007	3	5553	3
2008	6	10 936	2
2009	3	12283	2
2010	5	18 515	1
2011	8	10 267	1
2012	1	1576	0
2013	0	0	0
2014	2	4950	0
2015	1	3578	0
2016	0	0	0
Total	29	67658	9

Certains espaces intégrés à l'enveloppe du village non encore investi apparaissent adaptés pour recevoir cette typologie urbaine et assurer ainsi une gradation des formes urbaines entre le centre et les espaces pavillonnaires.

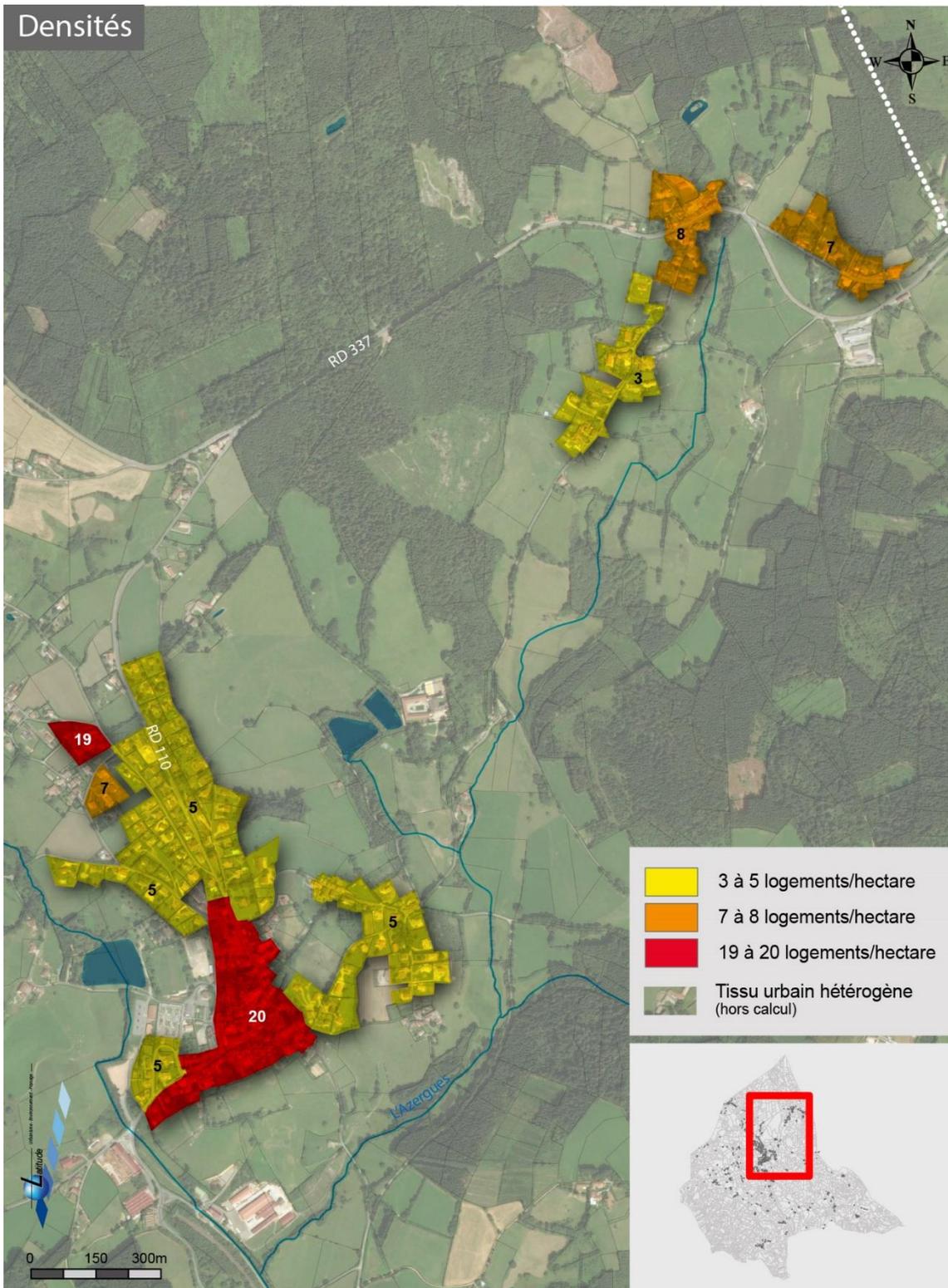


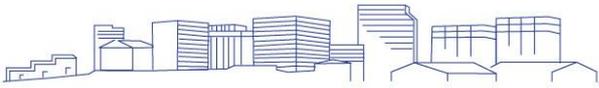
L'application du SCoT : typologies et surfaces

Le SCoT préconise un développement diversifié de l'habitat (logements individuels, groupés/intermédiaires et collectifs). Les orientations du SCoT prévoient une densité moyenne minimale équivalente à celle du centre bourg (10 logements par ha) dans les opérations de construction à venir.

À Poule les Echarmeaux, la quasi-totalité des logements construits ces dix dernières années sur la commune sont des logements pavillonnaires. Cette monoproduction doit être réorientée pour être compatible avec les orientations du SCoT.

Le PLU devra ainsi rééquilibrer cette offre en logements, en développant notamment l'habitat intermédiaire et le petit collectif.





8.6 Les capacités de développement

Les dents creuses (en jaune)

Localisées dans le centre bourg, ces 25 potentiels ont une surface totale de 4.9 ha. Ces secteurs sont tous constructibles dans le PLU en vigueur et sont constitués de fond de jardin. Ils font l'objet d'une rétention foncière importante.

Quelques dents existent également aux Echarmeaux et à Chansaye. Elles représentent moins de 1ha. Ces potentiels ne sont pas raccordés à l'assainissement autonome et sont éloignés du bourg. Leurs mobilisations dans le PLU n'apparaissent pas prioritaire et ne participent pas au renforcement de la centralité.

Les potentiels de développement en extension urbaine

Un potentiel d'une surface de 0.4 ha avait été identifié dans le PLU en vigueur. Il est situé à la sortie au Nord du village.

Les capacités de densification

Les extensions pavillonnaires du bourg, déjà construit, ont peu de probabilité de muter (démolition/reconstruction). Il n'y a quasiment aucun projet de division parcellaire, la pression foncière étant très faible sur la commune. Aucune mutation du bâti n'est en projet. Ces quartiers forment une unité : même cohérence paysagère, dimensionnement des espaces verts, hauteur et typologie des constructions similaires...

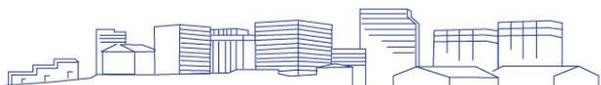
Les capacités de mutation du bâti (en rouge)

La mairie sera transférée fin 2017 sur le site de la poste. Le bâtiment sera alors inoccupé. Des réflexions sont en cours pour connaître le devenir du site (démolition...). Un second site est référencé, il s'agit d'un vieux hangar installé sur un tènement privé. Il n'existe pas d'enjeu particulier sur ce tènement.

En dehors de ces 2 sites, il faut noter que les mutations/renouveau urbain se font d'eux mêmes grâce à l'appui de la commune (déplacement de la pharmacie, de l'épicerie, de la poste...)



Capacités de développement théorique

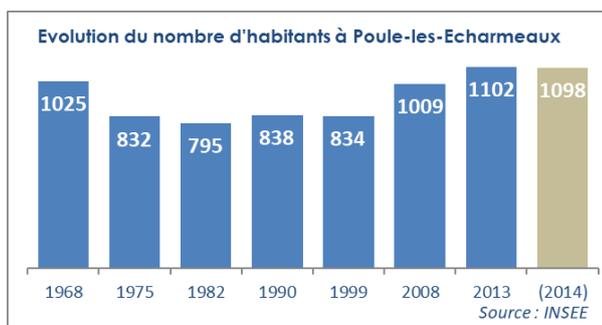


9 Les évolutions socio-économiques

9.1 1098 habitants au 1/1/2014

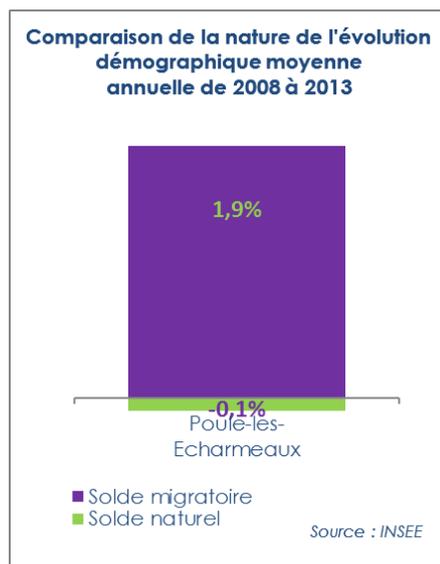
Une croissance démographique importante depuis 1999, mais qui semble se stabiliser

Après avoir perdu des habitants de la fin des années 60 au début des années 80, la commune a connu un fort développement depuis le début des années avec un rythme moyen de développement démographique de 2,1% par an de 1999 à 2008 et de 1,8% de 2008 à 2013. Ce développement apparaît nettement plus important qu'à l'échelle de la COR (2% pour 1999-2013 contre 1,2%), notamment pour la première période. Au 1^{er} janvier 2014¹, la commune compte 1 098 habitants sans double compte².



Un solde migratoire très légèrement supérieur au solde naturel

De 2008 à 2013, le solde migratoire a été de 1,9% par an contre -0,1% pour le solde naturel, ce qui induit un fort renouvellement de population. Si cet apport démographique est constitué de jeunes ménages, il ne s'est pas encore traduit par une compensation des décès par les naissances.



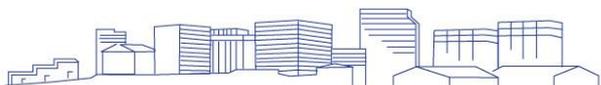
Population	INSEE 1999	INSEE 2008	Evolution annuelle 1999-2008	INSEE 2013	Evolution annuelle 2008-2013	Evolution annuelle 1999-2013
Poule-les-Echarmeaux	834	1 009	2,1%	1 102	1,8%	2,0%
CA de l'Ouest Rhodanien	42 749	45 204	0,6%	50 454	2,2%	1,2%
SCOT Du Beaujolais	180 130	198 147	1,1%	214 702	1,6%	1,3%
Rhône	1 578 423	1 690 498	0,8%	1 779 845	1,0%	0,9%
Loire	728 870	742 076	0,2%	756 715	0,4%	0,3%
Rhône-Alpes	5 645 847	6 117 229	0,9%	6 399 927	0,9%	0,9%

Source INSEE, Population principale, périmètres au 1/1/2017

¹ En ce qui concerne les dernières données publiées par l'INSEE au 1/1/2017, seule la population de 2014 étant disponible à ce jour, les analyses porteront par ailleurs sur les données de 2013.

² Contrairement à la population totale, la population sans double compte (ou municipale) n'intègre pas la population « comptée à part », qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants rattachés

au domicile de leur parent, mais logés dans une autre commune, personnes en services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; communautés religieuses; casernes ou établissements militaires, etc.).



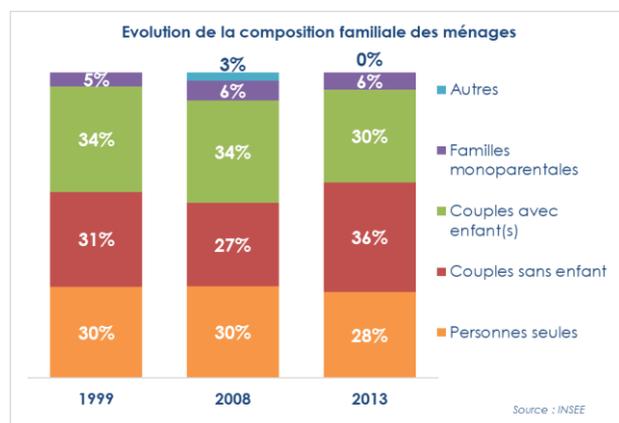
Une diminution de la part des couples avec enfant(s)

En lien avec un solde naturel négatif, l'évolution du profil des ménages suit la tendance nationale d'une diminution importante de la part des couples avec enfant(s) (30% contre 34% en 1999). Cependant, la part des couples sans enfants augmente fortement (36% contre 31% en 1999 - et 27% en 2008) alors que la part des personnes seules tend à diminuer (28% contre 30% en 1999).

La hausse de la part des couples sans enfant peut refléter un vieillissement des ménages dans leur logement individuel, avant que ces logements ne soient libérés pour des familles plus jeunes (à la suite d'un déménagement vers un logement plus adapté, à proximité des services, par exemple), ce phénomène pouvant être plus ou moins avancé vers le vieillissement ou le rajeunissement.

Ainsi, la taille moyenne des ménages est passée de 3,00 personnes par ménage en moyenne en 1968 à 2,45 en 2013.

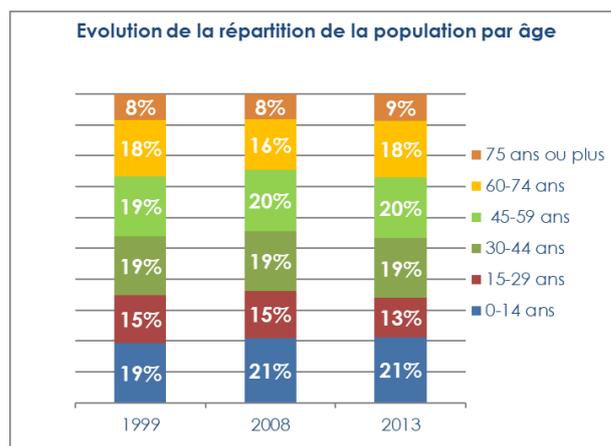
Le profil des ménages de la commune demeure cependant plutôt familiale avec 2,30 personnes par ménage en moyenne pour le Rhône et 2,32 pour Rhône-Alpes.



Un vieillissement contenu

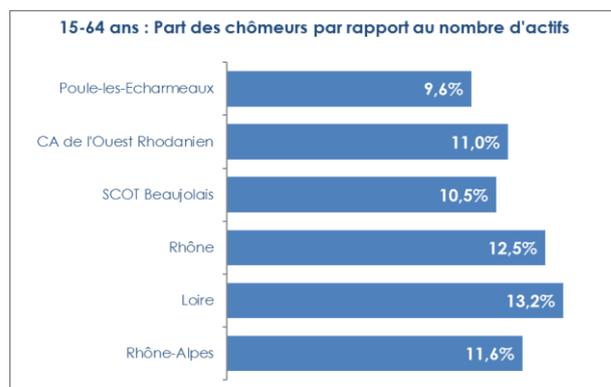
La répartition des habitants de la commune par tranche d'âge évolue assez peu sur la durée.

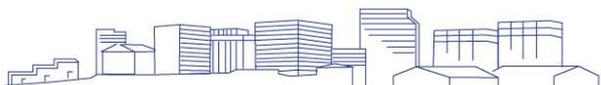
Le vieillissement démographique observé au niveau national est moins marqué sur la commune, avec une relative stabilité de la part des personnes âgées de 60 ans ou plus (27% en 2013 contre 26% en 1999).



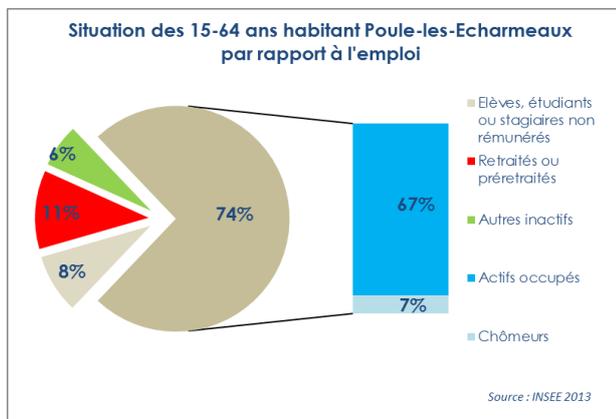
Un taux de chômage en légère progression

La commune compte moins de 10% de chômeurs au sens du recensement parmi les actifs de 15 à 64 ans en 2013, soit un taux proche de la moyenne de la COR (11%) et du SCOT (10,5%) et inférieur à la moyenne du Département (12,5%). Ce taux est en légère progression (7% en 2008), suivant la tendance observée au niveau national (13,6% en 2013 contre 11,6% en 2008).



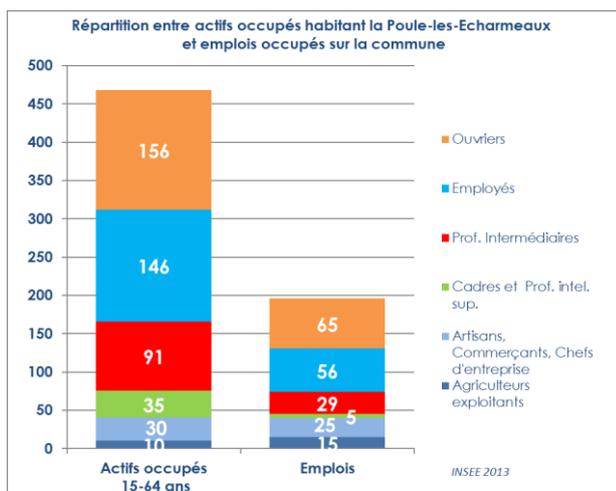


Poule-les-Echarmeaux compte 26% d'inactifs (25% pour la COR 24% pour le SCOT et 26% pour le Rhône). Cette part est stable sur la durée.



Une diversité socio-professionnelle des habitants

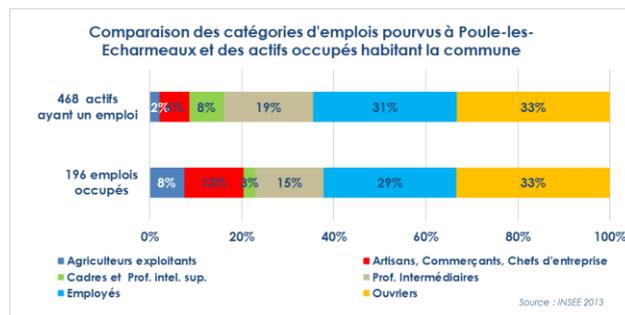
Poule-les-Echarmeaux compte 196 emplois selon l'INSEE au 1/1/2013 contre 242 au 1/1/2008 et 468 actifs (contre 433 en 2008).



Le taux de polarisation (nombre d'emplois proposés par rapport aux actifs occupés habitant le territoire) faible pour la commune (de 0,42 contre 0,93 pour la COR et 1,13 pour le Rhône) témoigne de son caractère résidentiel.

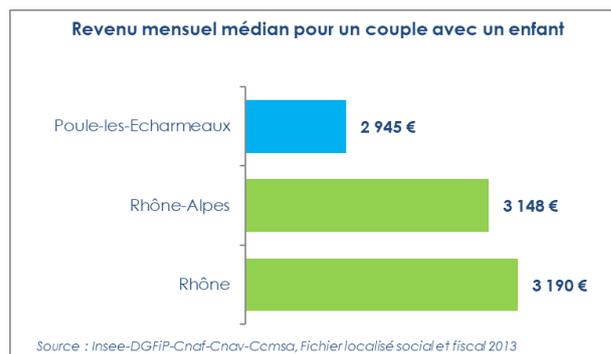
La répartition par catégorie socio-professionnelle est relativement comparable entre les emplois occupés sur la commune et les actifs qui y résident. On observe toutefois une surreprésentation des cadres au sein des actifs habitant la commune, à l'inverse des artisans ou commerçants et des employés

agricoles qui peuvent avoir des difficultés à se loger à proximité de leur lieu de travail.



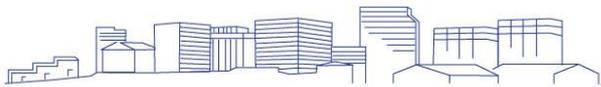
Un revenu médian plutôt modeste

Le revenu médian par unité de consommation³ en 2013 est de 1 636 € par mois pour la commune soit 2 945 € pour un couple avec un enfant. Ce revenu médian est inférieur à celui observé pour le département du Rhône ainsi que de la Région Rhône-Alpes.



³ L'Unité de Consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;

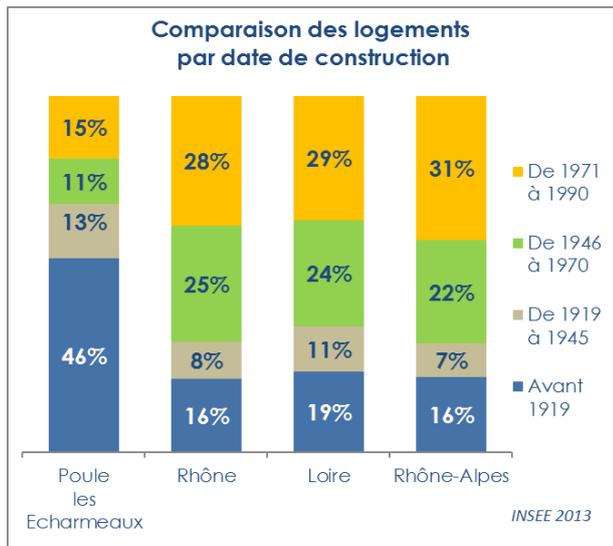
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



9.2 L'habitat

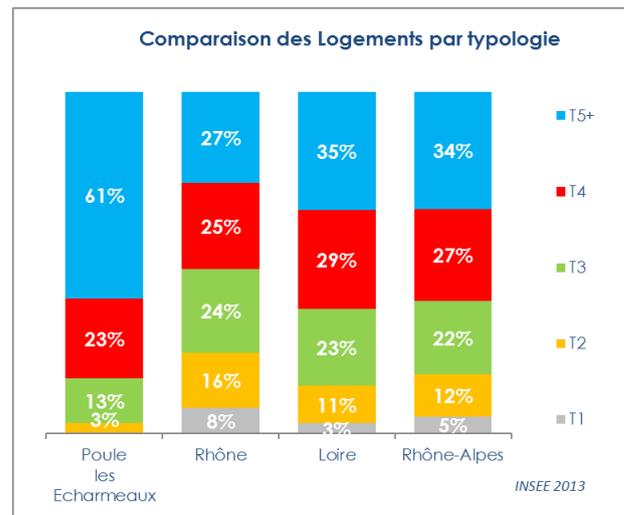
Un parc ancien encore très présent

La commune conserve une part importante du parc ancien, constitué de l'habitat originel du noyau villageois et des hameaux et fermes répartis sur le finage qui ont été conservés. Le développement relativement limité de la commune jusque dans les années 2000 se traduit par un développement du parc récent moins prononcé qu'au niveau des échelles de comparaison.



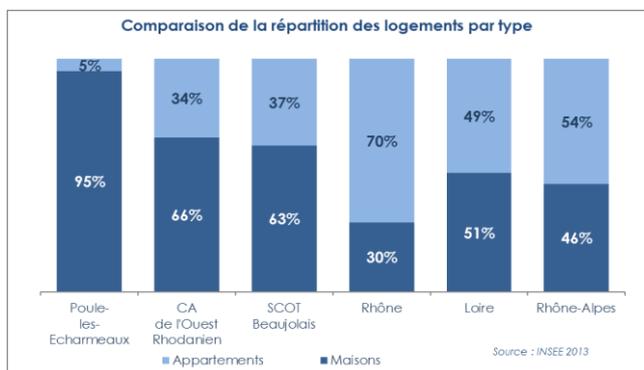
Des logements de grande taille

En lien avec le logement individuel très largement dominant, la commune propose une part importante de grands logements, avec 61% du parc composé de T5 ou plus et 23% de T4. La part de petits logements est très faible (3% de T2, aucun T1) ce qui contraint les jeunes actifs (ou les personnes seules issues d'une séparation familiale, par exemple) à se loger en dehors de la commune.



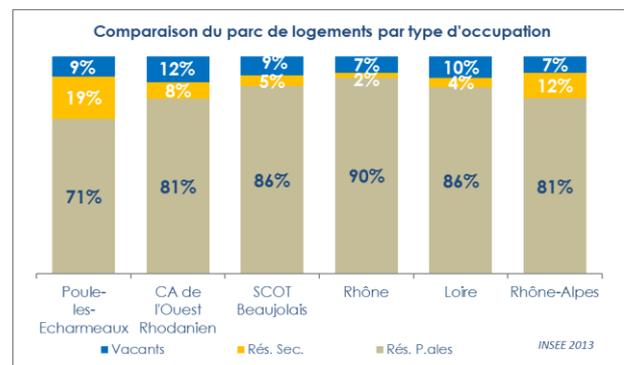
Quelques rares logements collectifs

Le parc de logements est composé pour 95% de maisons individuelles et 5% de logements en collectif, soit une part inférieure à la moyenne observée à l'échelle de la COR (34%), qui compte des communes plus urbaines où la variété des types de logements est plus importante (74% de collectifs à Tarare et 42% à Amplepuis par exemple).

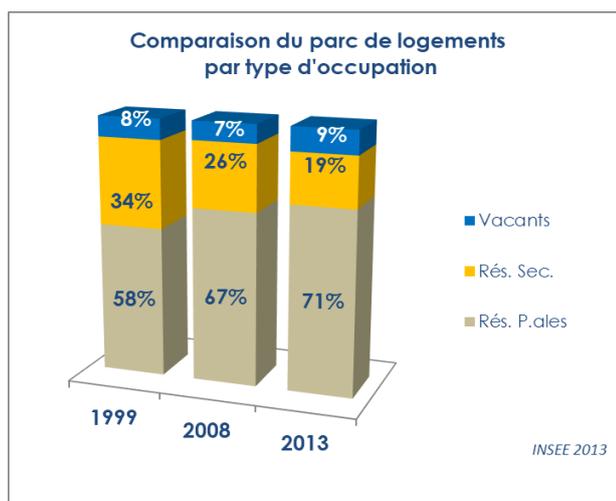


Une vacance en légère augmentation

Les 628 logements de la commune au 1/1/2013 se répartissent pour 71% en résidences principales (449 logements), pour 19% en résidences secondaires ou occasionnelles (156 logements) et pour 9% en logements vacants (57 logements).



La part de logements vacants apparaît en légère augmentation (8% en 1999, 7% en 2008, soit une dizaine de logements supplémentaires). La part des résidences secondaires tend à diminuer (34% en 1999) et celle des résidences principales tend à augmenter (58% en 1999).

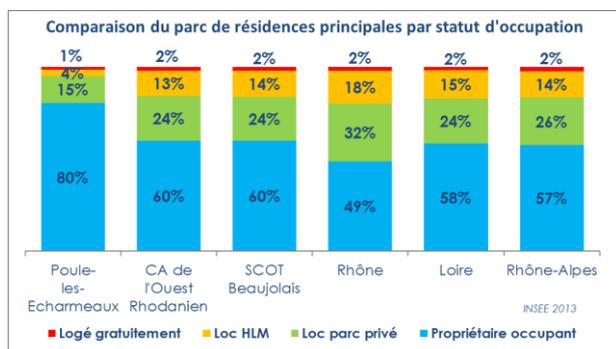


Les logements vacants sont plus souvent des logements anciens (64% des logements vacants datent d'avant 1919 pour 46% de l'ensemble du parc) et ils sont plus souvent des grands (voire très grands) logements (74% sont des T5 et plus contre 61% pour l'ensemble du parc).

Quelques logements locatifs, mais une très large majorité de propriétaires

Au sein des résidences principales, 80% des ménages sont propriétaires occupants, 15% sont locataires du parc privé, 4% sont locataires du parc social et 1% sont hébergés gratuitement. Cette part est relativement stable sur la durée.

La part des propriétaires occupants est prépondérante, en lien avec le caractère rural de la commune et un habitat individuel fortement représenté.



La commune compte 18 logements locatifs sociaux, gérés par l'OPAC du Rhône. Deux logements étaient vacants au 1/1/2016 (source RPLS), mais il s'agit d'une vacance technique liée à la mise en vente de logements (T4 de 84 m² en habitat jumelé à 92 730 €, « passoire thermique » de catégorie G chauffée à l'électrique).

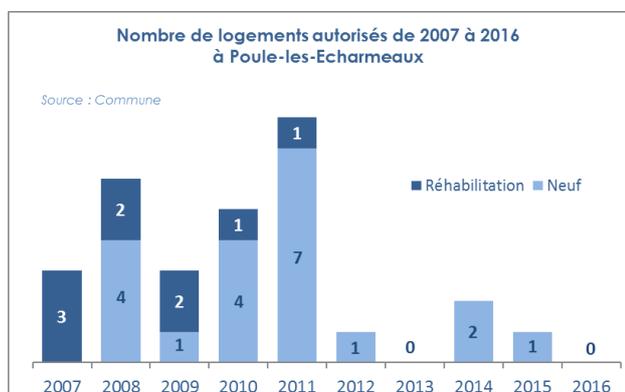
La demande pour le locatif social sur la commune est faible. La suppression de la desserte de la commune par le train n'a rien arrangé (des navettes de car TER ont été mises en place pour rallier Lozane et Digoin).

Un marché immobilier difficile d'accès pour les primo-accédants

Les quelques biens immobiliers en vente actuellement sur la commune sont presque exclusivement des maisons individuelles, dont les prix (avant négociation) s'échelonnent d'un peu moins de 70 000 € (petite maison de village de 60 m² avec 400 m² de terrain) jusqu'à 280 000 € (maison récente avec un grand terrain arboré). Pour une maison confortable des années 1990, il faut compter au moins 200 000 €, les terrains se vendent autour de 25-30 € le m².

Ces prix sont difficilement accessibles aux primo-accédants (sans apport conséquent).

Un faible niveau de production de logements depuis 2012



Entre 2007 et 2016, 29 permis pour création de logements ou réhabilitation lourde ont été accordés. La majeure partie de la production considérée a été réalisée sur la première période (25 logements sur 29 autorisés de 2007 à 2011 et seulement 4 depuis).

Cet historique de la production illustre les évolutions démographiques de la commune qui semblent s'orienter à la baisse après avoir la croissance observée depuis le début des années 2000.

Cette production correspond à un rythme très modéré de moins de 3 logements pour 1000 habitants par an⁴, qui ne permettra pas, à terme, d'assurer le renouvellement de la population.

Pour mémoire, le **SCOT Beaujolais** prévoit, p. 17 du DOG, « pour les communes en secteur diffus (hors pôle) seules deux possibilités sont offertes, avec une densité d'au moins 10 logements par hectare. Les extensions seront localisées au plus proche des bourgs en évitant le mitage.

Les deux possibilités sont :

- cas général, ces communes peuvent continuer sur un rythme de construction de logements légèrement inférieur au rythme constaté au cours des 10 années précédant l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme avec un objectif de densité ou de comblement des « dents creuses » ;
- cas exceptionnel, ces communes peuvent aménager 11 % de la surface urbanisée* pendant dix ans, sous forme de projet urbain en greffe sur l'existant.

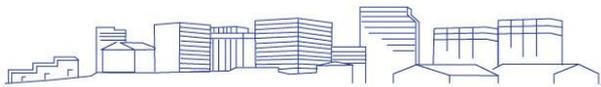
Ces règles pourront être affinées dans le cadre des schémas de secteur. Il est mis en place une fongibilité dans l'un des trois cas suivants :

- lorsqu'il existe un PLH ;
- en intra-pôle des communes les plus périphériques vers les communes les plus centrales ;
- dans les groupes de communes constituant un sous-ensemble de pôle ».

*La surface urbanisée est la surface des parcelles occupées par des bâtiments à dominante habitat, hors hameaux de moins de trois bâtiments, à la date de la première mise en révision ou modification du document d'urbanisme.

⁴ Le ratio de 6 logements construits pour 1 000 habitants par an correspond aux besoins estimés en moyenne en France pour une population stable. Ce seuil de logements permet de couvrir les seuls besoins dus au desserrement des ménages et au renouvellement du parc (sinistres,

désaffectations, démolitions). Il a été défini par l'INSEE lors de l'estimation moyenne des besoins en logements au niveau national. Entre 7 et 10 logements, le rythme correspond à un développement considéré comme modéré, à partir de 11 logements, le rythme correspond davantage à une logique d'expansion.



Les possibilités de parcours résidentiel

Le parcours résidentiel des demandeurs de logement est motivé par des raisons familiales (naissance, décohabitations, vieillissement) et par des raisons professionnelles (se rapprocher de son lieu de travail).

La taille du logement est fonction des évolutions de la structure familiale, du mode (propriété ou location), des revenus. La localisation évolue suivant les modes de déplacement et l'autonomie. L'offre actuelle très monotypée en habitat individuel de propriétaires occupants ne permet pas une trajectoire résidentielle continue sur la commune.

Cette situation provient à la fois du déficit :

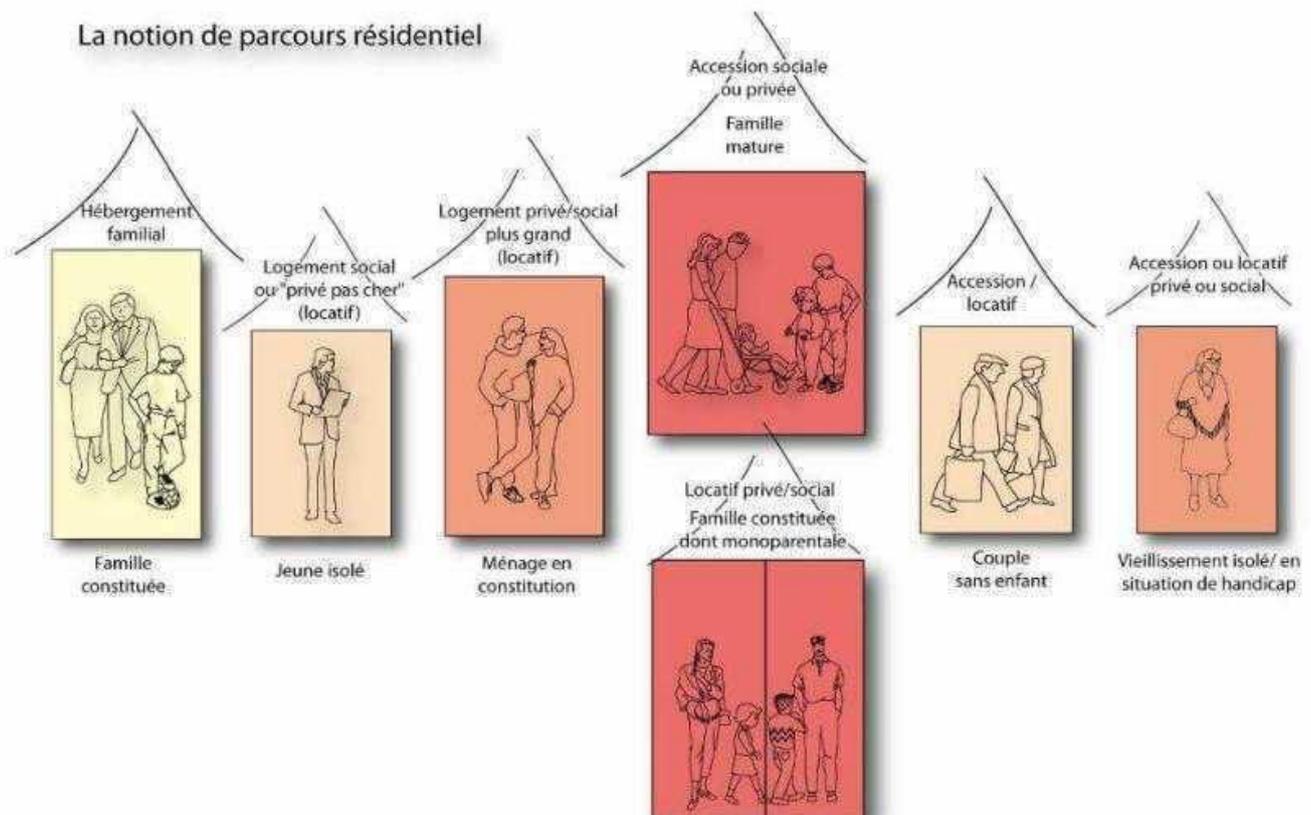
- En logements intermédiaires, en accession « abordable » à la propriété ou en location sur de petites parcelles s'adressant aux jeunes ménages constitués ;
- En logements adaptés aux personnes âgées ;
- En logements locatifs abordables pour les jeunes actifs, les demandes issues de séparations familiales, etc.

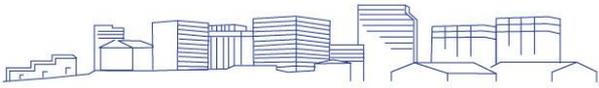
Une diversification de l'offre pourrait être recherchée en vue de mieux répondre à la demande en logements :

- En collectif : en produits de qualité afin de répondre à la demande des ménages aux ressources intermédiaires (jeunes et les personnes âgées) ou modestes ;
- En habitat de type intermédiaire, en location ou en accession.

La qualité résidentielle se manifeste par le confort donné, par l'espace disponible, avec une augmentation conjuguée du nombre de pièces par logement et par la baisse du nombre de personnes par logement et par l'efficacité énergétique.

La notion de parcours résidentiel





Les atouts :

Malgré la faiblesse du rythme de production de logements de ces dernières années, la population de la commune s'est renouvelée, notamment par de jeunes couples avec enfant(s), réinvestissant le parc ancien.

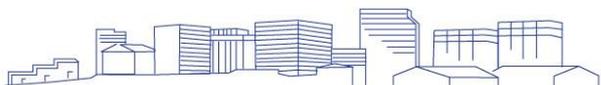
Les contraintes ou fragilités

Un parc de logements vacants qui poursuit cependant sa progression.

L'offre de logements est essentiellement de l'habitat individuel en accession à la propriété, pouvant poser certaines difficultés de logement sur la commune pour les jeunes en début de parcours résidentiel ou les actifs en mobilité (CDD, intérim, période d'essai).

Les enjeux

Compte-tenu des services présents sur la commune, le développement de logements permettant de fixer ou d'attirer les jeunes, mais également les personnes vieillissantes serait un atout. Le développement de formes d'habitat alternatives au collectif et à l'individuel « pur » permettent de répondre à ce type de demande.



9.3 Les activités économiques

La commune de Poule-les-Echarmeaux bénéficie de quelques activités économiques sur son territoire.

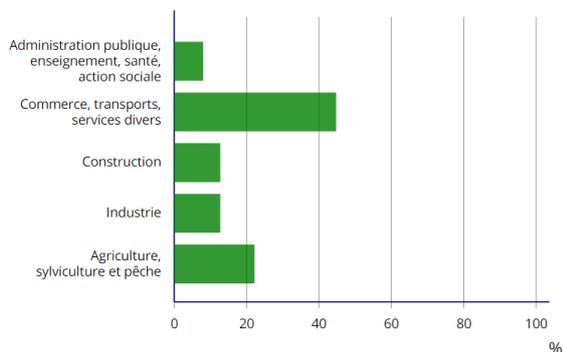
L'activité du territoire communal se partage essentiellement par un double caractère :

- Le premier, endogène, dont le maintien, la confortation ou le développement restent liés au marché local (petits commerces, services, etc.) ;
- Le second, territorial, dont la dynamique répond à des marchés régionaux (des activités de production ou artisanales présentes).

Une agriculture encore très présente

Les commerces et services divers représentent près de 45% de l'activité, l'agriculture 22%, l'industrie et la construction près de 13% chacune.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

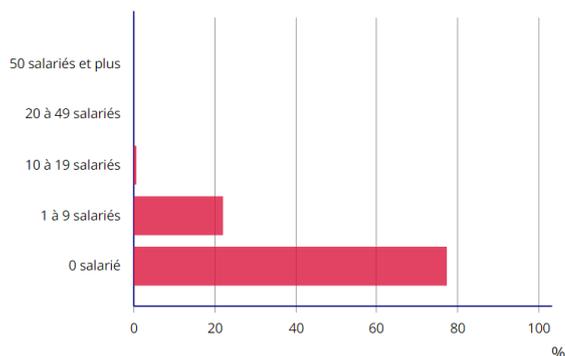


Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

De très petites structures

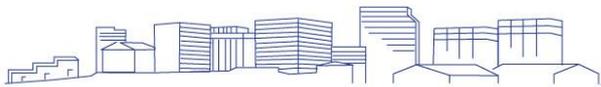
La très large majorité des entreprises de la commune sont très petites et ne comptent aucun salarié (77%).

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

On dénombre de nombreux artisans ou entreprises représentant différents corps de métiers. Des entreprises proposent également des services plutôt orientés vers les professionnels : scieries, mécanique, façonnage de boîtes et emballages en carton...



Le commerce

La commune compte de nombreux commerces et services de proximité répartis sur le centre-bourg de la commune : Boulangerie-pâtisserie, traiteur, épicerie communale, un restaurant-bar, un café, une pharmacie, l'auberge des Tilleuls au col des Echarmeaux.

Le commerce se maintient.



Le tourisme

Poule-les-Echarmeaux bénéficie de certains atouts :

- La présence de forêts qui offrent des possibilités de randonnée tous modes,
- Les paysages de grande qualité du Beaujolais Vert
- La proximité de l'agglomération de Lyon et les flux Rhin-Rhône

Ces atouts permettent de développer une fréquentation touristique de proximité ou de passage, sur des courts-séjours.

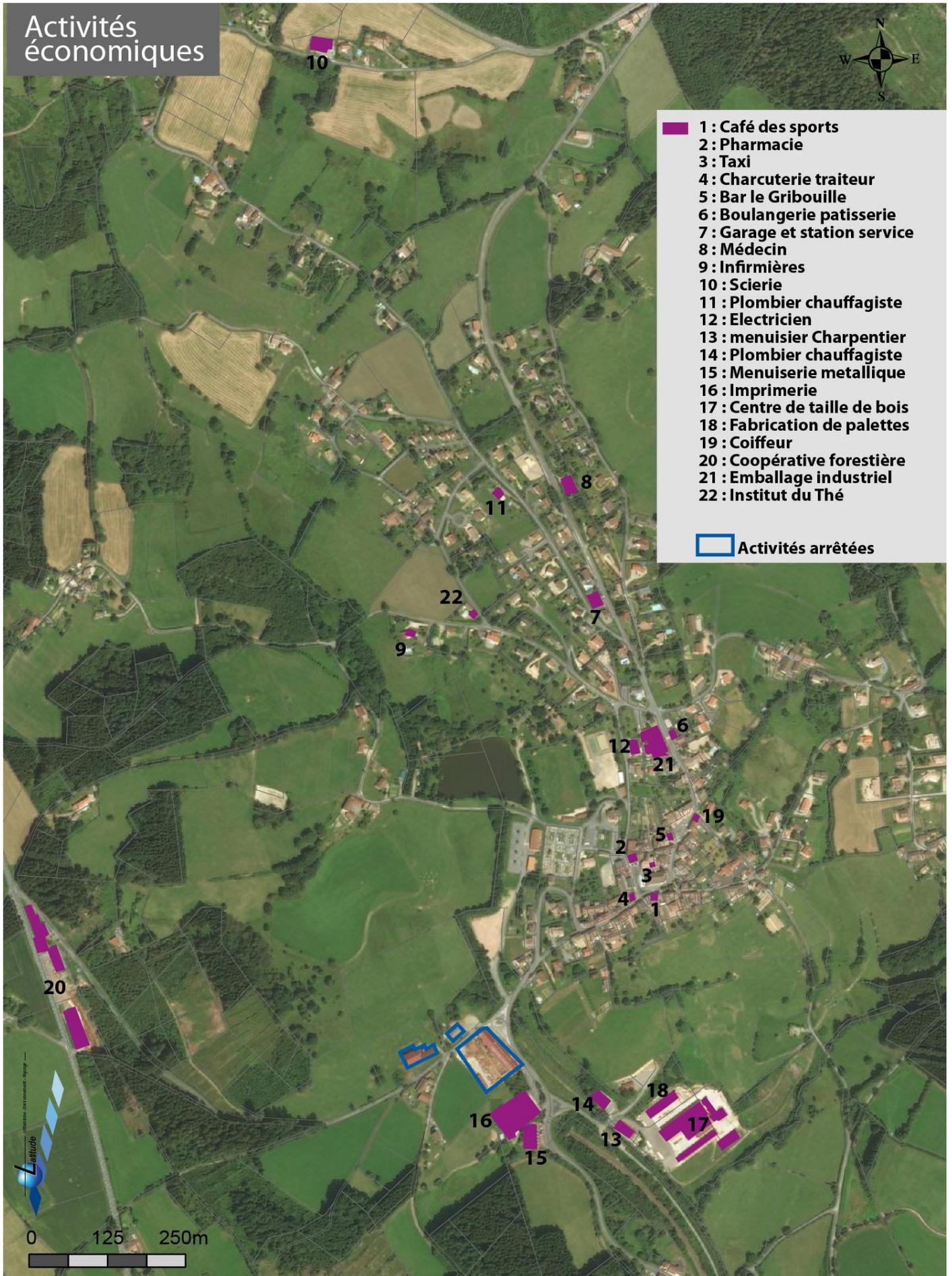
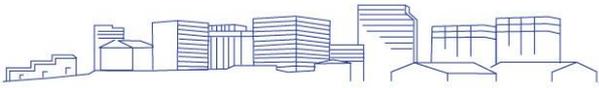
La commune compte quelques d'hébergements pour accueillir les touristes :

- Six gîtes ruraux (La Granfont, Le Serdoret, Bel Air, Les Monneries d'en Haut, Chansaye, Fougères, la Cime Beaujolaise) ;
- Trois chambres d'hôtes (La Cime Beaujolaise, Pause Nature, La Roulotte Beaujolaise) ;
- Un camping municipal d'une capacité de vingt-quatre emplacements.

Il n'y a plus d'hôtel sur la commune. L'hôtel des Nations au Col des Echarmeaux est en cours de rénovation depuis plusieurs années sans programme précis.

Le col des Echarmeaux situé sur un axe de passage, avec un patrimoine bâti et paysager particulièrement marquant. La valorisation de ce site peut encore être poursuivie. La présence de plusieurs structures de restauration et d'hôtellerie représente un véritable point d'appui pour un développement économique en lien avec le tourisme vert.





10 L'agriculture et la sylviculture

10.1 L'agriculture

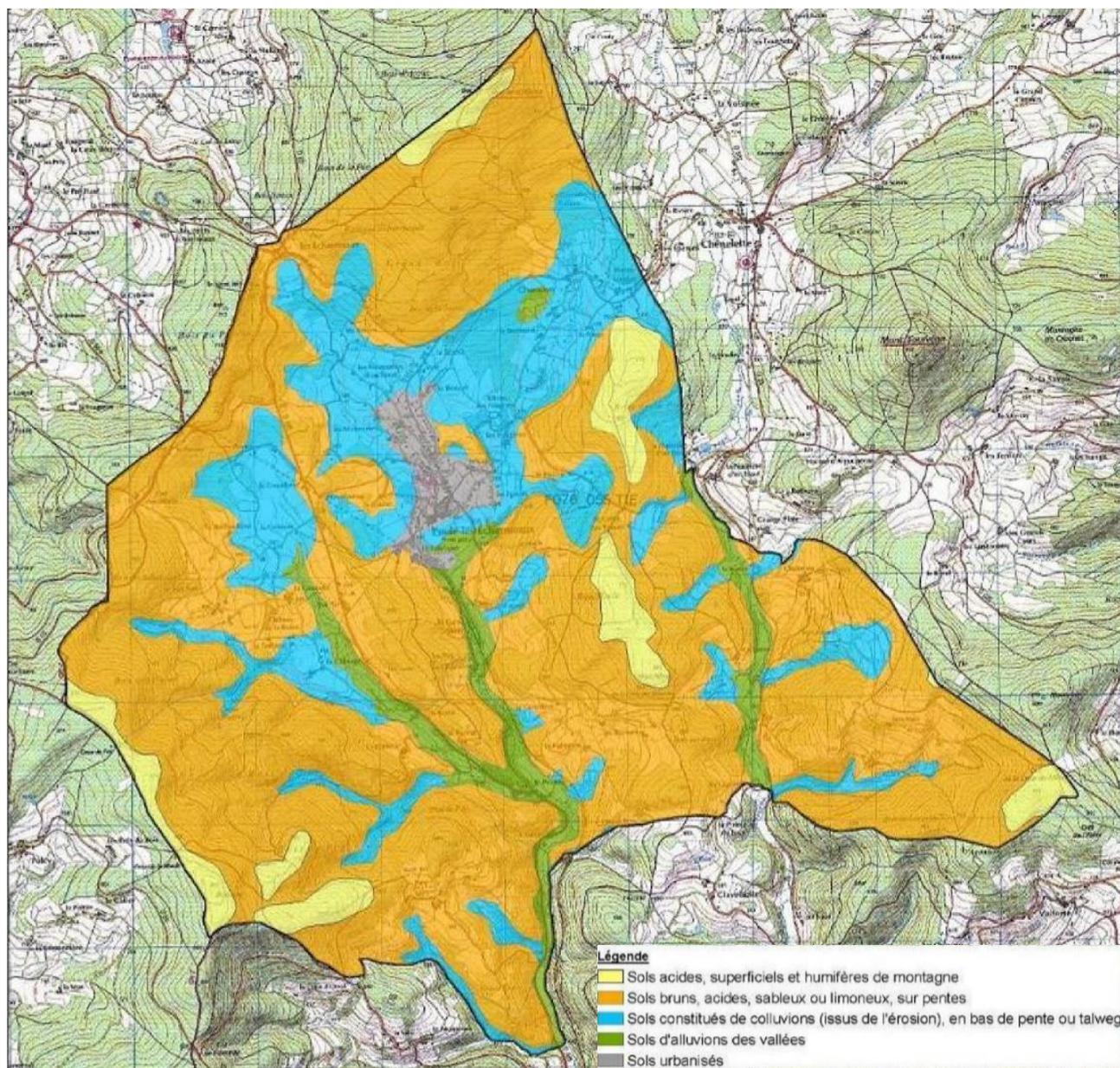
Méthodologie

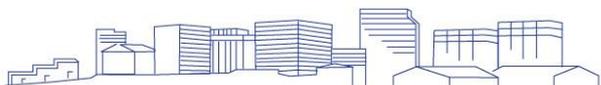
Ce diagnostic s'appuie sur une compilation de données :

- Les recensements généraux agricoles (RGA) en date de 1988, 2000 et 2010 ;
- Un questionnaire envoyé aux exploitants agricoles ;
- Un recensement agricole réalisé avec la commission agricole de la commune (élus et exploitants agricoles) permettant un diagnostic plus complet.

La qualité des sols

Les sols sont superficiels à faible capacité de rétention d'eau. Les sables représentent 50 à 60 % du sol. Ils sont acides et humifères sur les hauteurs. Dans les bas de pente et les talwegs sont localisés des colluvions, et des alluvions issues de l'érosion. Ce sont des sols qui craignent la sécheresse. Le pH est en moyenne de 5,5 et de 4,5 sur les prairies naturelles. Le chaulage est recommandé pour apporter une meilleure décomposition de la matière organique et pour améliorer la structure du sol. Ce sont des sols de prairie.





Les appellations

La commune est concernée par les aires géographiques des signes d'identification de la qualité et de l'origine suivants :

- AOC Charolais
- IGP Emmental français Est Central

AOC/AOP Charolais

Le Charolais est un fromage de forme cylindrique verticale légèrement bombée, fabriqué à partir de lait de chèvre cru entier. Il est obtenu à partir d'un caillé de type lactique.

Le Charolais a une pâte de couleur crème, ferme et lisse. Il est recouvert principalement de géotrichum. Des tâches principalement de pénicillium bleues peuvent apparaître en cours d'affinage.

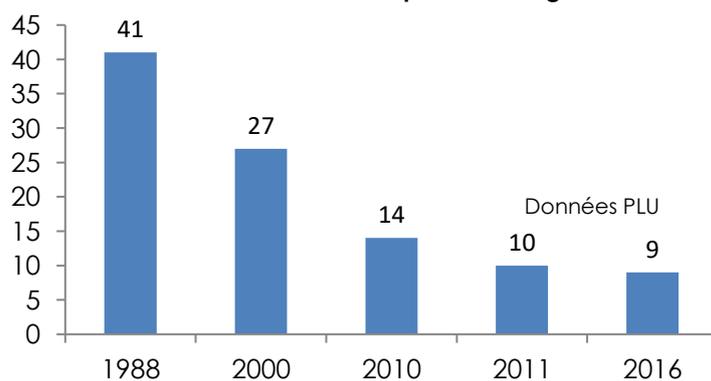
Son poids, à l'issue du délai minimal d'affinage de 16 jours, est compris entre 250 et 310 grammes. Il contient au minimum 45 grammes de matière sèche pour 100 grammes de fromage.

Un nombre d'exploitations et une SAU en diminution

Les données issues du RGA et les rencontres avec les agriculteurs mettent en évidence une diminution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2016 sur la commune de Poule-Les-Echarmeaux.

En 2016, le nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune s'élève à 9.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles

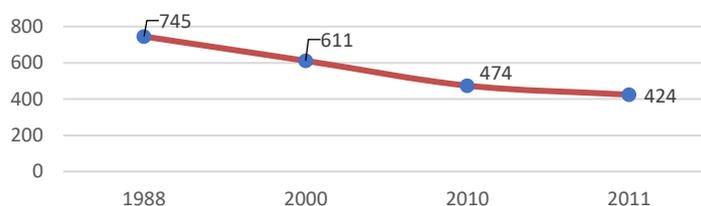


Données RGA (entre 1988 et 2010) et diagnostics agricoles réalisés dans le cadre du PLU (2011 et 2016°)

A noter que les données du RGA considèrent l'ensemble des exploitations (professionnelles et non professionnelles) contrairement aux diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Parallèlement, la SAU à l'échelle communale est en diminution constante depuis 1988

Evolution de la surface agricole utilisée par les exploitations





Les exploitations et leur système de production

La carte présentée page suivante localise les sièges d'exploitation présents sur la commune ainsi que les productions associées.

Ainsi, sur les 9 exploitations recensées :

- 6 exploitations réalisent de l'élevage de bovins (laitiers et allaitants). Le cheptel bovin est principalement composé de Limousines, Montbéliardes et Charolaises.
- 1 exploitation fait de l'élevage de chevaux
- 1 exploitation réalise de l'élevage de chiens
- 1 exploitation produit des huiles essentielles et réalise de l'apiculture

Dans ce contexte de territoire tourné vers l'élevage, la surface exploitée est constituée de prairie et de maïs servant à nourrir les bêtes.

Avenir des exploitations

Sur les 9 exploitations recensées, 2 ont des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, sans repreneur potentiel. La pérennité de ces exploitations n'est donc pas assurée.

Accessibilité

Il existe des problèmes d'accessibilité aux exploitations agricoles. C'est notamment le cas pour l'exploitation n°1 sur la carte ci-après qui est située entre la route départementale et le cours d'eau. Or, cette exploitation est un poney club qui accueille de nombreux enfants. Quatre accidents ont été dénombrés par l'exploitant depuis son installation en 2011. Certains chemins sont également difficiles d'accès car trop étroits. Ceci est notamment lié au fait que lors du remembrement, les bornes de limite de parcelles ont été décalées.

Commercialisation

Les productions sont revendues majoritairement en coopératives.

L'exploitation n°7 pratique de la vente directe (2 à 3 bêtes/an). Aucune autre filière courte n'est recensée sur la commune.

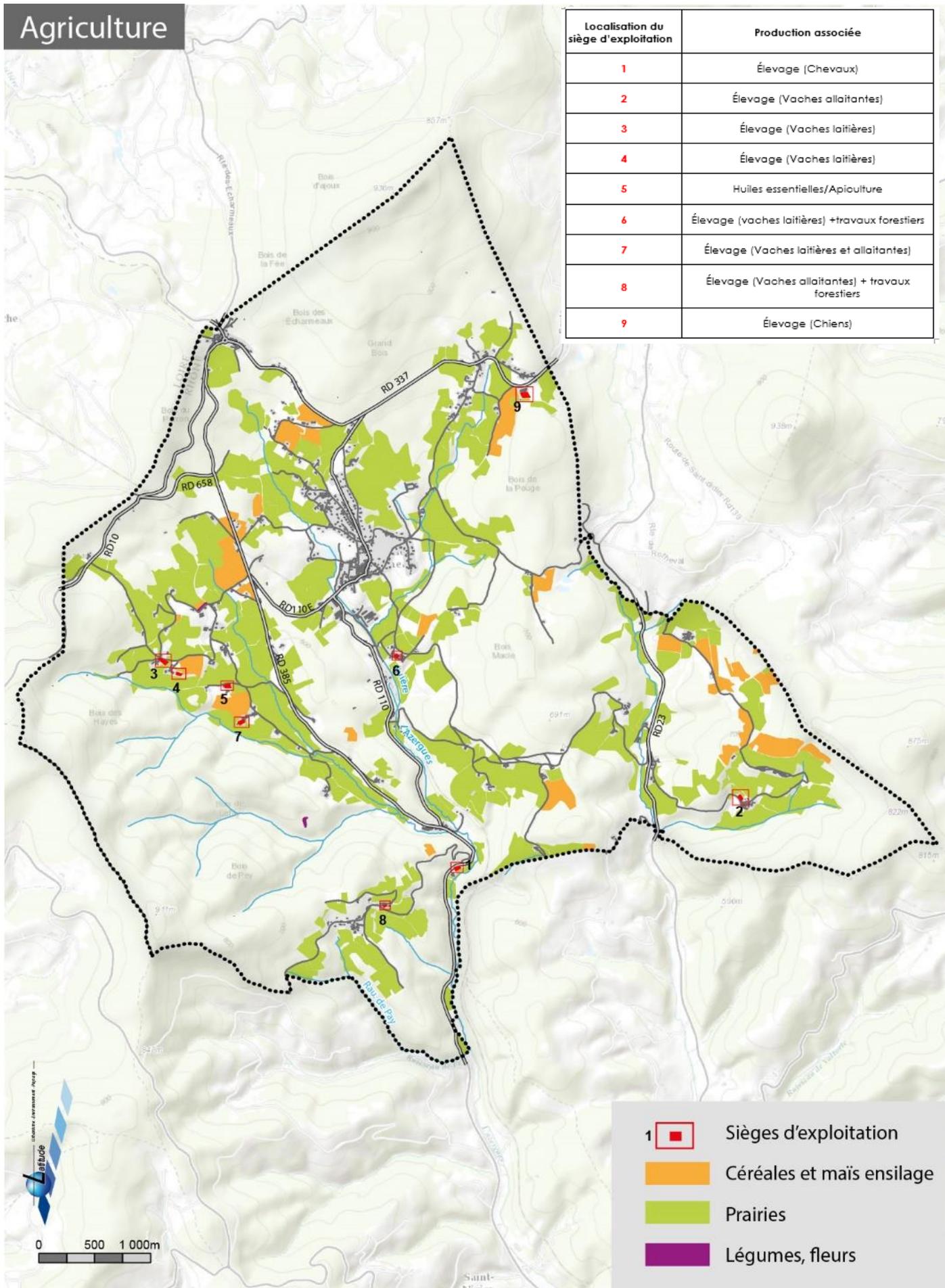
Diversification

Il n'y a pas d'agrotourisme sur la commune, notamment aucun gîte à la ferme n'est recensé.

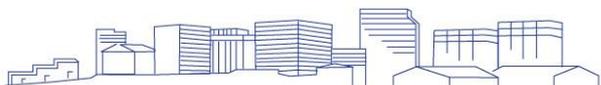


Agriculture

Localisation du siège d'exploitation	Production associée
1	Élevage (Chevaux)
2	Élevage (Vaches allaitantes)
3	Élevage (Vaches laitières)
4	Élevage (Vaches laitières)
5	Huiles essentielles/Apiculture
6	Élevage (vaches laitières) +travaux forestiers
7	Élevage (Vaches laitières et allaitantes)
8	Élevage (Vaches allaitantes) + travaux forestiers
9	Élevage (Chiens)



- 1 Sièges d'exploitation
- Céréales et maïs ensilage
- Prairies
- Légumes, fleurs



10.2 La sylviculture

Le schéma régional de gestion sylvicole

La commune est intégrée à la région forestière des Monts du Beaujolais : « région n°16 » de l'arrêté du schéma régional de gestion sylvicole. Cela implique des prescriptions en matière d'entretien et d'utilisation de la forêt en fonction des grandes familles de peuplements présents.

La charte forestière de territoire du Beaujolais vert

Le massif du Beaujolais Vert compte 74 communes réparties sur les départements de la Loire et du Rhône. Sur ce territoire à dominante rurale, la forêt représente plus de 32% de la surface.

Le Beaujolais Vert a été retenu comme territoire Leader en 2014, pour les six prochaines années et sélectionné pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion et la valorisation des ressources naturelles locales. Le territoire dispose donc de leviers techniques et financiers pour développer des projets de développement durable, alliant économie, développement social et environnement.

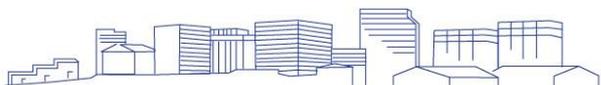
Conscient des enjeux économiques, environnementaux et sociaux que représentent la forêt et le bois, le territoire a souhaité se lancer dans une démarche de Charte Forestière de Territoire (CFT) en 2012. Ce dispositif, prévu dans la cadre de la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, permet d'engager une réflexion partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux sur la dynamique forestière. L'objectif est de définir collectivement une stratégie de développement pour la filière forêt/bois sur le territoire pour les années à venir.

La réglementation des boisements

La commune est soumise entièrement à une réglementation des boisements par arrêté préfectoral en date du 25/07/1985.



Périmètre du Beaujolais vert



Le cadre réglementaire dans le Rhône et la Métropole de Lyon

L'autorisation de défrichement (Art L.342-1 du Code Forestier) :

Est considéré comme un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière (retour à l'agriculture...)

Dans le Rhône, tout défrichement d'un massif supérieur à 4 ha est soumis à autorisation, et tout défrichement, quelle que soit la surface défrichée dans un bois supérieur à 4 ha, est soumis à autorisation (Arrêté préfectoral n°1261-2005)

L'obligation de renouvellement après coupe rase (Art L.124-6 du Code forestier) :

Pour toute coupe rase supérieure à 1 ha, (non nécessairement d'un seul tenant), il y a obligation que le renouvellement des peuplements forestiers soit assuré dans un délai de 5 ans, soit par régénération naturelle, soit par reboisement. (Arrêté préfectoral n° DDT_SEN_2016-02-15-01)

Règlementation des coupes hors document de gestion durable (Art L.124-5 du Code forestier) :

Pour toute coupe d'un seul tenant supérieure à 4 ha enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie (et en particulier les coupes rases), une autorisation de coupe doit préalablement être obtenue auprès de la DDT du Rhône. (Arrêté préfectoral n°2008-4094).

Les coupes prévues dans les documents de gestion durable des forêts ne sont pas soumises à autorisation.

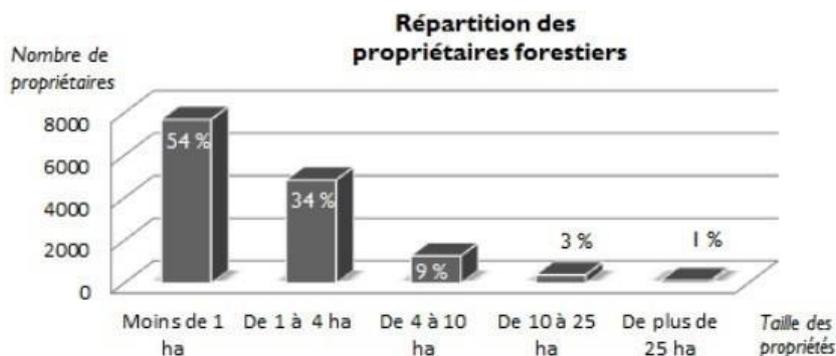
Les peuplements

Les boisements représentent 50 à 60% du territoire communal dont les essences principales sont le Sapin, le Douglas et l'Epicéa. Ce type de plantation de Douglas remonte au 19^{ème} siècle.

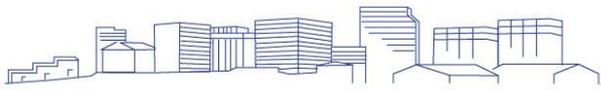
Le développement de la forêt est réglementé par un arrêté, la surface occupée par la forêt se stabilise. Les plantations de Peupliers et de Robinier faux-acacia (espèce invasive) sont interdites sur le territoire communal.

La propriété forestière

Une grande majorité des forêts est privée (environ 96% des boisements). Les propriétaires possèdent de petites surfaces (moins de 1,5 ha de forêt par propriétaire), ce qui conduit à un boisement très morcelé. Les successions, la dissémination du patrimoine forestier en petits îlots, la difficulté de trouver des parcelles... ne font pas de la gestion de la forêt une priorité pour de nombreux propriétaires ou héritiers.



Répartition des propriétaires forestiers sur le territoire du massif du Beaujolais vert
(Source : Charte Forestière de Territoire et CRPF)



Les entreprises liées à la filière sylvicole

La filière forêt-bois est particulièrement dynamique sur le territoire. Elle représente une source importante d'emplois en zone rurale : exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, scieurs. Au total, 800 entreprises de la filière bois sont recensées sur le massif du Beaujolais Vert.

Il existe 9 entreprises liées à l'exploitation sylvicole sur la commune (scieries, entreprises de débarbage, ...) (voir carte ci-dessous).

Parmi ces exploitants, un seul a plus de 55 ans, sans repreneur potentiel. La filière est donc pérenne sur le territoire.

A noter que l'exploitant n°1 a un projet d'extension de ses bâtiments.



La filière bois énergie

La coopérative COFORET, gestionnaire de 40% de la forêt, a installé début 2008 une nouvelle plateforme de bois énergie sur la commune. Celle-ci a été réalisée dans le cadre du pôle d'excellence rurale « valorisation des ressources en bois du Beaujolais ». Elle a pour but de produire, sécher et stocker du combustible sous forme de plaquettes de bois.

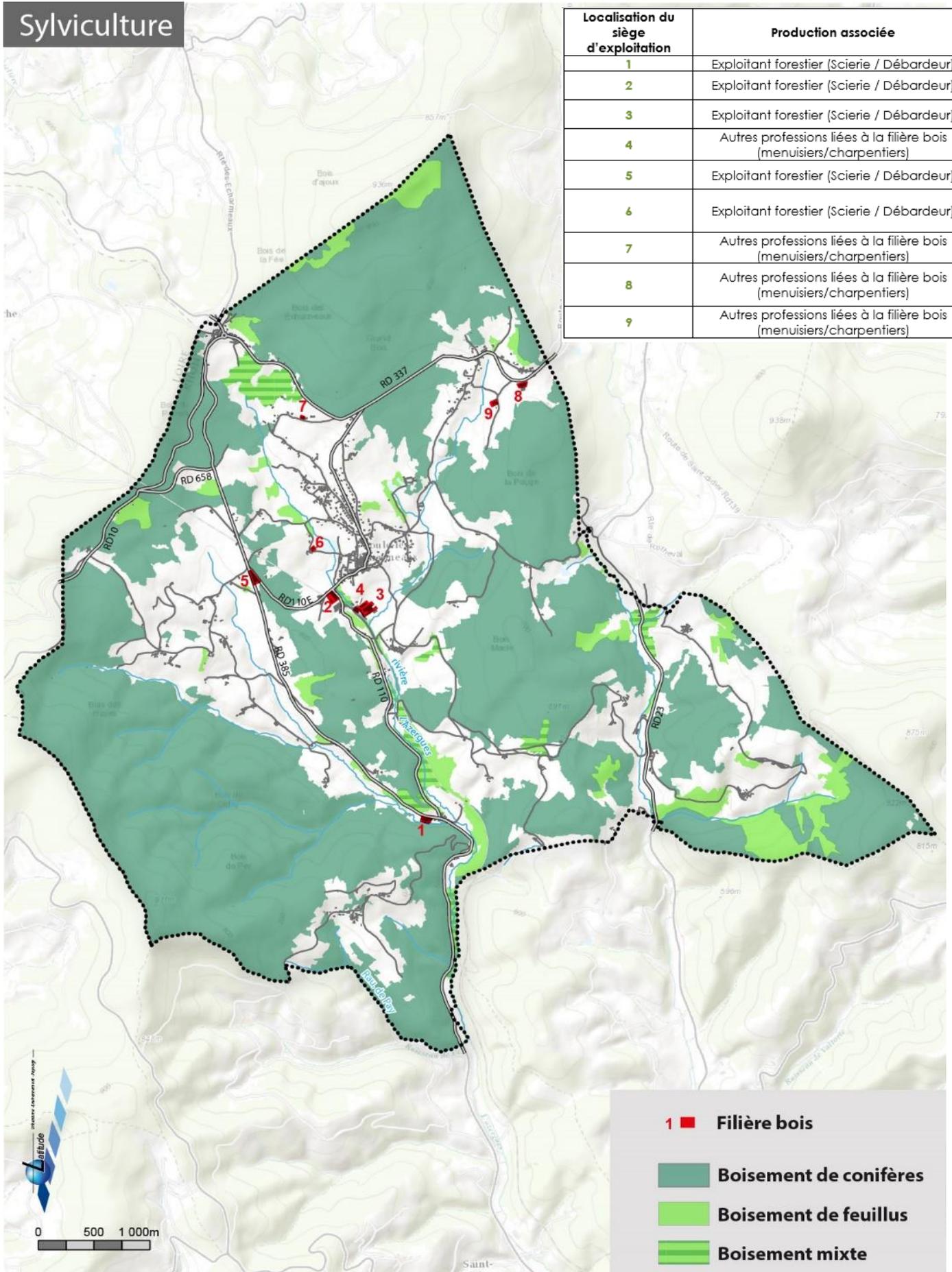


Economie

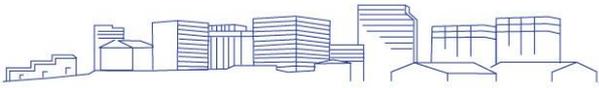
Les contraintes liées à l'approvisionnement sont de plus en plus fortes avec une pression sur les prix moyens du bois en hausse. Ce phénomène s'explique par la tension exercée sur la ressource par les grosses unités de production externes au territoire qui ont de très gros besoins en bois et s'approvisionnent dans un rayon de plus en plus large. Les prix des gros et très gros bois ont tendance à baisser, ce qui conduit à une coupe de bois jeune de plus en plus importante.

Sylviculture

Localisation du siège d'exploitation	Production associée
1	Exploitant forestier (Scierie / Débardeur)
2	Exploitant forestier (Scierie / Débardeur)
3	Exploitant forestier (Scierie / Débardeur)
4	Autres professions liées à la filière bois (menuisiers/charpentiers)
5	Exploitant forestier (Scierie / Débardeur)
6	Exploitant forestier (Scierie / Débardeur)
7	Autres professions liées à la filière bois (menuisiers/charpentiers)
8	Autres professions liées à la filière bois (menuisiers/charpentiers)
9	Autres professions liées à la filière bois (menuisiers/charpentiers)



- 1 ■ Filière bois
- Boisement de conifères
- Boisement de feuillus
- Boisement mixte



10.3 Les enjeux liés à l'agriculture et la sylviculture

Les atouts

Un territoire agricole et sylvicole fortement marqué par la ruralité, tant sur le plan des espaces que des bâtiments. Ainsi, l'agriculture et la sylviculture constituent des activités économiques encore très importantes pour la commune.

Des prairies humides le long des ruisseaux qui jouent un rôle dans les systèmes de production

Les contraintes ou fragilités

Des activités agricoles et sylvicoles de moins en moins rentables économiquement malgré une filière sylvicole dynamique sur le secteur (grâce notamment à l'association Fibois et aux organismes de l'ONF et du CRPF qui l'animent).

Des développements dispersés de l'habitat qui conduisent à une fragilisation des espaces agricoles

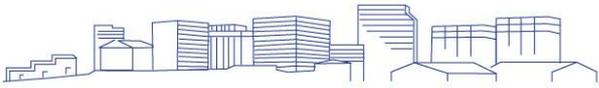
La présence de bâtiments d'élevage pour certains très proches des zones bâties ou des axes de circulation importants

Les enjeux

Garder un équilibre entre les surfaces boisées et agricoles

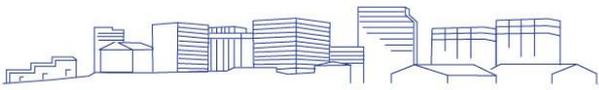
Préserver les terres d'intérêt agronomique (terrains plats mécanisables de fond de vallée) car peu nombreuses et primordiales dans les systèmes de production

Permettre le développement des industries liées au bois

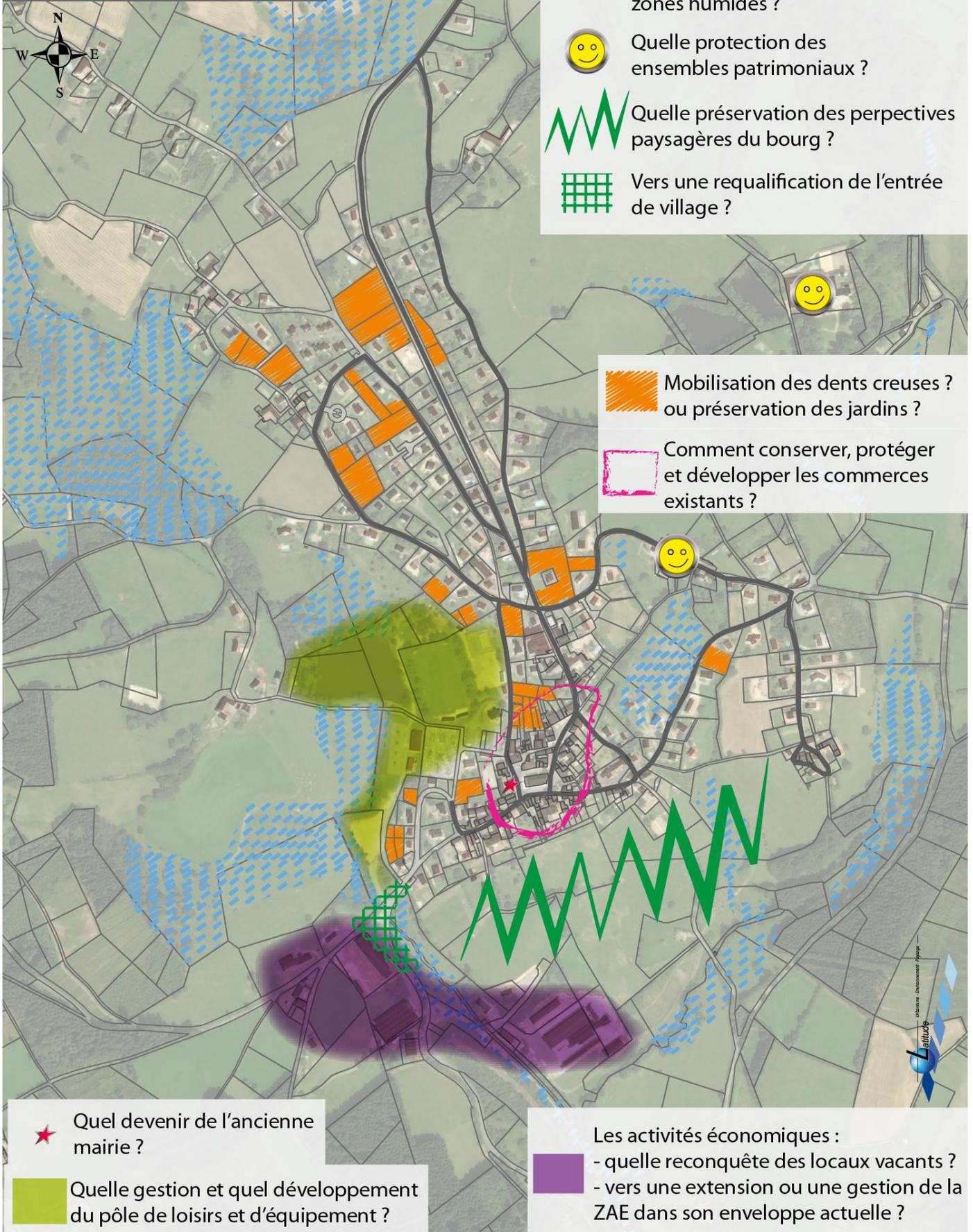


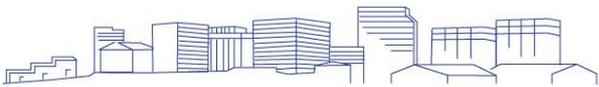
11 Les enjeux de développements et les besoins

Constat	Enjeux
<p>Les dynamiques démographiques et résidentielles :</p> <p>Après avoir connu une période de forte attractivité, Poule Les Echarmeaux est entrée dans un période de plus faible pression foncière.</p> <p>Les constructions récentes se sont spécialisées vers de l'individuel en accession. Cette absence de diversité ne favorise pas une mixité sociale.</p>	<p>Le développement communal</p> <ul style="list-style-type: none">- Quelle croissance démographique est à définir afin de notamment conserver les effectifs scolaires ? <p>Sur le plan résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none">- la poursuite de la spécialisation de l'offre en logements ?- ou bien la recherche d'une diversification vers du logement locatif et des logements proches du centre permettant aux jeunes d'accéder à un premier logement et aux personnes âgées de vieillir sur la commune, (développement d'une offre en accession et en locatif par la mise en place de capacités foncières de développement résidentiel proches du bourg) ?- Le rythme de construction s'est fortement ralenti depuis la mise en place du PLU. Comment redynamiser et mobiliser les tènements constructibles du bourg ?
<p>Le développement urbain</p> <p>Le PLU en vigueur a fortement limité les phénomènes d'étalement urbain. Il reste toutefois des potentiels constructibles dans des hameaux éloignés du centre et non raccordés au réseau d'assainissement collectif.</p>	<p>Le développement des espaces périphériques</p> <ul style="list-style-type: none">- Un développement maîtrisé de la commune favorisant une densification douce des « dents creuses » encore importantes dans les secteurs déjà construits du bourg et une urbanisation limitée aux espaces proches du centre, facilement accessibles à pied du bourg ? <p>La place des hameaux périphériques</p> <ul style="list-style-type: none">- Vers une extension des hameaux ? Un comblement des dents creuses ? Quid de l'assainissement collectif ?- Quelle gestion du pôle des Echarmeaux ?- Ou une préservation de l'espace rural et du caractère patrimonial des hameaux par un arrêt des urbanisations résidentielles hors du bourg et la simple gestion des habitations existantes ?



Synthèse des enjeux à l'échelle du bourg





Constat	Enjeux
<p>La préservation de l'activité agricole</p> <p>Le territoire agricole est fortement marqué par la ruralité, tant sur le plan des espaces agricoles que des bâtiments agricoles encore présents. Ainsi, l'agriculture constitue une activité économique encore très importante pour la commune.</p> <p>Le PLU en vigueur a protégé les espaces agricoles.</p>	<p>La protection des sièges agricoles et des territoires pérennes</p> <ul style="list-style-type: none">- La poursuite de leur préservation vis-à-vis de toute nouvelle urbanisation autour des sièges et sur les territoires agricoles pérennes ? Et préservation des terres d'intérêt agronomique (terrains plats mécanisables de fond de vallée)
<p>Les espaces naturels et les paysages</p> <p>La commune bénéficie d'espaces naturels de qualité, riches et diversifiés, mais fragiles. Par ailleurs, le paysage communal présente de fortes sensibilités (coteaux, périmètres de co-visibilités ...).</p> <p>La présence d'un patrimoine ancien encore préservé représente un atout pour l'image de la commune.</p> <p>Les espaces naturels constituent l'identité de la commune et lui permettent de conserver une certaine ruralité et une attractivité touristique indéniable.</p>	<p>La protection des milieux naturels et des paysages</p> <ul style="list-style-type: none">- Préservation des secteurs de forte sensibilité écologique : protection des boisements, haies et vallons naturels, zones humides, et secteurs de ZNIEFF et ENS ;- Protection forte des coteaux, des boisements variés (hors conifères), des haies qui structurent le paysage,- Intégration urbaine et paysagère des nouveaux développements et traitement des limites de l'urbanisation.- Requalification de l'entrée de village ? <p>La valorisation du patrimoine bâti</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection des éléments du patrimoine bâti : château, fermes, granges, hameaux traditionnels, etc.

Synthèse des enjeux à l'échelle communale

